



RAPPORT ANNUEL

SUR L'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT

2015



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



SOMMAIRE

MISSION 1 : S'ENGAGER POUR UN DEPARTEMENT EQUILIBRE ET ATTRACTIF	5
1 Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité	7
2 Rendre possible l'équipement des communes par des services équitables à tous les yvelinois	13
3 Faciliter et sécuriser les déplacements	17
4 Améliorer les grands équilibres environnementaux	27
5 Mieux répondre aux besoins en logement	39
6 Conforter l'attractivité économique durable des yvelines	44
7 Assurer la promotion et le rayonnement des yvelines	53
MISSION 2 : AGIR POUR UNE PLUS GRANDE SOLIDARITE AU SERVICE DES YVELINOIS	55
1 Accompagner le retour à l'emploi des yvelinois	57
2 Accompagner les familles, enfants et adolescents en difficulté	60
3 Contribuer à l'amélioration de la santé des familles yvelinoises	62
4 Renforcer l'autonomie des personnes âgées et handicapées	64
MISSION 3 : PROPOSER AUX YVELINOIS DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE	69
1 Offrir un accueil adapté et diversifié pour la petite enfance	71
2 Accompagner les jeunes yvelinois dans leur épanouissement	75
3 Développer le parcours de formation des jeunes yvelinois	79
4 Soutenir le mouvement sportif	85
5 Faciliter l'accès à la culture et valoriser le patrimoine	89
6 Assurer la sécurité des yvelinois	96
7 Informer les yvelinois	97
MISSION 4 : OPTIMISER LES MOYENS ET FAVORISER LA PERFORMANCE DE L'INSTITUTION	99
1 Développer les compétences humaines	101
2 Moderniser les systèmes d'information	106
3 Optimiser la gestion des moyens courants de fonctionnement de l'institution	109
4 Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation	111

EDITO

L'année 2015 s'est achevée sur un constat alarmant : la crise économique et sociale majeure que nous traversons a vocation à durer. La France est en train de connaître un « Waterloo social » au cœur duquel se trouvent aujourd'hui les collectivités. En effet, depuis 2014, elles ont vu leurs moyens brutalement réduits par le choix du gouvernement de leur faire porter l'essentiel de l'effort d'austérité. Les plus touchées sont les départements.

Le Département des Yvelines s'illustre par une gestion exemplaire de son budget : le plus économe de France, la fiscalité la plus basse de la grande couronne, l'un des niveaux d'endettement les plus faibles, et une dépense de fonctionnement par habitant inférieure d'un tiers à celle des départements franciliens. Notre collectivité s'est, également, démarquée par sa volonté de maintenir une politique d'investissement nécessaire au développement de l'activité économique, avenir de notre territoire.

Ainsi, notre département a pu continuer à jouer un rôle majeur, avec une capacité d'actions sans égal dans les deux grandes compétences qui sont les siennes : la solidarité et l'aménagement du territoire. L'action de notre département se caractérise également par sa volonté de développement cohérent et équilibré du territoire, avec l'idée d'améliorer toujours plus la qualité de vie des Yvelinois. Le niveau départemental constitue, à ce titre, l'échelle d'action pertinente pour l'aménagement d'un grand nombre de réseaux structurants comme les routes, les transports, le numérique, les collèges et bien sur les communes. Il favorise le rayonnement des Yvelines, au-delà de ses frontières, par une mise en valeur de son patrimoine historique et naturel.

Toujours au plus près des citoyens, en 2015, les Yvelines se sont réorganisées avec la création de six territoires d'action départementale, couvrant à la fois les politiques sociales et les politiques de développement territorial. Cette démarche a pour but de renforcer l'offre de services et la proximité avec les Yvelinois, les communes et Intercommunalités.

Ce rapport a pour objectif de rendre compte des activités menées tout au long de l'année 2015. Ce document administratif met en valeur le travail effectué par nos 4 000 agents. Nous sommes à un tournant et ce bilan de l'année passée nous permet de nous préparer à faire face aux défis à venir afin de continuer à servir, aux mieux, les intérêts des Yvelinois.

Ce contexte montre le bien fondé et l'intérêt du rapprochement des Yvelines avec notre partenaire des Hauts-de-Seine. L'établissement public de coopération interdépartementale que nous avons créé, va permettre, par la mutualisation de nos moyens, de porter des projets communs à moindre coût et de dégager un potentiel de développement et d'investissement plus important pour concourir à l'émergence d'un pôle territorial fort dans l'ouest parisien.

Pierre BEDIER,
Président du Conseil départemental

MISSION 1

S'ENGAGER

pour un département
équilibré et attractif

La stratégie globale du Département vise un développement équilibré des Yvelines en s'appuyant sur les atouts dont bénéficie le territoire en matière économique (implantations industrielles et laboratoires de recherche de haut niveau), de patrimoine et de cadre de vie. La vigueur de l'économie yvelinoise constitue la clef des politiques départementales. Elle est fortement corrélée à une attractivité résidentielle forte et de qualité, elle-même génératrice d'activités dans le cadre de l'économie résidentielle, facteur d'insertion pour les populations moins qualifiées.



1 | APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ

Dépenses
de Fonctionnement
0.51 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
1.79 M€

Pour faire des Yvelines un département attractif et équilibré, le Conseil départemental a affirmé en 2015 sa volonté forte de **promouvoir le développement des territoires prioritaires et stratégiques**. Ces territoires stratégiques, identifiés comme tel au sein du SDADEY (Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Équilibré des Yvelines) adopté en 2006, ont vocation à accueillir un développement d'envergure régionale, nationale et internationale.

La politique mise en œuvre par le Département sur ces territoires stratégiques vise, aux côtés des collectivités locales et avec les grands partenaires, à les positionner dans la dynamique de développement du Grand Paris, qui dépasse les frontières institutionnelles et d'y **promouvoir une croissance économique d'envergure internationale ainsi qu'un développement urbain durable**.

Cette politique doit également permettre de renforcer la visibilité des Yvelines dans le Grand Paris. Le Département a en effet des atouts à faire valoir pour contribuer à l'attractivité et au rayonnement international de la région capitale. Qu'ils soient économiques, urbains ou environnementaux, ces atouts doivent être capitalisés au meilleur niveau.

1 L'APPUI DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES AUX TERRITOIRES PRIORITAIRES ET STRATÉGIQUES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

OIN Seine-Aval

- 2007 : Création de l'OIN Seine-Aval, 51 communes
- 2010 : Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY) pour la mise en œuvre du protocole de l'OIN Seine Aval 2007-2013
- 2012 : Adoption de 5 conventions opérationnelles du CDEY (10,5M)
- 2014 : Réflexion préalable à la constitution du pôle métropolitain Grand-Paris-Seine-Aval regroupant 6 communautés de communes ou d'agglomérations
- 2015 : Préfiguration de la communauté urbaine Grand Paris Seine Oise (GPSO) et acquisition d'un campus d'entreprises aux Mureaux, grâce aux fonds AFDEY

OIN Paris-Saclay

- 2009 : Création de l'OIN Paris Saclay, 49 communes dont 20 yvelinoises
- 2012 : Convention cadre du Contrat de Développement Équilibré des Yvelines pour l'OIN
- 2013 : Convention opérationnelle du CDEY avec Versailles Grand Parc et Versailles (4,9M)
- 2014 : Avenant à la Convention opérationnelle du CDEY avec Versailles Grand Parc et Versailles (0,75 M)
- 2015 : Signature du Contrat de développement territorial (CDT) de Versailles Grand Parc/SQY

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL « SEINE AVAL »

En Seine Aval, la politique départementale visait, de 2007 à 2013, un développement accéléré pour renouveler l'attractivité résidentielle et une relance de la dynamique économique territoriale. Conformément au protocole de l'OIN, adopté en 2008 par tous les grands partenaires (Etat, Région, Département) et les 51 communes et 5 intercommunalités,

il s'agissait de redresser le taux d'emploi au niveau de la moyenne départementale et d'atteindre un rythme de **construction de 2 500 logements par an**. Le Département a apporté dans ce cadre ses contributions financières aux projets dans le cadre d'un Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY). Après deux années 2014 et 2015 de transition s'agissant de l'intervention du Département dans l'OIN, le Président du Département est nommé Président de l'établissement public d'aménagement fin 2015. **En 2015, le Département a continué à assurer le financement de l'ingénierie de l'OIN au profit de l'Agence d'Urbanisme de la Seine Aval (AUDAS) à hauteur de 135 000 €.**

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL « PARIS-SACLAY »

Le territoire de Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines constitue la partie yvelinoise de l'OIN Paris-Saclay, dont l'objectif est de **développer un vaste cluster scientifique et technologique de rang international**. Considérant ce territoire exceptionnel comme un axe prioritaire du développement des Yvelines, le Département entend poursuivre sa valorisation à son meilleur niveau.

Aussi, soucieux de doter le nouvel Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay des règles d'organisation et de

fonctionnement à la hauteur de ses ambitions, le Département a voté en juin, un avis sur le projet de décret portant sur sa création en vue de modifier sa gouvernance.

Le Département a été signataire du Contrat de Développement Territorial de Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay (CDT) en décembre 2015, affichant son engagement programmatique et opérationnel pour ce territoire. La réalisation de ce contrat avait fait l'objet en juin, d'un avenant à la convention initiale de 2014 pour abonder son financement.

Le Département, dans le cadre du soutien aux filières économiques d'avenir sur son territoire, a contribué financièrement au



Vélos à assistance électrique à hydrogène de VéDéCom

projet de recherche VéDéCom à Satory-Ver-sailles. Idéalement situé, au cœur d'un plateau urbain en devenir et à l'épicentre des grands centres de R&D de la filière mobilité, l'implantation de l'Institut de la Transition Énergétique (ITE) **VéDéCom** (Véhicule Décarboné et Communicant) **constitue l'un des principaux enjeux stratégiques**

à court terme du Contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) sur Versailles Grand Parc.

Créée en juillet 2015, la société d'économie mixte (SEM) patrimoniale Satory dédiée aux mobilités innovantes va permettre la réalisation de l'ensemble immobilier pour accueillir VéDéCom, l'IFSTTAR et des PME de la filière. Cette SEM a vocation à terme à être l'outil opérationnel pour porter l'immobilier d'entreprises nécessaire à l'émergence du cluster.

Cette SEM est composée d'un collège public représenté par le Département et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP). **La participation à la SEM du Département est de 1,6 millions d'euros**, représentant 33% du capital, à parité avec la CAVGP. Le collège privé rassemble des industriels de la filière automobile (Valeo, Renault et l'IFP Energies Nouvelles), ainsi que la CDC et Arkéa banque.

Pro actif, le Département a lancé dès mai 2015, au nom et pour le compte de la SEM, **un contrat de promotion immobilière** pour la réalisation de l'opération (environ 6 200 m² de surface de plancher). La signature du contrat est prévue au premier semestre 2016 et la livraison de l'opération à la fin 2017. Le projet se situe sur le terrain des Marronniers acquis par l'EPFY en 2011, grâce aux fonds AFDEY du Département (Action Foncière en faveur d'un Développement Équilibré des Yvelines).



Projet PPDH et Quartier centralité à Carrières-sous-Poissy

PORT SEINE MÉTROPOLE

Le projet Port-Seine-Métropole, situé à la Confluence de la Seine et de l'Oise constitue l'un des projets-phares du Grand Paris et vise à rééquilibrer l'offre logistique régionale au profit de l'Ouest francilien, en consolidant l'hinterland du port du Havre. Port-Seine-Métropole est reconnu dans le Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) comme site multimodal d'enjeu métropolitain. Une première phase de ce projet - l'aménagement de 120 ha à horizon 2025 du secteur Ouest pour l'extraction de granulats et l'activité BTP - a fait l'objet d'un débat public au cours de l'automne 2014, suite à une délibération du 8 janvier 2014 de la Commission Nationale du débat Public (CNDP). Lors de ce débat, le Département des Yvelines, associé à celui du Val d'Oise pour la rédaction du cahier d'acteurs, a fait valoir l'importance de ce projet pour la redyna-

misation économique de la Seine-Aval, et pour faire émerger les filières innovantes (éco-activités) aux côtés des activités économiques traditionnelles (automobile)

ACQUISITION DU CAMPUS D'EDF AUX MUREAUX VIA LE FONDS AFDEY

Suite à la décision d'EDF de recentrer ses activités de formation sur le plateau de Saclay à proximité de son centre de recherche, le campus de formation des Mureaux a été mis en vente et acquis par l'EPFY sur fonds AFDEY à l'été 2015. Le bien immobilier de

20 000 m² et de 17 Ha d'espaces verts et boisés a vocation à revenir à terme dans le patrimoine du Département.

Le contrat de cession prévoit une occupation des locaux par EDF jusque fin novembre 2016. D'ici là, plusieurs pistes seront explorées pour ouvrir ce campus d'entreprises et en faire un outil partagé aux services des acteurs économiques franciliens et des yvelinois : location hôtelière de salle de formation pour la formation continue, séminaires d'entreprises, recherche de partenaires de la formation supérieure et continue pour développer une offre pédagogique sur des filières d'avenir, promotion de l'innovation...



2

LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COMMUNES POUR LA DYNAMISATION ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

A ce titre, le Département :

- ▶ s'engage aux côtés des collectivités locales et de l'Etat dans la **restructuration urbaine de quartiers d'habitat social**, à même de les transformer durablement et de les réintégrer à part entière dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération ;
- ▶ s'est impliqué de façon exceptionnelle dans le **financement des 3 projets d'envergure du Département** : Mantes en Yvelines, Trappes-La Verrière et Chanteloup-les-Vignes, qui impliquent un fort désenclavement et un rééquilibrage du logement, une gouvernance du projet ad hoc et une politique de maîtrise du peuplement ;
- ▶ **renouvelle sa politique d'aide à la rénovation urbaine** avec l'appel à projet **Prior'Yvelines** qui comprend un volet dédié aux communes qui vont s'engager dans une nouvelle phase de leur renouvellement urbain.



Projet d'Eco-port à Triel



Chantier de la Voie Nouvelle à Sartrouville

LES AIDES À LA RÉNOVATION URBAINE

En 2015, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de la politique de soutien exceptionnel engagée depuis 1996 sur **3 territoires ayant des Grands Projets de Ville (GPV) : Chanteloup-les-Vignes et Mantes en Yvelines** sont en cours d'achèvement. Quant à **Trappes-la Verrière**, la participation du Département à la dernière opération a été réalisée en 2014.

Il a également financé la direction de projet du GPV de Chanteloup-les-Vignes assurée par l'EPAMSA, chargée de garantir le bon achèvement du projet de rénovation urbaine.

Outre l'intervention en GPV, le Département soutient les projets de rénovation urbaine via des **Contrats de Renouvellement Urbain (CRU), ciblés sur des opérations structurantes** et pour les projets qui intègrent une gouvernance ad hoc et une politique de peuplement.

En 2015, les communes des **Mureaux et d'Ecquevilly** ont reçu le soutien du Dépar-

tement pour des projets de requalification de leurs espaces publics.

Ces projets de rénovation urbaine arrivent à leur terme.

LES PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION URBAINE

L'Etat a procédé en 2014 à une **réforme de la politique de la ville**, avec une nouvelle géographie prioritaire resserée et définie sur des critères de revenus des ménages. Un nouvel outil unique de contractualisation avec les collectivités est mis au point avec le Contrat de ville (2015-2020), réunissant les dimensions urbaines et sociales de la politique de la ville. Les **contrats de ville** ont été signés en 2015 par l'ensemble des partenaires concernés, dont le Département. Les quartiers de **16 communes yvelinoises sont ainsi éligibles aux crédits de la politique de la ville**. Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a désigné 8

projets dont 4 projets dit d'intérêt national (P.R.I.N) qui concentreront la plus grande partie des crédits et 4 projets d'intérêt régional (P.R.I.R) qui seront soutenus de façon plus limitée. Les 4 projets d'intérêt national sont Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Sartrouville et Trappes. Les 4 projets d'intérêt régional sont Chanteloup-les-Vignes, Limay, La Verrière et Plaisir.

Le Département, dans le cadre l'appel à projet Prior'Yvelines, se positionne comme un partenaire au sein de chacun des projets de rénovation urbaine. Il s'est donc engagé auprès des collectivités concernées dans la phase des protocoles de préfiguration NPNRU. Cela a pour objectif **d'aider à définir les différentes opérations à venir** et permettre de débiter l'évaluation et le ciblage de la future intervention départementale afin qu'elle soit la plus pertinente possible.

Les premières contractualisations dans le cadre de Prior'Yvelines, volet rénovation urbaine, sont attendues pour fin 2016.

2

RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES PAR DES SERVICES ÉQUITABLES À TOUS LES YVELINOIS

Dépenses de Fonctionnement
581 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
5.6 M€

Le Département des Yvelines a affirmé en 2015 son soutien aux communes et aux intercommunalités par la **création des territoires d'action départementale pour leur apporter un accompagnement de proximité** dans la réalisation de leurs équipements, qui contribuent à l'attractivité des Yvelines et qui améliorent les services apportés aux habitants.

A cette fin, le Département tend à développer une politique contractuelle plus globale et systématique à l'échelon local, socle du partenariat, répondant à une logique de projet de territoire et permettant de mieux identifier en amont les besoins prioritaires des communes en matière d'équipement.

1

L'AIDE AUX ÉTUDES D'URBANISME DES COMMUNES YVELINOISES

L'année 2015 a été marquée par l'application de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014. Les nouvelles exigences réglementaires ont influencé les procédures et le contenu des documents d'urbanisme. En effet, les communes encore en POS devaient engager avant le 31 décembre 2015 une élaboration de PLU, sous peine de caducité de leur document, et l'approuver avant le 27 mars 2017.

DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT DES ÉTUDES D'URBANISME COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Ce dispositif aide les collectivités à élaborer leur document d'urbanisme, à définir des orientations d'aménagement sur des secteurs stratégiques de leur territoire, ou à digitaliser leur cadastre.

En 2015, 34 subventions ont été attribuées pour un montant total de 333 k€ :

- études liées à une procédure d'urbanisme : 32 subventions, soit 319 k€,
- définitions d'orientations d'aménagement : 2 subventions soit 14 k€.

PLANIFICATION LOCALE

Dans le cadre de ses compétences en matière de droit du sol, le Département est amené à fournir des éléments d'information aux services de l'État pour le Porter à Connaissance (PAC) qui est adressé aux communes lorsqu'elles décident d'élaborer ou de réviser leur Plan local d'Urbanisme (PLU).

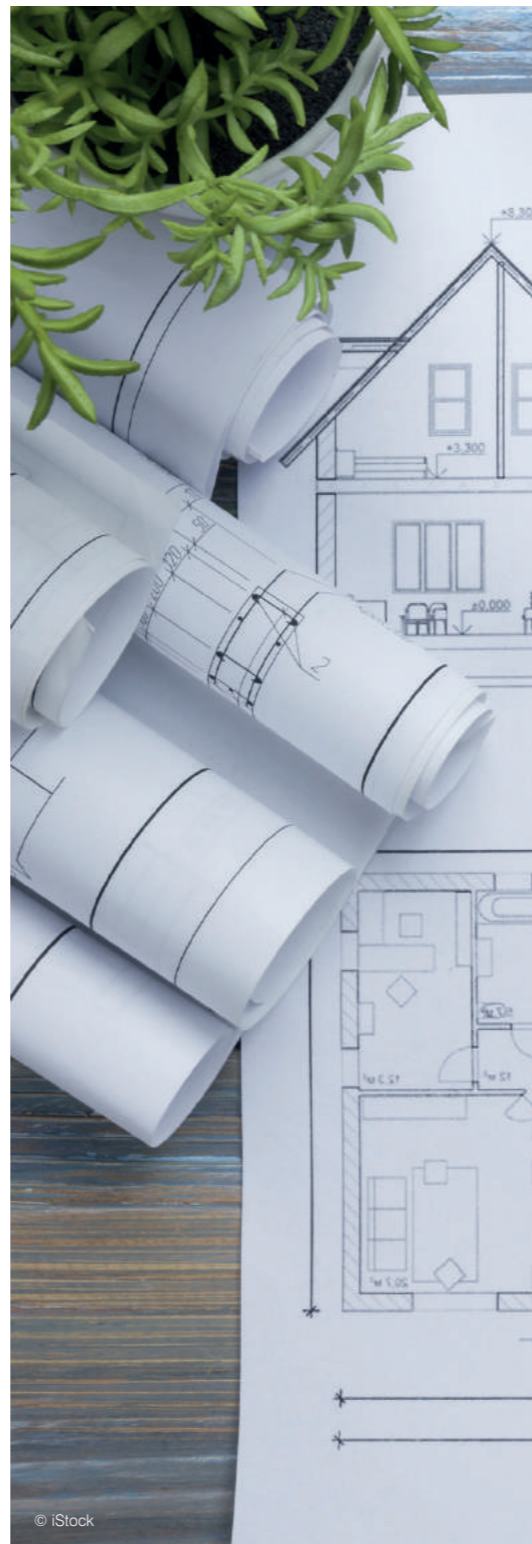
Le Conseil départemental intervient également lorsque la commune a arrêté son document d'urbanisme, en émettant un avis dans un délai de 3 mois.

En 2015, ont été signés 82 contributions au Porter à Connaissances (PAC) et 3 avis portant sur des projets de PLU arrêtés dans le cadre soit d'une élaboration soit d'une révision de PLU.

Le Conseil départemental a également émis 8 avis sur des procédures plus légères telles que des modifications ou modifications simplifiées de Plans d'occupations des sols (POS) ou de PLU.

PARTENARIATS

Le Département a développé des partenariats d'études avec plusieurs organismes qui lui fournissent des analyses lui permettant d'affiner ses politiques. En 2015, il a poursuivi ses partenariats avec l'ORIE (Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise), l'IAU IdF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Ile de France), l'ORF (Observatoire Régional du Foncier) et l'AFDU (Agence Française du Développement Urbain).



2

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES YVELINOISES DANS LEUR STRATÉGIE D'ÉQUIPEMENT

Créés en 1983, les contrats départementaux et ruraux constituent le socle de l'intervention du Département en faveur de **l'équipement et de l'aménagement des collectivités yvelinoises.**

LES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX

Un contrat départemental est un **engagement réciproque du Département et d'une commune ou intercommunalité de plus de 2000 habitants pour réaliser un programme pluriannuel d'investissements sur une période de 3 à 5 ans.**

Ce dispositif finance les travaux d'investissement relatifs à la mise en valeur de l'espace public urbain et la construction ou l'aménagement d'équipements collectifs (équipements sportifs et socio-éducatifs, bibliothèques, écoles de musique et de danse, salles de spectacles, MARPA, maisons de retraite, crèches, haltes-garderies, centres de PMI, établissements pour adultes handicapés, équipements de tourisme et de loisirs, équipements scolaires). Le contrat doit comprendre au moins 3 opérations, qui sont alors financées par le Département à hauteur de 30 à 35 % d'un montant de travaux plafonné à 1,3 M€ ou 1,5 M€ selon la taille et la localisation de la collectivité.

En 2015, 19 contrats départementaux ont été adoptés, représentant une participation du Département de 8,5 M€. **Ils ont permis de réaliser 39 projets d'équipements et d'espaces publics** notamment :

- 6 équipements scolaires dont la création d'un groupe scolaire à Morainvilliers,
- 5 équipements sportifs,
- 13 équipements patrimoniaux,
- 7 équipements sociaux tels que la maison des associations à Chevreuse,



- 7 structures d'accueil de la petite enfance (construction ou rénovation), 6 équipements culturels et l'aménagement d'un parc.

LES CONTRATS RURAUX

Ce dispositif est un **financement conjoint du Département et de la Région-Ile-de-France pour les communes et intercommunalités de moins de 2000 habitants qui engagent sur 5 ans un programme pluriannuel.**

Le contrat rural permet de financer des travaux d'investissement relatifs à la mise en valeur de l'espace public et la construction ou l'aménagement d'équipements collectifs (équipements scolaires, sportifs, culturels et touristiques ainsi que le patrimoine communal). Il doit comprendre au moins 3 opérations, qui sont alors financées par le Département à hauteur de 35 % d'un montant de travaux

plafonné à 300 K€, 370 K€ ou 762 K€ selon la taille et la nature de la collectivité. En 2015, 8 contrats ruraux ont été adoptés, représentant une participation du Département de 820 K€ pour 20 projets. Ils ont permis, notamment :

- d'aménager 9 bâtiments techniques et administratifs,
- d'aménager 2 salles polyvalentes,
- d'aménager 3 parcs et un hall multisport,
- de restaurer 3 églises.

CHIFFRES CLÉS

- adoption de **19 contrats départementaux** pour 16 communes et 3 syndicats intercommunaux soit un financement du Département de 8,5 M€.
- adoption de **8 contrats ruraux** communaux représentant un financement du Département de 0,82 M€.



3 | FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Dépenses
de Fonctionnement
42.4 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
88.2 M€

La mobilité constitue la principale source de préoccupation et d'attente d'amélioration pour les habitants des Yvelines. Il s'agit là d'une question d'intérêt général qui doit primer.

C'est pourquoi le Département des Yvelines a décidé de se mobiliser et de s'engager très fortement dans ce domaine, en structurant ses actions autour de deux objectifs en 2015 :

- ▶ réduire autant que faire se peut l'intensité des besoins de mobilité ;
- ▶ améliorer les conditions d'accès aux réseaux et les réseaux eux-mêmes.

La politique de déplacement s'appuie, dans cette optique, sur cinq axes :

1. l'optimisation et la modernisation du réseau routier départemental ;
2. l'appui aux communes pour la réalisation de travaux de voirie ;
3. l'amélioration des transports collectifs ;
4. la promotion des modes de déplacements doux ;
5. les aides aux familles pour leur mobilité.

1 L'OPTIMISATION ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le réseau routier départemental par sa densité contribue au développement économique du département, et le maintien de sa viabilité constitue un enjeu majeur. Les actions d'entretien, d'aménagement et de modernisation de ce réseau visent à **garantir aux Yvelinois des déplacements par la route dans des conditions de sécurité et de confort optimales**, et à maintenir le patrimoine routier départemental dans un état homogène en appliquant des techniques respectueuses de l'environnement, tout en maîtrisant les coûts.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 1 576 km de réseau routier à entretenir sur les Yvelines ayant généré 6,1 M€ de dépenses de fonctionnement ;
 - ▶ 108 actions de salage et 3008 heures d'intervention dans le cadre de la viabilité hivernale et des interventions pour accidents ;
 - ▶ 9,2 M€ consacrés au renouvellement des couches de roulement ;
 - ▶ 1,76 M€ consacrés à la sécurité routière ;
 - ▶ 59,3 km de chaussées et 1 ouvrage d'art ont bénéficié de travaux de maintenance renforcement des trottoirs, garde-corps...)
- En Ile-de-France, en 2015, le taux d'accident était de 34,5 accidents pour 100 km. Dans les Yvelines, en 2015, le taux d'accident était de 9,1 accidents pour 100 km tous réseaux confondus,

LE PROGRAMME DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ROUTIERS

La modernisation et l'aménagement de ce réseau constituent un enjeu majeur pour permettre aux Yvelinois et aux acteurs économiques implantés dans le département de se déplacer en toute sécurité avec un bon niveau de service sur l'ensemble du territoire. Ces opérations de modernisation du réseau sont identifiées au sein du « Programme de Modernisation et d'Équipement » (PME). S'inscrivant dans le cadre du schéma de déplacements des Yvelines (SDY) de 2007, mis à jour en 2015, **la modernisation des routes doit s'accélérer pour combler les retards pris en matière d'infrastructures, en complétant le maillage et en améliorant la desserte des grands pôles yvelinois.**

Ainsi, le Département des Yvelines poursuit ses efforts pour :

- ▶ réaliser les infrastructures inscrites au SDY destinées à renforcer le maillage territorial et l'accessibilité des pôles stratégiques du territoire (zones d'activités économiques et pôles de développement de logements),
- ▶ intégrer les besoins engendrés en matière de transport par les 2 OIN,
- ▶ améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers sur les routes départementales,
- ▶ promouvoir une approche développement durable dans l'ensemble des projets routiers.

Concernant les opérations routières majeures, l'année a été marquée par :

- ▶ la mise en service en Février de la déviation de la RD 983 à Richebourg,
- ▶ la finalisation des travaux du réaménagement de l'échangeur Mantes Est à Mantes-la-Ville (RD 65 x 113 x 983),
- ▶ la poursuite des travaux de la Voie Nouvelle Départementale à Sartrouville et Montesson, de la section Est de la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la Bretèche, Noisy-le-Roi et Villepreux ainsi que ceux de l'aménagement et du doublement de la RD 30 à Plaisir et Elancourt.

Les travaux réalisés ont représenté une dépense globale de 49,55 M€ en 2015, année marquée, outre les opérations majeures évoquées ci-dessus, par la mise en service de 5 projets départementaux :

- ▶ les aménagements de la RD 11 en traversée de Thoiry,
- ▶ La création d'un carrefour giratoire sur la RD 113 et l'aménagement du carrefour RD 113 x RD 154 à Orgeval,
- ▶ les travaux de renforcement recalibrage en traversée de Boissets-Gressey de la RD 115,
- ▶ la création d'un carrefour giratoire sur la RD 910 au Perray-en-Yvelines,
- ▶ la création d'un carrefour giratoire d'accès au quartier des Hauts Moulins sur la RD 98 à Villepreux.

2 L'APPUI AUX COMMUNES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Le Département des Yvelines a poursuivi en 2015 **ses aides aux communes pour la réalisation de travaux de voirie**, en incitant à un recentrage sur les intercommunalités et en incitant les maîtres d'ouvrage à réaliser leurs travaux en utilisant des **techniques ou des matériaux « éco-responsables »**.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

Son objectif est d'aider les communes et les intercommunalités à réaliser des travaux d'investissement sur leurs voiries. En 2015, 87 communes, 4 intercommunalités et 1 syndicat ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 4,98 M€. En complément, le Département des Yvelines a financé 4 opérations au titre du programme exceptionnel d'aide à la remise en état de certaines voies communales hors agglomération, pour un montant de 683 K€.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT D'ARRÊTS DE TRANSPORT EN COMMUN OU POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE CEUX FRÉQUENTÉS PAR DES JEUNES

Ce programme concerne les 224 communes de moins de 10 000 habitants. Son objectif est d'aider ces communes à aménager des points d'arrêts de transport en commun ou réaliser de petits travaux de sécurité routière à proximité d'établissements scolaires. Il complète le programme de l'État relatif au produit des amendes de police pour lequel le Département effectue la répartition annuelle. En 2015, le programme amendes de police a permis de financer 78 aménagements pour un montant de 555 K€.



Chantier de la voie nouvelle à Sartrouville

Tangentielle Ouest (TGO) :

tram train Saint-Cyr/Achères via Saint-Germain-en-Laye et Poissy.

Phase 1 : Saint-Cyr RER/Saint-Germain RER. La phase 1 a été déclarée d'utilité publique le 3 février 2014. Les études d'avant-projet ont été validées en 2015, les études de niveau projet sont en cours. Mise en service prévue en 2020.

Phase 2 : Saint-Germain Grande Ceinture/Achères. Le STIF a délibéré sur la poursuite des études de la variante urbaine en février 2015. Les études complémentaires du nouveau tracé, desservant Poissy RER, sont en cours.

La concertation complémentaire est prévue en mars/avril 2016.

Mise en service prévue en 2023.

• Tramway T6 « Châtillon – Vélizy – Viroflay » :

le Département est maître d'ouvrage sur les Yvelines et le finance à hauteur de 52 M€HT.

Mise en service en décembre 2014 (section surface) et au printemps 2016 (section souterraine).

• Pôle d'échange multimodal (PEM) de Versailles Chantiers :

11,1 M€ engagés par le Département pour la phase 1. Le grutage de la passerelle 2 est prévu pour février 2016, concomitamment aux travaux d'extension du bâtiment voyageurs Ouest et du hall 2.

Les mises en service prévisionnelles de la passerelle 2, du hall 2 (extension bâtiment voyageurs) et du pôle seront fait respectivement en avril et septembre 2016.

• Éole :

prolongement du RER E à l'Ouest, jusqu'à Mantes-la-Jolie. Une enveloppe d'un montant de 1,75 Md€ est inscrite au bénéfice de ce projet dans le CPER 2015-2020.

Les négociations sur le protocole et sur le cadre de financement ont été engagées en vue de leur conclusion mi 2016.

Mise en service progressive du projet à partir de 2020 avec desserte programmée de Mantes-la-Jolie à l'horizon 2022.

• Liaison nouvelle Paris Normandie (LNPN) :

le Département demande la desserte de Mantes-la-Jolie par les futurs trains normands ainsi que l'implantation d'une nouvelle gare « Confluence Seine-Oise » dans le secteur d'Achères. En 2015, les études préalables à la DUP ont été engagées sur les trois sections prioritaires (Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot) en vue de déterminer les zones de passage préférentielles qui présideront au choix d'un tracé définitif fin 2016-début 2017.

Le financement du projet intervient dans le cadre du CPIER 2015-2020 de la Vallée de la Seine avec l'inscription d'une enveloppe de 98 M€ affectée aux études préalables à l'enquête d'utilité publique. Déclaration d'utilité publique avant fin-2020.

Mise en service à l'horizon 2030 des trois sections prioritaires dont Paris-Mantes.

• Ligne 18 (ligne verte) du Grand Paris express (GPE) :

Ligne de métro automatique à gabarit adapté d'Orly à Versailles.

La mise en service prévisionnelle du tronçon CEA – Saint-Aubin / Versailles Chantiers est prévue à l'horizon 2030. Le prolongement au Nord en direction de Nanterre est reporté au-delà de 2030. Le tracé « variante », plus court, desservant Saint-Quentin Est a été retenu au détriment du tracé « de référence » qui prévoyait aussi la desserte de la gare Saint-Quentin-Université.

La concertation a eu lieu en mai 2015, l'enquête publique est prévue pour mars/avril 2016.

L'année 2015 a été celle de la révision du Schéma de déplacement des Yvelines (SDY). En effet, le 18 décembre 2015, l'Assemblée Départementale a approuvé à l'unanimité la mise à jour du SDY qui datait de 2007. Cette mise à jour expose la politique départementale, son adaptation aux nouvelles réalités des déplacements sur le territoire Yvelinois et présente notamment les priorités, pour les horizons 2020, 2025 et au-delà, en matière de projets de transports collectifs et de projets routiers. Ce document doit servir de base pour engager un dialogue avec les nouvelles intercommunalités dans le cadre de l'élaboration de contrats de territoires.

L'année 2015 a également été marquée par l'engagement et le soutien du Département des Yvelines dans la réalisation des grands projets d'aménagement de transports en commun, dont notamment :

- la participation technique (maîtrise d'ouvrage) et financière au projet de Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay, pour la poursuite des travaux des deux stations souterraines de Viroflay ;
- différents projets en lien avec les déplacements, dont notamment :
 - le lancement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma départemental d'intermodalité (SDEI) ;
 - la mise en service d'une voie réservée aux bus sur la RD 190 entre Poissy et Saint-Germain ;
 - le lancement d'une 2^{ème} vague d'étude de points durs bus dans les Yvelines ;
 - le lancement par le STIF des études pour le projet de TZen et pôle gare de Mantes ;
 - l'inscription par l'État et la Région comme projet prioritaire d'une voie réservée aux bus sur l'autoroute A12 (études en 2015 ; travaux en 2016).

Outre sa participation financière aux grands projets de transports en commun, l'action départementale s'est également traduite par la participation annuelle au fonctionnement du STIF (plus de 19 M€), au financement d'équipements intermodaux, et à la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de transports en commun.

CHIFFRES CLÉS

- contribution obligatoire au budget du STIF : **19,6 M€**
- maîtrise d'ouvrage du T6 : **9,55 M€**
- investissement grands projets de transports en commun (TGO et PEM Versailles Chantiers) : **3,7 M€**
- traitement des points durs, mise en accessibilité et sécurisation des arrêts de bus : **384 K€**



4 LA PROMOTION DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

Avec la mise en place du nouveau schéma départemental des véloroutes et voies vertes, adopté par l'Assemblée départementale le 18 juin 2010, et l'adoption d'une nouvelle politique en matière de liaisons douces le 25 septembre 2015, **le Département entend développer l'éco-mobilité, améliorer la qualité de vie, favoriser un meilleur respect de l'environnement**, mais aussi contribuer à **mettre en valeur le patrimoine naturel**, notamment en milieu rural. Les résultats de cette politique départementale sont aujourd'hui significatifs : aménagements cyclables en forte aug-

mentation, multiplication des initiatives locales pour la promotion du vélo, développement des stationnements vélos, lancement de projets structurants de liaisons douces sur le territoire Yvelinois. Un premier volet de cette politique concerne la réalisation d'aménagements cyclables sur les routes départementales hors agglomération. Un deuxième volet est relatif au développement des projets locaux de circulations douces menés par les communes ou structures intercommunales. Et un dernier volet concerne des actions de promotion de ce mode de déplacement avec, en par-

ticulier, le prêt d'une machine à marker les vélos pour lutter contre le vol. **1 165 vélos ont ainsi été marqués par la machine prêtée par le Département** dans le cadre de plus d'une quinzaine d'opérations organisées par les collectivités locales.

En 2015, les 13 projets de circulations douces portés par les collectivités locales ayant bénéficié d'une subvention départementale, pour un montant total de près de 1,145 M€, ont porté sur :

- plus de 16 km de bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes,

- 2 370 m ;
- création d'une piste cyclable entre Flins-sur-Seine et Les Mureaux le long de la RD 14, pour un linéaire de 2 166 m ;
- création d'une passerelle piétons / cycles en encorbellement entre Andrézy et Conflans-Sainte-Honorine le long de la RD 48, pour un linéaire de 500 m ;
- création de pistes cyclables entre Ecquevilley et Les Mureaux le long de la RD 43, pour un linéaire de 2 316 m ;
- création de pistes cyclables unidirectionnelles entre Cernay-la-Ville



► 908 places de stationnements vélo (arceaux, abris et stationnements sécurisés).

Par ailleurs, 2,23 M€ ont été dépensés pour réaliser des **aménagements cyclables le long des routes départementales hors agglomération**. Ces crédits ont notamment permis d'engager et de poursuivre les opérations suivantes :

- création de pistes cyclables hors et en agglomération le long de la RD 446 à Jouy-en-Josas, pour un linéaire de

double sens cyclable ;

- création de pistes cyclables hors et en agglomération le long de la RD 446 à Jouy-en-Josas, pour un linéaire de

- et La Celle-les-Bordes le long de la RD 906, pour un linéaire de 2 993 m ;
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 906 à Gazeran sur l'itinéraire de la véloroute Paris – Le Mont-Saint-Michel, pour un linéaire de 130 m ;
- jalonnement du Chemin de Seine et de la véloroute Paris – Le Mont-Saint-Michel, inscrits au schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

5

LES AIDES AUX FAMILLES POUR LEUR MOBILITÉ

Le Département des Yvelines contribue à la mobilité des Yvelinois, soit par l'attribution d'une aide financière pour réduire le coût d'acquisition des abonnements de transport scolaire (trajet domicile-établissement), soit par l'attribution d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit aux anciens combattants et veuves de guerre (AC-VG), personnes âgées (PA) et handicapées (PH).

La participation du Département est facultative, la politique tarifaire des transports en commun franciliens relevant de la compétence exclusive du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) qui décide de la création des titres de transport et de leur prix de vente.

CHIFFRES CLÉS

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'aide départementale se décompose comme suit :

- ▶ la carte Imagine'R Scolaire : **65 121** élèves bénéficiaires (94 % des cartes délivrées) pour un montant de 9,95 M€
- ▶ la carte scolaire bus : **2 300** élèves bénéficiaires (100 % des cartes) pour un montant de 203 K€
- ▶ les circuits spéciaux de transport scolaire : **9 250** élèves bénéficiaires (100 % des cartes) pour un montant de 1,8 M€
- ▶ élèves scolarisés hors IDF (internes et externes) : le Département a subventionné **plus de 120 élèves** pour un montant de 35 K€
- ▶ **55 %** des collégiens et lycéens scolarisés dans les Yvelines sont bénéficiaires de l'aide au transport scolaire

LES AIDES AUX JEUNES YVELINOIS

L'aide départementale bénéficie, sans condition de ressources, à tous les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous-contrat, domiciliés dans les Yvelines (hors apprentissage), ainsi qu'à tous les élèves de primaire et de maternelle qui utilisent les circuits spéciaux de transport scolaire. Elle se traduit, pour les familles, par une **réduction automatique du prix de vente** afin qu'elles n'aient pas à en faire l'avance.



ZOOM SUR

CARTE IMAGINE 'R

Pour l'Ile-de-France, le tarif unique décidé par le STIF au 1er septembre 2015 a été mis en œuvre à la même date par le Département pour les élèves du secondaire. Le coût de ce titre de transport pour l'année scolaire est de 333,90 € (hors aide départementale).

LES AIDES FAVORISANT L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

Ce dispositif vise à favoriser l'autonomie des bénéficiaires en facilitant leur mobilité. Les outils de gestion modifiés depuis mi-2013 (titre Améthyste multimodal et chargé sur un support télébilletique) fonctionnent pleinement.

Année 2015

Le Département a rapidement mis en œuvre la décision du syndicat des transports d'Ile de France de permettre aux anciens combattants et veuves de guerre imposables de bénéficier du passe Navigo pour les zones 1-5 au tarif de 25 €, par l'établissement d'une convention du STIF signée le 3 septembre 2015, et effective immédiatement.

Il est prévu pour 2016, la possibilité pour les bénéficiaires de faire leurs demandes de renouvellement ou leurs premières demandes en ligne sur un site dédié.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **18 566** bénéficiaires en 2015 de l'aide au transport des personnes âgées, handicapées et anciens combattants :
- ▶ **3 418** anciens combattants bénéficiaires de la carte Améthyste 1-5
- ▶ **10 652** personnes âgées bénéficiaires de la carte Améthyste 3-5
- ▶ **4 496** personnes handicapées bénéficiaires de la carte Améthyste 3-5





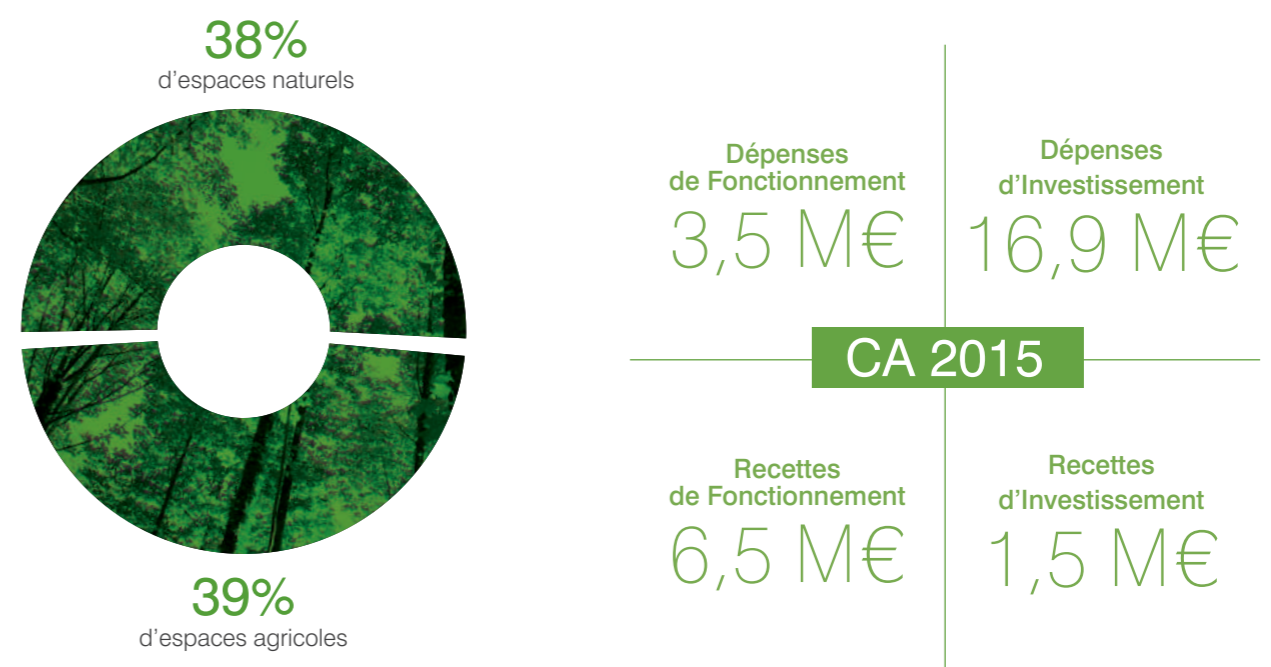
4 | AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX

Premier département vert d'Île-de-France avec environ 80 % d'espaces naturels et agricoles dont 70 000 hectares d'espaces boisés, les Yvelines disposent d'un patrimoine naturel riche.

Le département des Yvelines est également le seul en Île-de-France à être labellisé « **Département Fleuri** » pour sa qualité de vie.

L'attractivité économique et résidentielle des Yvelines constitue un axe déterminant de l'action du Conseil départemental, inscrit au cœur de son schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) approuvé en juillet 2006.

Maintenir et renforcer cette attractivité suppose d'anticiper et de répondre aux enjeux environnementaux que soulève le développement du territoire, afin qu'il contribue à préserver et améliorer le cadre de vie des Yvelinois.



1 GESTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS VALORISATION DE LA TRAME VERTE ET DU PAYSAGE

Le département des Yvelines participe à la protection et à la valorisation de cet environnement par des actions conduites sous sa propre maîtrise d'ouvrage, par le soutien financier apporté aux acteurs locaux (collectivités locales, associations) et par l'assistance technique et l'information qu'il leur apporte.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) PROPRIÉTÉS DU DÉPARTEMENT

Le Département des Yvelines s'est saisi de la compétence « espaces naturels sensibles » en 1994 laquelle, par le biais de la taxe d'aménagement, permet d'acquérir les espaces naturels remarquables afin de les protéger et les aménager pour les rendre accessibles au public. À ce jour, le Département des Yvelines est propriétaire de **2 850 ha d'espaces naturels sensibles, principalement boisés**.

Dans ce cadre, les réalisations principales du Département des Yvelines en 2015 ont été :

- **en sa qualité de propriétaire foncier et maître d'ouvrage d'aménagements**, la poursuite des grands travaux d'aménagement du Parc du peuple de l'herbe, et l'adoption du plan pluriannuel de valorisation des ENS identifiant 20 sites stratégiques à aménager en priorité ;
- **en sa qualité de partenaire**, l'adoption de 2 conventions de partenariat avec l'Office nationale des forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts (AEV) en faveur d'une stratégie concertée de gestion et de valorisation des 30 000 ha de forêts détenues par le Département et ces 2 acteurs, et enfin dans la poursuite du projet de Chemins de Seine dont l'ouverture aux piétons et VTC (vélo tout chemin) sur un linéaire continu est envisagée fin 2016.
- **l'engagement d'un bilan prospectif de la politique ENS**

Parc du peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy (113 ha, objectif livraison fin 2016) : DE/Service patrimoine naturel

L'année 2015 a majoritairement été consacrée aux travaux suivants :

- sur la partie Est du Parc : réception de la tranche ferme comprenant le quai de promenade le long de la rue de la Reine Blanche (allée piétonne, piste cyclable, parking...) et aménagement de la berge Est de l'étang de La Galiotte (reprofilage de la berge et plantation d'espèces aquatiques, pose d'un ponton handi-pêcheur) ;
- sur la grève alluviale : fin des terrassements sur les 400 mètres linéaires de berge de Seine, et réalisation des plantations et des chemins et pontons de promenade ;
- fin des travaux de terrassement de la berge Nord, de la queue de l'étang de La Galiotte, des futures îles pique-nique et des mares au cœur du Parc, dans un esprit de valorisation écologique de l'étang.
- poursuite de la réalisation de la bande active le long du chemin de Beauregard et de la rue Marcel Touboul ;
- plantations sur les parties de bandes actives réalisées, ainsi qu'à l'intérieur du parc.

L'année 2015 a été marquée par la finalisation de la procédure d'expropriation en vue de la

maîtrise de l'ensemble du foncier du Parc. Doté d'une autorisation de programme de 16,8 M€, ce projet demeure en 2015 maîtrisé sur les plans calendaire et financier malgré des aléas de chantier et des hausses de certains postes de dépenses, équilibrés par des baisses par ailleurs.



Plan pluriannuel de valorisation des ENS : DE/Service patrimoine naturel

Après adoption en septembre 2015 du programme pluriannuel de valorisation des Espaces naturels sensibles, propriétés du Département, visant à en accélérer l'aménagement et la valorisation, le Département a entamé la réalisation de ce programme avec la création d'aménagements attractifs pour le public, comme :

- l'installation de panneaux d'information et d'un parcours ludique de découverte en forêt de Sainte Apolline à Plaisir ;
- l'installation de panneaux d'information sur le site du Bout du Monde à Epône, après l'installation des observatoires en 2014.

L'implication de partenaires a été privilégiée en 2015 :

- convention avec Ecogarde pour assurer la surveillance de 5 sites départementaux et la sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement ;
- convention avec les communes de Gambais et Bullion pour la mise à disposition et la gestion des sites respectifs de l'avenue de Neuville à Gambais et du bois des Aulnettes à Bullion ;
- convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'aménagement du site départemental de Port Royal à Saint Lambert-des-Bois ;
- réflexion engagée avec la commune de Saint Germain-en-Laye pour une mise à disposition et gestion du site des Plâtrières.

Partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts (AEV) : DE/Service patrimoine naturel et service écologie urbaine et innovation

À eux seuls, le Département, l'ONF et l'AEV détiennent plus de 30 000 ha d'espaces naturels, principalement boisés sur les 70 000 ha de forêts publiques et privées présentes dans les Yvelines. Au vu de ce constat, le Département a initié en 2014 des négociations avec l'ONF et l'AEV, en faveur d'une stratégie concertée de gestion et de valorisation du patrimoine naturel des trois acteurs : potentiels échanges fonciers en vue de constituer des ensembles plus cohérents, **créations d'emplois complémentaires au profit de bénéficiaires du RSA des Yvelines** dans le domaine de l'entretien et de la propreté des forêts, expérimentations d'actions nouvelles en particulier dans le domaine du bois, lancement de manifestations conjointes type « forêts propres », ... En aboutissement de ces négociations, deux conventions stratégiques de partenariat ont été adoptées en Conseil départemental de juin 2015.

- la convention avec l'AEV prévoit des actions conjointes à développer et **un financement annuel de 150 K€ en faveur de l'AEV pour l'entretien des forêts régionales. Un premier COTECH AEV-CD78 a eu lieu en juillet 2015 pour prendre connaissance des intérêts et priorités réciproques.**
- **un financement de 560 K€ a par ailleurs été apporté à l'ONF** pour la réalisation de travaux d'équipement et d'entretien en forêts domaniales, avec le recours en 2015 à des entreprises d'insertion pour la réalisation des travaux écologiques (emploi de 26 personnes en insertion dont 8 bRSA). L'emploi de 20 bRSA est programmé pour 2016.

Valorisation de la plaine de Montesson : DE/Service écologie urbaine et innovation

La plaine de Montesson (400 ha) est en partie couverte par une zone de préemption des espaces naturels sensibles du Département

qui couvre une centaine d'hectares (Bords de Seine, frange Ouest de la Plaine). Une étude de valorisation des espaces ouverts et des franges urbaines de la plaine de Montesson menée en 2013/2014 en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine et l'Agence des espaces verts d'Ile de France et en partenariat avec les collectivités locales, a donné lieu à des propositions de protection et d'organisation des espaces. **En 2015, le SCOT a repris les propositions de reconquête agricole de cette étude** pour faire évoluer les périmètres du droit des sols et un projet de création d'une Zone agricole protégée est à l'étude sur ces périmètres. Une coordination de l'action des opérateurs fonciers, le Conseil départemental pour les ENS et la SAFER/AEV pour l'agriculture, s'est organisée pour réagir aux ventes spéculatives et se réunit régulièrement pour adapter ses préemptions réciproques. En 2015, une préemption en révision de prix a donné lieu à un jugement en défaveur du Département en maintenant une valeur de 25 €/m² à la terre. Le Département fait appel de ce jugement aux motifs que des transactions continuent à s'effectuer à une valeur moyenne de 4 €/m² et démontre qu'il existe une valeur seuil de 6 €/m² au-delà de laquelle l'économie agricole du territoire est compromise.

Digue d'Abbécourt, à Orgeval : DE/Service patrimoine naturel

Le Département est propriétaire du bois d'Abbécourt, à Orgeval, sur lequel se situe une digue dénommée « digue d'Abbécourt ». Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure relatif au risque de rupture de l'ouvrage, les dossiers d'ouvrage et la poursuite des études relatives au confortement de la digue réalisées en 2014 ont conduit à s'orienter vers la solution d'arasement de la digue. Le diagnostic faune, flore engagé en 2015 se terminera en février 2016. Les études d'impact, dossiers loi sur l'eau, et les études de maîtrise d'œuvre seront engagés en 2016, en vue de réaliser les travaux fin 2017/2018.

Chasse sur les forêts départementales

Le renouvellement pour 6 ans des contrats de chasse, sur la base d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, a été validé par l'Assemblée départementale en avril 2015. 34 lots ont ainsi été attribués sur 30 sites départementaux représentant une surface totale chassée d'environ 1800 ha sur les 2850 ha de propriétés départementales.

L'action foncière ENS

Les zones de préemption ENS mises en place par le Département recouvrent une surface de 35 000 hectares soit 15 % de la surface des Yvelines et sont présentes sur 73 communes. La Direction de l'Environnement a entamé une évaluation des 25 ans d'action foncière ENS, pour expertiser la pertinence et l'efficacité des zones de préemption. L'objectif est un recentrage et une amélioration de la stratégie foncière, une identification de périmètres d'action au service de territoires de projets.

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DÉPARTEMENTAUX DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Le Département se voit confier, par l'article L 361-1 du Code de l'Environnement, la compétence pour établir le PDIPR, afin de **protéger les chemins ruraux** qui y sont inscrits et **favoriser la découverte des sites naturels** et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée grâce à un réseau d'itinéraires balisés cohérents et de qualité.



Petit moulin de vaux de Cernay



À ce titre, le PDIPR pédestre des Yvelines a été adopté par l'Assemblée départementale par délibération du 29 octobre 1993 et mis à jour par délibération de la Commission permanente du 25 novembre 1999. Le PDIPR équestre a été adopté par l'Assemblée départementale par délibérations du 23 juin 2006 et actualisé par délibérations des 16 décembre 2011 et 14 juin 2013. **Ce sont ainsi environ 1600 km de chemin qui ont été ou seront prochainement inscrits aux PDIPR.**

En 2015, a été renouvelé pour 3 ans, une convention de partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, relative au développement, à la gestion et à la promotion des itinéraires de randonnée pédestre ainsi qu'une convention avec l'ONF relative à la mise en œuvre des PDIPR pédestre et équestre en forêts domaniales. Une mise à jour partielle du PDIPR pédestre sera effectuée en 2016.

LES CHEMINS DE SEINE – VOLET PÉDESTRE ET VTC : DE/SERVICE PATRIMOINE NATUREL

Le projet « Chemins de Seine » a pour objectif **l'ouverture d'un linéaire continu de circulations douces pédestres et cyclables sur les 2 rives de Seine**, assorti d'une cinquantaine de boucles locales de promenade et découverte du patrimoine communal. Il s'inscrit dans le **plan Yvelines Seine voté en 2012** par le Département **pour accélérer le développement économique, touristique et environnemental de la Seine et de sa vallée** et favoriser son appropriation par les yvelinois. La réalisation des « Chemins de Seine » s'appuie sur l'action en propre du Conseil départemental en matière de randonnée, sur la convention opérationnelle passée avec le SMSO en 2013 (échue fin 2015) et sur les 17 projets lauréats de l'appel à projet départemental exceptionnel d'animation et de valorisation de la Seine.

Les tracés de principe votés fin 2013 ont donné lieu en 2014 et 2015 à des consultations collectives et bilatérales (Département avec chaque collectivité ou entreprise privée) de sorte à aboutir aux actes juridiques et engagements nécessaires : conventions ou autorisations de passage, délibérations municipales, etc. **De larges portions du Chemin de Seine sont d'ores et déjà accessibles et praticables par les piétons et les VTC depuis fin 2014.** Elles représentent environ 120 km réparties sur les 2 rives et par tronçons. Une quarantaine de kilomètres dispose d'aménagements

plus qualitatifs (revêtement en stabilisé ou enrobé) dont notamment la véloroute-voie verte Paris-Londres (environ 20 km).

Dans ce cadre, peuvent être cités les aménagements piétons/cyclistes sous maîtrise d'ouvrage du SMSO en 2014 à Conflans-Sainte-Honorine (environ 800 m), Aubergenville (200 m), et Carrières sur Seine (2 km). L'année 2015 a vu l'aménagement à Carrières sur Seine des 200 m restants pour assurer la continuité entre 2 tronçons. De nouveaux aménagements seront réalisés en 2016 à Saint Martin la Garenne (Bassin de l'Illon) et Carrières sous Poissy.

La réalisation, en collaboration avec des chantiers d'insertion, par SUEZ Environnement / Lyonnaise des eaux d'un chemin de randonnée sur sa propriété de Flins, ouvert au public fin 2015, permet désormais de relier Les Mureaux à Aubergenville en contournant le site industriel de Renault qui constituait un verrou en berge de Seine. Notons l'engagement financier de 120 000 € fin 2015 au profit de l'aménagement d'un bac de franchissement de la Seine entre Juziers et Aubergenville, dont la mise en service est prévue au printemps 2016. Ce bac sera le 3ème ainsi réalisé par le SMSO après celui de Vétheuil / Moisson-Lavacourt et celui reliant Rosny-sur-Seine à Guernes.

Une vingtaine de boucles locales de promenade sont validées et feront l'objet d'une valorisation sur le site internet d'Yvelines Tourisme. En 2015, 3 premières boucles ont été mises en ligne.





AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

Mesures compensatoires : DE/Service écologie urbaine et innovation

Le Département est devenu en 2014 la première collectivité française à proposer une offre de compensation écologique aux aménageurs sur le territoire de la vallée de Seine yvelinoise, permettant ainsi de les accompagner dans l'anticipation et la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets. Cette opération innovante, votée par l'Assemblée départementale le 11 juillet 2014, est un service « clé en main » s'adressant aux porteurs de projets publics et privés devant compenser les acts de leurs aménagements sur les milieux naturels. Elle s'inscrit dans l'objectif de maîtriser l'empreinte écologique des projets dès leur conception. Les mesures compensatoires en matière d'aménagement sont en effet souvent globalement insuffisantes, non anticipées et mises en œuvre de manière disparate sans suivi dans la durée. Les aménageurs et la biodiversité en ressortent perdants. Conciliant enjeux d'aménagement et d'environnement, cette opération permettra de préserver la biodiversité, les milieux naturels et la qualité de vie, tout en accompagnant les aménageurs dans le nécessaire développement du territoire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale pilotée par le Ministère de l'environnement et du développement durable, en lien avec le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). **Début**

2015, le Ministère de l'environnement et du développement durable a labellisé l'opération du Conseil départemental, ce qui signifie un suivi technique régulier entre la Direction de l'environnement et les services instructeurs, en contrepartie d'une fluidification des procédures de dépôt et instruction des dossiers d'aménagement. Le Département est accompagné sur le plan scientifique par le Muséum national d'histoire naturelle, dont la mission consiste à orienter l'opération sur le plan scientifique et à définir un référentiel partagé par les différents acteurs autour des notions de gain écologique et d'équivalence. La SAFER Ile-de-France accompagne le Département sur le volet foncier.

Plusieurs aménageurs ont déclaré souhaiter collaborer avec le Département dans le cadre de leurs projets d'aménagements en cours et futurs. En 2015, un contrat a été signé avec GRTgaz pour la réalisation d'une compensation « à la demande » spécifique, consistant à préserver 12 ha de forêts, véritables « îlots de sénescence » permettant de préserver la biodiversité associée aux vieux bois, au sein de la forêt départementale de Sainte Apolline. GRTgaz indemnise le Département des pertes de revenus liées à l'arrêt de l'exploitation des bois, pour un montant de 163 k€.

Le Département des Yvelines a été cité en exemple par le Sénat fin janvier 2016 dans le cadre de l'examen du projet de loi Biodiversité, relevant l'« ambition » et la « rigueur » de l'opération d'offre de compensation et notant que « le Département des Yvelines [...] a su trouver un équilibre avec la compensation, qui est rendue aujourd'hui obligatoire, de façon intelligente et pragmatique ».

Aujourd'hui entrées en phase opérationnelle, les premières opérations de restauration écologiques ont été engagées sur la commune de Montesson de façon à constituer des réserves de compensation à destination des futurs projets d'aménagement prévus sur la plaine. Les travaux ont été confiés à l'association ESPACES, qui encadre des équipes en insertion. Cinq bénéficiaires du RSA ou en situation de précarité travaillent ainsi sur ce chantier.

Les démarches foncières se poursuivent par ailleurs, afin de constituer les premières réserves d'actifs naturels destinés à satisfaire en première étape l'offre de compensation sur la vallée de la Seine.

Villes et Villages Fleuris : DE/Service écologie urbaine et innovation

Le Département organise chaque année le concours départemental des Villes et Villages Fleuris (VVF), accompagné de 4 trophées yvelinois du fleurissement. 97 communes se sont portées candidates en 2015 pour le concours et 68 communes pour un ou plusieurs trophées Yvelinois, soit 109 visites de trophées. 51 communes ont été labellisées de 1 à 4 fleurs en 2015. En complément du concours, le Département a organisé une formation gratuite au fleurissement durable sur le thème des « nouveaux fleurissements », destinée aux jardiniers et techniciens des communes. Plus de 150 jardiniers des Yvelines y ont participé. Au même titre que le domaine de Madame Elisabeth à Versailles, Le Département a reçu le trophée du « Département fleuri » par le Conseil National des Villes et Villages Fleu-

ris (CNVVF) en 2014, pour une période de 5 ans, grâce à son action éco-exemplaire dans le cadre du concours, et à son action en faveur de l'embellissement de ses propres espaces. Il est actuellement le seul Département d'Ile-de-France lauréat.

Atlas des paysages : DE/Service écologie urbaine et innovation

En lien avec la DRIEE et grâce à l'apport du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Conseil départemental, a lancé en 2012 la révision de l'atlas des paysages des Yvelines, datant de 1992. C'est un outil de valorisation du cadre de vie auprès du grand public et un outil opérationnel d'aménagement du territoire, à destination des territoires d'action et des aménageurs. Il présente 23 unités de paysages, de manière illustrée et pédagogique et définit les enjeux pour une prise en compte renforcée du paysage dans les politiques du Département. Le projet de site internet a été rendu fin 2014. Il a été finalisé en 2015 et sera lancé au printemps 2016.

Le partenariat avec le CAUE : DE/Service écologie urbaine et innovation

Une convention de partenariat 2014-2016 entre le Conseil départemental et le CAUE

des Yvelines a été signée dans le but de renforcer l'alignement et l'impact des actions de ces deux acteurs.

Les diagnostics environnementaux des territoires d'action départementale (TAD) : DE / Service écologie urbaine et innovation

Un diagnostic environnemental des 6 TAD a été réalisé dans l'objectif de préciser les atouts environnementaux, et les menaces qui pèsent sur l'environnement, à une échelle de proximité et sur des secteurs bien identifiés. Les enjeux ainsi mis en évidence doivent permettre en 2016 de rédiger des dispositifs contractuels pertinents, et d'orienter la stratégie environnementale à l'échelle des intercommunalités, voire de développer des projets avec elles à l'image de l'étude de territoire menée sur la plaine de Montesson.

Inspection générale des carrières : DE/Service Inspection générale des carrières

Ce service interdépartemental assure une gestion des risques liés aux cavités souterraines, réalise leur cartographie, informe gratuitement le public, les collectivités et l'État sur trois départements. D'autres prestations sont payantes (renseignements écrits, interventions particu-

lières, fourniture de plans, ...). Le Département des Yvelines continue son soutien aux communes et intercommunalités en émettant des recommandations techniques pour la prise en compte de ce risque, notamment sur les documents d'urbanisme ; par l'établissement, la tenue à jour, la publication et la transmission en tant que de besoin des zones et des cartes des anciennes carrières et cavités souterraines (atlas).

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 110 communes sous-minées
- ▶ 5938,1 ha affectés par le risque d'effondrement de terrains
- ▶ 75 % de l'atlas des carrières souterraines réalisé dans les Yvelines

Le Département des Yvelines intervient aux côtés des collectivités locales et de l'État pour une meilleure prise en compte de ce risque sur les territoires lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.N.P.).



LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Communes	Risques	Statut
Massif de L'Hautil 10 communes 78 et 95	carrières souterraines de gypse abandonnées	arrêté inter préfectoral n° 95204 du 26/12/1995
Médan/Villennes-sur-Seine	carrières souterraines de gypse abandonnées	arrêté préfectoral n°07042 du 20 mars 2007
Bougival	carrières souterraines de craie et de calcaire	arrêté préfectoral n°2012-000148 du 14/11/2012
Celle-Saint-Cloud	carrières souterraines de craie et de calcaire	projet
Conflans-Sainte-Honorine	Multirisques : carrières souterraines de calcaire et falaises	arrêté préfectoral n°2011364-0003 du 31/12/2011
Louveciennes	carrières souterraines de craie et de calcaire	arrêté préfectoral n°2012-000132 du 6/09/2012
Port-Marly/Marly-le-Roi	carrières souterraines de craie et de calcaire	projet

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR) :

Le Département des Yvelines contribue chaque année au fonctionnement et aux programmes d'actions des **2 parcs naturels régionaux présents sur son territoire** : le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et le PNR du Vexin Français.

En 2015, le Département a financé ces deux PNR pour un montant total de 940 K€, correspondant au financement de leurs structures et à celui de leurs programmes d'actions respectifs, représentant 30 opérations pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et 25 opérations pour le PNR du Vexin français, dont les plus importantes ou novatrices sont notamment :

Pour la Haute Vallée de Chevreuse :

- l'aménagement du petit Moulin des Vaux de Cernay ;

- la phase 3 des travaux en vue de la réalisation de la Maison de l'Écomobilité à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse ;
- des travaux de restauration de la continuité des rivières, notamment sur l'Yvette à Vaugien ;
- des aides au petit patrimoine 2015-2016.

Pour le Vexin français :

- a mise en œuvre du projet culturel de territoire « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- des aides au petit patrimoine 2015-2016 ;
- diverses aides et actions en faveur de la biodiversité, la randonnée et le tourisme ;
- une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services.

Des négociations ont été engagées en 2016 pour l'élaboration des prochains Contrats de Parc 2016-2020.



2

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, PLAN CLIMAT

La maîtrise de l'énergie constitue un triple enjeu : elle conditionne la qualité de l'air que nous respirons et sans doute les évolutions du climat, elle peut améliorer sensiblement le pouvoir d'achat des ménages et des communes, et enfin, elle est source de développement économique et donc d'emploi.

L'action du Département des Yvelines se traduit en particulier par des **aides aux collectivités sur leurs projets de maîtrise de l'énergie**, et aux particuliers pour promouvoir une meilleure gestion de l'énergie et en diffuser les bonnes pratiques en matière d'éco-exemplarité afin d'**encourager les changements de comportement**.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Suite au bilan de gaz à effet de serre réalisé en 2012, un projet de plan d'actions a été élaboré en lien avec les élus et agents du Conseil départemental. Une trentaine d'actions ont été identifiées, ciblées sur le patrimoine (bâtiments, déplacements, achats publics et maîtrise des consommations) et les compétences du Conseil départemental (transport, lutte contre la précarité énergétique, aménagement du territoire).

Le Département a adopté son Plan climat énergie territorial en assemblée départementale du 18 décembre 2014, qui porte sur le champ « patrimoine et compétences » du Département et comporte **31 actions opérationnelles lancées** ou à lancer dans les domaines du patrimoine bâti, des déplacements des agents, des marchés publics et de la maîtrise des consommations. Les actions liées au fonctionnement devraient permettre de **réduire d'environ 15 % le bilan de gaz à effet de serre (GES) du Conseil départemental**.

L'ESSENTIEL

- Le département des yvelines est propriétaire de **2 850 ha** d'espaces naturels sensibles (ens) répartis sur **71 sites**
- Montant 2015 de la recette ta (qui remplace la tdens) : **6,77 M€**.
- Linéaire d'itinéraires de randonnée pédestre inscrits au plan départemental (pdipr) : **1 294 km**.
- Linéaire d'itinéraires de randonnée équestre inscrits au plan départemental (pdipr) : **443 km**.
- **97 Communes** candidates au concours villes et villages fleuris (vvf) en 2015.
- **51 Communes** ont été labellisées de 1 à 4 fleurs en 2015.
- **68 Communes** ont candidaté à un ou plusieurs trophées yvelinois en 2015 (109 visites de trophées).
- Plus de **150 jardiniers** de collectivités yvelinoises inscrits aux formations au fleurissement durable vvf en 2015.
- Montant cumulé de soutien apporté par le département aux deux pnr en 2015 : **940 K€**.

3 GESTION DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE

LA POLITIQUE DE L'EAU

Le 18 octobre 2013, la mise en place d'un **schéma départemental de l'eau** a été votée, dont l'objectif est d'engager le Département dans une politique pluriannuelle d'**accompagnement des collectivités** (plan quinquennal 2014-2018). Ce schéma territorialise l'aide départementale en fonction des priorités techniques identifiées par unités hydrographiques (au nombre de 13 dans les Yvelines). 25 M€ ont été engagés à cet effet.

En 2015, plus de 3 M€ ont été engagés pour financer 37 opérations au profit de 12 collectivités compétentes en assainissement. Sur ces 3 M€ de subventions départementales, 1,4 M€ ont été consacrés à la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectifs. Fin 2015, près de 12 M€ de subventions ont été votés au profit de 42 collectivités.

Le Département est compétent en matière d'**assistance et de conseil auprès des collectivités à caractère rural** et dont le potentiel fiscal le justifie. Dans ce cadre, il assure cette assistance pour le compte de 6 collectivités encore éligibles. Le Département peut apporter également son **assistance dans le domaine de l'eau et l'assainissement**, à travers l'agence départementale IngénierY, pour le compte des collectivités adhérentes.

LA VALORISATION ET L'ANIMATION DE LA SEINE

Le Département des Yvelines a lancé le 3 février 2012 un « **appel à projets exceptionnel d'animation et de valorisation de la Seine** » (programme « AAP Seine »). 38 candidatures ont été reçues. Destiné aux porteurs de projets publics comme privés, cet appel à projets a suscité l'**émergence de projets** à échéance rapide **destinés à renforcer l'attractivité économique, environnementale et touristique de la vallée de la Seine** dans les Yvelines.

L'assemblée départementale a désigné les lauréats en 2013, en faveur de 17 projets pour un montant global de 5,83 K€.

Fin 2015, **6 projets sont terminés**, 6 autres sont en cours de travaux et 2 projets ont été abandonnés représentant un engagement de 30 957 €. 3 projets sont au stade de la maîtrise d'œuvre. Depuis le démarrage des projets, **1,6 M€ de subventions ont été versés**.

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (SMSO) : DE/SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le SMSO est maître d'ouvrage en propre, ou par délégation, d'un certain nombre d'opé-

rations destinées à valoriser les berges de la Seine. Il est notamment en charge de :

- 12 opérations d'aménagements de circulations douces, dans le cadre d'une convention de partenariat CD78-SMSO votée en 2013, pour un montant de 1.8 M€. Ces actions font écho aux opérations soutenues dans le cadre de l'appel à projets ainsi qu'à l'ouverture du « chemin de Seine » ;
- la réalisation de passerelles sur la Seine et, à titre statutaire exceptionnel, la digue de Montesson.

En 2015, 4 comités de pilotage CD78-SMSO ont été organisés pour le suivi technique et financier des opérations mises en œuvre par le SMSO.



ACTION EN FAVEUR DE DEUX AUTRES RÉSEAUX HYDROGRAPHIQUES : LA MAULDRE (COBAHMA) ET LE RÉSEAU DES ÉTANGS ET RIGOLES DU SMAGER

Le Département est adhérent du SMAGER et du COBAHMA, qui ont compétences en matière d'aménagement, d'entretien et de valorisation des berges. Le partenariat avec ces syndicats constitue un des piliers de la politique d'aménagement et d'accessibilité aux berges.

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) : DE/Service eau et assainissement

Une convention tripartite Département-État-SMAGER cadre les aides financières du Département accordées au SMAGER pour l'entretien et la sécurisation du réseau royal des étangs et rigoles, propriété de l'État. Cette convention 2007-2013 a été prorogée en 2014 et en 2015.

En tout, le **Département a engagé 800 k€ de subventions pour soutenir les travaux de sécurisation du réseau sur la période de la convention**. Cette enveloppe a été consommée en quasi-totalité en 2015, à l'exception de l'opération de changement des pompes du Perray (36 k€) qui se terminera au 1^{er} semestre 2016. Le Département a versé en 2015 60 k€ pour les opérations de sécurisation du réseau. Une nouvelle convention tripartite (État, CD78, SMAGER) pluriannuelle de sécurisation du réseau 2016-2020 sera signée courant 2016. L'aide du Département est estimée à 125 k€ pour 622 k€ de travaux, soit 20 %.

Comité du bassin hydrographique de la mauldre et de ses affluents (COBAHMA) : DE/Service eau et assainissement

Ce syndicat a pour mission principale l'**animation du SAGE Mauldre**. Le Département apporte son soutien financier aux investissements ayant pour objet l'**aménagement, l'entretien et l'accessibilité des berges de la Mauldre et ses affluents**. En 2015, le SAGE Mauldre a été approuvé par le Comité de bassin et arrêté par le Préfet le 10 août 2015. Aucune nouvelle opération n'a été financée par le Département en 2015. 23 k€ de reliquat des années précédentes ont permis de clôturer l'ensemble des actions menées par le syndicat (suivi qualité, enquête publique SAGE, étude assembleur, relecture juridique...).

ACTION EN FAVEUR DE L'EAU POTABLE

Maîtrise d'ouvrage des dossiers de DUP de captages d'eau potable : DE/Service eau et assainissement

Depuis 1986, le Département est maître d'ouvrage délégué de 40 collectivités pour la procédure de DUP des périmètres de protection de 106 captages d'eau potable. En 2015, 5 dossiers de DUP ont été déposés au guichet unique de l'eau pour instruction des services de l'État avant mise à enquête publique. Ces dossiers concernent 6 collectivités et 7 captages. En 2016, la mission « protection des captages » prendra fin après traitement du dernier de DUP (1 captage, 1 collectivité).





Mur végétal, ZAC de l'Aérost à Trappes

5 | MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT

Dépenses
de Fonctionnement
0.6 M€
hors FSL et Adaptation

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
11.7 M€
hors FSL et Adaptation

La satisfaction des parcours résidentiels des Yvelinois, qu'ils soient résidents ou salariés, jeunes actifs, familles avec enfants, ou encore séniors, urbains ou ruraux, constitue un **enjeu stratégique pour l'attractivité du Département**, au même titre que l'accès à l'emploi et la qualité des services de transports.

La politique innovante en faveur du logement mise en œuvre par le Département ces 9 dernières années a démontré toute sa pertinence puisqu'elle a contribué à **augmenter la construction neuve dans les Yvelines de 50% entre 2006 et 2014**.

Néanmoins, le **contexte budgétaire départemental** de plus en plus contraint, les **nombreux obstacles** à la sortie opérationnelle des projets immobiliers qui ont été observés, ainsi que la confirmation de dynamiques de marché de plus en plus contrastées d'un territoire à l'autre, ont rendu obligatoire un **recalibrage de cette politique** en 2015. Les nouvelles infrastructures de transports du Grand Paris, au premier rang desquels le prolongement du RER EOLE, doivent enfin être dès à présent anticipées afin qu'elles profitent au mieux aux quartiers de gare et participent du report modal.

C'est en tenant compte de ces différents constats que le Département a fait évoluer son action en votant le 19 juin 2015 **une nouvelle politique du logement axée prioritairement sur l'opérationnalité des grands projets urbains portés par les collectivités à horizon 2020**, reposant sur une ingénierie de projets adaptée aux réalités de chaque territoire, et sur un soutien modulé en fonction de l'ambition et de la dynamique territoriale constatée.

1 LE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LEUR OFFRE DE LOGEMENTS

LES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉSIDENNELLE (CDOR)

Entre 2006 et 2013, 101 CDOR ont été conclus avec les communes et les agglomérations. Ces contrats ont déjà permis d'atteindre le rythme annuel de construction neuve d'environ 6 000 logements par an, contre à peine 4 000 au début des années 2000. 36 % des logements des CDOR sont à caractère social et 75 % sont construits au cœur des grandes villes du département, au plus près des gares et centres urbains.

10 contrats ont été clôturés administrativement en 2015, avec plus de 8 M€ de soldes d'aides versés aux collectivités pour les accompagner dans les dépenses induites par la réalisation des programmes de logements. Le remboursement des acomptes du Département pour un montant total de 2,1 M€ a dans le même temps été effectué par les communes dont les contrats n'ont pas atteint leurs objectifs.

PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RÉSIDENNELLE - PRIOR'YVELINES

Le Département poursuit sur la période 2015-2020 son soutien aux communes bâtiesseuses, dans le cadre d'un **appel à projets Prior'Yvelines** lancé depuis le 1er juillet 2015. Cet appel à projets vise à sélectionner les projets de développement résidentiel et de rénovation urbaine ambitieux et de qualité, répondant aux objectifs d'aménagement du territoire du Département et aux enjeux de développement locaux. Le règlement PRIOR'Yvelines a été voté le 19 décembre 2015. Sur les 48 communes éligibles, 23 ont pris contact en 2015 avec les services du Département, soit 48%.

UNE NOUVELLE OFFRE DE LOGEMENTS EN DIRECTION DES PUBLICS SPÉCIFIQUES PENSÉE À L'ÉCHELLE AGGLOMÉRATION

Le Département se mobilise pour inciter à la création d'une offre de logement pour tous les publics, notamment pour ceux disposant des besoins particuliers, qui nécessitent une réponse adaptée en termes de prix, de conception et de service offerts. Il propose aux agglomérations une démarche contractuelle – **Yvelines/Résidences** – dont l'objet est de **programmer à 5 ans une offre diversifiée spécifiquement dédiée aux publics en fragilités vis-à-vis du logement** : seniors, jeunes, publics en insertion, personnes en situation de handicap psychique ou mental. Cette démarche débouche sur un **contrat** nourri d'engagements respectifs **entre l'agglomération et le Département**, ce dernier réservant une enveloppe financière pour rendre opérationnelle la production immobilière afférente à la programmation du contrat.

Avec Yvelines/Résidences, le Département entend **mobiliser les agglomérations** pour créer 2500 nouveaux logements pour ces publics à horizon 2020.

En 2015, le Département a signé 2 contrats Yvelines/Résidences, celui de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Boucle-de-Seine II

a par ailleurs entamé la négociation du contrat avec Versailles-Grand-Parc. Par ailleurs, 3 Pass Yvelines/Résidences ont été accordés à des opérateurs : une résidence-accueil pour personnes handicapées psychique ou mental à Croissy-sur-Seine, une résidence pour jeunes travailleurs à Mantes-la-Jolie et une résidence étudiante à Saint-Germain-en-Laye.

LE PARTENARIAT AVEC 3 OPÉRATEURS POUR LA CRÉATION DE PETITS PROGRAMMES LOCATIFS SOCIAUX DANS LES CENTRES-BOURGS RURAUX

Pour faire face à la difficulté relayée par les élus locaux, de réaliser des programmes de logements sociaux de petite taille, bien insérés dans les cœurs de ville ou de village, le Conseil Départemental a mobilisé les bailleurs sociaux dans le cadre d'une démarche adaptée aux territoires ruraux : Ruralogy. Un protocole entre le Département, Immobilière 3F, le groupe Logement Français et l'association FREHA, sélectionnés suite à un appel à opérateurs a été signé le 29 septembre 2015. Le **protocole** est conclu pour une période de **3 ans (2015-2017)** avec un **objectif de réalisation de 220 logements locatifs sociaux**, dont 20 d'insertion. La priorité est donnée aux communes désignées comme pôle d'appui du SDADEY ainsi que les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU.



Dans le cadre de Ruralogy, le Département a engagé une enveloppe de 2,2 M€ au bénéfice des opérateurs signataires du protocole. L'animation de ce partenariat est confiée à l'agence technique départementale d'aide aux communes rurales « Ingéniery ». Pour l'attribution de ces subventions, le Conseil départemental est attentif aux éléments suivants :

- l'étude de toutes les demandes et les projets portés par les communes ;
- l'existence d'un soutien financier avéré pour la réalisation de l'opération ;
- des réponses de qualité en matière d'insertion urbaine, architecturale, paysagère, de qualité des logements et des parties communes.

A fin 2015, plusieurs projets ont été d'ores et déjà identifiés par les partenaires. Les premières réalisations débiteront à partir de la fin 2016.

LE SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX ET DÉPARTEMENTAUX DU LOGEMENT

Pour mettre en œuvre la politique de développement équilibrée et garantir l'attractivité du département, le **Conseil départemental s'est doté en 2006 d'un établissement public foncier, l'EPFY**. Il s'agit d'un outil opérationnel au service à la fois des collectivités et du Département, visant à **faciliter l'émergence de nouveaux projets urbains** et à atteindre les objectifs de développement et de requalification du cadre urbain fixés dans le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (SDADEY).

Pour cela, le Département a signé le 23 juin 2008 avec l'EPFY une convention relative à un programme d'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY), doté à sa création d'un fond de 50 M€. Deux avenants (n°1 et n°2), adoptés respectivement en 2013 et 2015, ont permis de porter l'enveloppe totale du fonds à 147,6 M€. Cette enveloppe doit permettre à l'EPFY d'assurer l'anticipation et la maîtrise foncière de sites stratégiques, notamment sur les territoires des deux opérations d'intérêt national (OIN), au regard d'importants projets en préfiguration (arrivée d'Eole et de la ligne 18 du Grand Paris Express, requalification des sites de Satory à Versailles et de Dunlopillo en Seine-Aval, etc).

Ainsi, au titre du fonds AFDEY, l'EPFY a pu réaliser en 2015 **20,7 M€ d'acquisitions foncières dans des communes particulièrement stratégiques de l'OIN Seine Aval** : Porcheville, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Vernouillet. L'EPFY a aussi cédé pour près de 3,2 M€ de foncier à Follainville et Triel-sur-Seine. Les produits des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'année 2015 ne sont pas tous intégrés dans ce bilan, certains actes ayant été réalisés tardivement en 2015 ou faisant l'objet d'un différé de versement, en vertu des règles qui régissent l'établissement public foncier. Malgré les bons résultats de l'EPFY et les relations de proximité et de confiance qui ont pu être nouées depuis 2006 entre l'EPFY et les collectivités locales, la loi du 27 janvier 2014 relative à la « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), ainsi que le décret 2015-25 du 12 mai 2015, ont confirmé **la fusion de l'EPFY au**

sein de l'EPF Régional (EPFIF) au 1er janvier 2016. Une antenne opérationnelle pour les Yvelines a cependant été conservée et compte aujourd'hui 25 collaborateurs, tous issus de l'EPFY.

En conséquence, un nouvel avenant (n°3) à la convention de l'AFDEY a été adopté en novembre 2015 pour **définir les futures modalités de gestion du fonds par l'antenne yvelinoise de l'EPFIF**. Cet avenant permet à l'agence opérationnelle des Yvelines de continuer la gestion du fonds AFDEY, et prévoit d'instituer un comité stratégique paritaire chargé de coordonner l'action foncière conduite sur fonds propres de l'EPFIF avec la mobilisation de l'AFDEY. Ce comité comprend trois représentants du Département désignés par le président du Conseil Départemental et trois représentants de l'EPFIF désignés par son conseil d'administration ; sa présidence est assurée conjointement par le président du conseil ou son représentant et un administrateur de l'EPFIF.

L'IMPULSION AUX PROJETS DE LOGEMENTS

Mission Yvelines > expertise projets : Yvelines > **expertise projets** est un service gratuit du Département proposé aux collectivités, pour les **aider à identifier les points de blocages dans la mise en œuvre d'un projet de développement, et proposer des solutions pour les dépasser**. Cette expertise est mise en œuvre par la SEM départementale « **Yvelines Aménagement** ». Yvelines aménagement a réalisé cette mission auprès de 6 communes en 2015 : Epône (Gare et centre), Hardricourt (centre-ville), Mareil-Marly (Louvre, Ruelles), Magnanville (Ilot But), Montesson (Terres blanches 2) et Beynes (Ilot Estendart).

2

LE CONSEIL ET L'INFORMATION AUX YVELINOIS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La législation en matière de logement et de construction est complexe et largement méconnue du grand public. C'est pourquoi le **Département soutient l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)**, association spécialisée dans l'orientation et le conseil aux particuliers sur toutes questions relatives au logement : acquisitions, travaux, rapports locatifs, questions juridiques, financières, architecturales, insertion des projets dans leur contexte urbain, paysager et environnemental, etc. **Près de 11 500 consultations ont été réalisées en 2015**, principalement à Versailles, siège de l'ADIL 78 et au sein des 18 permanences tenues localement. En 2015, l'ADIL 78 a réalisé, en étroite collaboration avec le Conseil départemental et l'Etat, la 6^{ème} édition du portrait du logement dans les Yvelines, et a organisé la 3^{ème} rencontre autour du logement des salariés Yvelinois.



Nouvelle politique logement, ZAC de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy



Nouvelle politique logement, Chemin des Meuniers à Buchelay

3

L'ACCOMPAGNEMENT DES YVELINOIS LES PLUS FRAGILES POUR UN LOGEMENT DÉCENT

Dans les Yvelines, plusieurs milliers de ménages propriétaires de maisons anciennes et mal isolées, consacrent plus de 10 % de leur revenu pour se chauffer l'hiver. Ils sont en situation de précarité énergétique. Pour vaincre cette difficulté, le Département a renforcé sa politique de soutien à l'amélioration de l'habitat en lançant en 2012 la déclinaison yvelinoise du programme « Habiter mieux ».

LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » ET L'AIDE « YVELINES AMÉLIORATION DE L'HABITAT »

L'année 2015 a été marquée par la poursuite du programme Habiter Mieux dans un nouveau cadre, le Programme d'Intérêt Général sur la période 2015-2017, aux côtés de l'agence nationale de l'habitat (Anah) et de l'Etat. Des opérateurs Urbanis sur Seine-aval, et SOLIHA sur le reste du territoire assurent le soutien technique, social et financier aux propriétaires éligibles aux aides.

En 2015 Habiter Mieux dans les Yvelines a rencontré un véritable succès avec **631 ménages accompagnés dans leurs projets de travaux de réhabilitation énergétique** (sur un objectif de 550). 7 % de ces ménages ont par ailleurs mobilisé des

éco-matériaux, filière soutenue par le Département qui propose une éco-prime de 2 000€.

En 2015, 83 ménages âgés et handicapés ont bénéficié de l'**aide aux travaux d'amélioration de l'habitat classique** pour réaliser leurs travaux. Ce nombre a diminué de moitié par rapport à 2013, en raison du recentrage des bénéficiaires sur les personnes âgées et handicapées. Les ménages très modestes sont les principaux bénéficiaires (82%) de cette aide dont le montant moyen est de 1 500€. Malgré ce recentrage, l'**aide du Conseil départemental demeure la principale source de subvention publique aux travaux** (62 % du total des subventions), quel que soit le niveau de ressources et le type de travaux envisagés. Ne faisant plus levier, cette

subvention départementale d'amélioration de l'habitat dite « classique » a été supprimée au 31 décembre 2015.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 631 ménages aidés pour rénover thermiquement leur logement
- ▶ 45 éco-primes mobilisées
- ▶ 45 éco-primes mobilisées
- ▶ 15 416€ : montant moyen de subventions par ménage
- ▶ 21 135€ : montant moyen des travaux

6 | CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES

Le développement économique est la principale politique yvelinoise, source d'emplois et de richesses. La détermination du Département des Yvelines en la matière conditionne l'équilibre du tissu social yvelinois ainsi que ses ressources qui rendent possibles les actions départementales.

Le nouveau panier fiscal (ancienne taxe professionnelle) qui est principalement alimenté par la valeur ajoutée des entreprises installées dans le département représente ainsi 25% des ressources totales. Dans ces conditions, il est essentiel de conforter le développement du tissu économique et son renouvellement, ceci dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale en profonde évolution. L'année 2015 est marquée de ce point de vue par la conduite d'**actions innovantes ou structurantes** dans plusieurs domaines :

- **Aide à la R&D des entreprises** : positionnement stratégique et différenciant du territoire des Yvelines, le Département soutient le projet de la **société Bull** visant à développer une nouvelle génération de supercalculateurs ultra performants,

Dépenses
de Fonctionnement
2.7 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
10.8 M€

pour un montant de près d'un million d'euros. La société Bull ayant intégrée le groupe Atos depuis janvier 2015, cet appui se révèle porteur d'opportunités de localisation de nouveaux projets portés par ce groupe. Une convention spécifique sera conclue avec Bull pour réinvestir le soutien apporté par le Conseil départemental sur des actions en matière d'insertion et d'emploi ;

- **Projets structurants** : avec l'arrivée de l'**ESTACA** et l'**Ecole des Mines** sur le territoire, le Département a financé des équipements de recherche mutualisés de l'ESTACA et l'Ecole des Mines pour un montant global de 2 millions d'euros. La présence de ces écoles et laboratoires de recherche prestigieux, très ancrés sur une dynamique industrielle et des thématiques pertinentes pour les Yvelines

(automobile/aéronautique, véhicule propre, efficacité énergétique et matériau du futur) sont de nature à renforcer encore l'attractivité départementale.

Par ailleurs et comme annoncé au Conseil départemental du 17 avril 2015 le **Département** a mis fin aux contrats DSP 1 et DSP 2 passés à Eiffage puis **a repris l'exploitation de ces deux réseaux sous la forme d'une régie nommée « Yvelines Entreprises Numériques »**. Ces réseaux ont vocation à desservir en Très haut débit (THD) les zones d'activité économique du département.

Grâce à cette régie, le Département a pu adapter l'offre et les tarifs aux besoins réels des entreprises et lancer la commercialisation de service THD. Les premiers indicateurs de commercialisation à fin 2015 permettent de penser que l'objectif sera cette fois-ci atteint : celui de **permettre aux entreprises yvelinoises de disposer d'un service THD de qualité pour poursuivre leur développement**.

Parmi les faits marquants, le Département s'est attaché à travailler à des nouveaux cadres stratégiques et à adapter son action aux changements institutionnels annoncés par la loi Notre, qui a été promulguée le 7 août 2015.





1 LE SOUTIEN À LA R&D ET À LA FILIÈRE AUTOMOBILE

En 2015, Bull a bénéficié d'une aide du Département de près d'1 M€ pour soutenir un projet de R&D stratégique portant sur le développement d'une nouvelle technologie d'interconnexion BXI. Ce projet, qui participe au développement d'une nouvelle génération de supercalculateurs ultraperformants, présente un enjeu primordial tant du point de vue numérique que du point de vue économique, s'agissant de conserver et renforcer un savoir-faire de premier ordre sur le site de Bull aux Clayes-sous-Bois, reconnu au niveau mondial et d'y conserver les emplois.

Dans le cadre de l'implantation du cluster de la Mobilité du Futur à Satory, Le Département maintient son engagement auprès de VeDeCom. Un avenant à la convention a été voté pour intégrer deux nouveaux projets au financement du Département (« VEH-01 : Nouvelles machines électriques », et « MOB-02 : Evaluation impact sociétaux et l'acceptabilité de la conduite déléguée ») en lieu et place des deux précédents projets (« 1-5 : test de fiabilité des pack batteries » et « Projet 3-4 : Communication véhicule – réseau pour recharge intelligente »), sans incidence sur le montant de subvention alloué.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 45 % des emplois automobiles de l'Île-de-France (1/3 de l'emploi industriel des Yvelines) ;
- ▶ plus de 200 entreprises travaillent pour le secteur automobile, générant quelques 45 000 emplois sur le territoire ;
- ▶ les Yvelines sont le 1^{er} département de France en matière de dépôt de brevets automobiles (53 %)

LE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

En 2015, le Département n'a voté aucune aide pour soutenir les projets de R&D labellisés par les pôles de compétitivité.



2 LE SOUTIEN AUX ZONES D'ACTIVITÉ

Le Département finance les projets de requalification des zones d'activités économiques qui s'inscrivent dans une stratégie de développement économique territorial et dans une dynamique de coopération et de service auprès des entreprises. Il favorise l'installation des entreprises sur l'ensemble du territoire des Yvelines en développant un parcours immobilier complet et attractif.

En 2015, le Département a attribué une aide de 472 000 € à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CART) pour la réalisation de cinq opérations de requalification de zones d'activités économiques (ZAE) sur le territoire. Il s'agit des ZAE de :

- ▶ Jean Moulin, Le Patîs et Bel Air à Rambouillet
- ▶ La Fosse aux Chevaux et Les Corroyés à Saint Arnoult-en-Yvelines

3 LE SOUTIEN AUX PME

Le Département a apporté son soutien aux PME yvelinoises, ayant un projet d'investissement leur permettant la création d'un nouvel établissement ou la diversification de leur activité. Dans ce cadre, **4 sociétés ont reçu une subvention** (Kintesys, Koller, Cafés PFAFF, Medissimo) pour un montant de 200 K€.

Ces entreprises se sont engagées à créer jusqu'à 9 emplois d'ici fin 2017.



CHIFFRES CLÉS

- ▶ Avec **4,6 millions de m²** utiles estimés au 31 décembre 2014, les Yvelines concentrent près de 9% du parc de bureaux en Île-de-France ;
- ▶ le département compte **22 structures d'accueil** pour les jeunes entreprises : 7 hôtels d'entreprise, 3 pépinières et 12 structures mixtes (pépinières et hôtels d'entreprises) ;
- ▶ au 1^{er} janvier 2014, le Département compte **80 313 entreprises et 90 703 établissements** ;
- ▶ en 2014, les Yvelines ont recensé **12 434 créations d'entreprises** pour 961 défaillances.

4 LE SOUTIEN AUX COMMERCES YVELINOIS

En 2015, le Département n'a voté aucune aide pour la création de commerces multi-services.



5 L'APPUI À L'AGRICULTURE YVELINOISE

Ce secteur d'activité économique est source d'emplois mais participe aussi à l'aménagement du territoire yvelinois et à la qualité de l'environnement. C'est pourquoi **le Département des Yvelines a décidé de le soutenir** en lien avec les institutions qui le représentent, en contribuant aux investissements et à la diversification **des exploitations agricoles**, et en mettant en œuvre des **pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement**.

LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le dispositif en faveur de l'agriculture du Département a permis de subventionner 5 projets pour un montant global de 28 K€, ayant pour but :

- ▶ **la préservation de la qualité de l'environnement,**
- ▶ **la modernisation des exploitations** spécialisées,
- ▶ **la valorisation des productions régionales** et la diversification des exploitations.

L'AIDE À L'IMPLANTATION DE CULTURES ENVIRONNEMENTALES

Le Département soutient les agriculteurs volontaires à mettre en place la protection intégrée de la culture du blé, dont l'objectif est de limiter les traitements chimiques sur la culture. Ce sont 41 agriculteurs qui ont participé à ce dispositif sur une surface de 1 144 ha et un montant d'aide de 65 K€. A côté de ces deux grands axes d'action, le Département soutient également les agriculteurs en intervenant auprès des organismes qui accompagnent les agriculteurs : Chambre d'Agriculture (65 200 €,),

Maison de l'Élevage (34 000 €,), Association Point Info Installation (6 000 €,), Groupement de Défense Sanitaire des Animaux (10 300 €) ;

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **89 136 ha** de surface agricole soit 39 % de la superficie totale du territoire yvelinois ;
- ▶ **950 exploitations agricoles**

Le Comité Départemental du Tourisme, « Yvelines Tourisme », met en œuvre la politique touristique du Département. En 2015, les actions d'Yvelines Tourisme ont porté sur :

LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU E-TOURISME AU SERVICE DU TERRITOIRE

Les dispositifs web

Outil incontournable de toute stratégie d'attractivité, l'e-tourisme est au cœur de la promotion de chaque destination. En effet, un tiers des franciliens prépare leurs loisirs et 1 touriste sur 3 qui vient en Yvelines s'informe d'abord sur le web. C'est la raison pour laquelle en 2013, **Yvelines Tourisme** a décidé de surfer sur la vague internet en misant principalement sur une communication on-line.

En 2015, les actions se sont articulées autour de **l'amplification de la stratégie mise en place via 5 dispositifs web** (près de 3,6 millions de pages vues en 2015), 3 sites internet thématiques et 2 blogs re-

liés aux événements annuels d'Yvelines Tourisme.

Pour animer ces dispositifs, augmenter leur référencement et surtout apporter des réponses et informations utiles aux internautes, toute l'équipe d'Yvelines Tourisme s'est **mobilisée tout au long de l'année pour produire des contenus adaptés aux attentes des visiteurs** :

402 articles ont été rédigés, valorisant les loisirs et sites touristiques du département, (hébergements, restaurants, itinéraires de randonnées, ...) en développant le contenu notamment de 1.299 manifestations dans l'agenda (+ 18 % par rapport à 2014).

97 nouveaux sites ont enrichi la base de données qui présente désormais plus de 1.300 prestataires du tourisme et des loisirs du département.

1.360.000 visites au total sur l'année 2015, l'objectif de départ avait été fixé à 1.000.000.

Les réseaux sociaux

Au même titre que les dispositifs web, **Facebook, Twitter et Instagram** font aujourd'hui partie intégrante de la stratégie digitale d'Yvelines Tourisme. Leur **animation affinitaire et régulière** (1.300 publications au total – 3.290 commentaires sur Facebook et Instagram et 4.870 retweets sur Twitter) a permis d'**augmenter de plus de 10.000 le nombre de fans du département** pour atteindre 35.960 fans followers et abonnés en 2015.

La plateforme e-commerce : le développement de la billetterie en ligne

En 2015 : 7.830 réservations effectuées pour un chiffre d'affaires de plus de 80.950 €.

L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS À L'ATTENTION DES YVELINOIS : L'ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE

En 2015, deux grands événements annuels d'Yvelines Tourisme ont été reconduits et amplifiés : « **Paroles de Jardiniers** » en juin et « **Goûts d'Yvelines** » en novembre. Basés sur les pratiques de loisirs les plus appréciées des français, ces deux événements thématiques ont eu plusieurs impacts :

- en juin, la 4ème édition de « Paroles de Jardiniers » en ouverture de la saison touristique, a favorisé l'échange d'expériences entre les jardiniers et le grand public, a valorisé les nombreux parcs et jardins des Yvelines et donc contribué au développement de la notoriété des Yvelines : 15.000 visiteurs (un niveau de satisfaction record : 79 % des visiteurs se disent « très satisfaits » de leur journée contre 64 % en 2014) ; 92 animations organisées ; 91 partenaires organisateurs ; 309 retombées Presse (contre 233 en 2014) ; 2 semaines de présence sur les réseaux d'affichage urbain des Yvelines ; 75.000 documents diffusés ; 51.900 visites sur le blog dédié, 118.800 vues pour les posts Facebook (contre 25.000 en 2014) ; un développement notable de la cible « Famille/Jeune Public » ;

- puis, « Goûts d'Yvelines », en novembre, a clôturé la saison touristique, assurant par la même occasion la promotion de partenaires très différents : les artisans de bouche, restaurateurs, producteurs (valorisation de la ruralité) sous la forme de deux villages éphémères (avec un espace Chefs, des ateliers pour les adultes et les enfants et l'organisation de trois marchés fermiers). Au total, 140 professionnels se sont mobilisés, ainsi que 20 Offices du Tourisme. Un dispositif de communication efficace a été mis en place avec de nombreuses insertions publicitaires locales pour drainer des flux de visiteurs et la presse a été largement activée suite



à l'envoi de communiqués de presse personnalisés (224 retombées média). Au total : 1.720 inscriptions pour 3.000 inscrits aux animations et 64.000 visiteurs sur le blog dédié ; 85 % des visiteurs se disent « Tout à fait satisfait » de leur participation, confirmant ainsi la pertinence des thématiques choisies, en vogue dans l'opinion. Le bilan est bien sûr à nuancer en raison des attentats qui ont eu lieu deux jours avant et qui ont engendré une baisse considérable du nombre de visiteurs ;

■ Vert les Yvelines : Afin de proposer davantage de randonnées sur une période plus large pour toucher plus de participants (grand public et clubs de randonneurs), Yvelines tourisme a décidé en 2015 d'étendre l'événement Vert les Yvelines de mars à fin d'octobre. Ainsi, 80 randonnées ont été créées pour l'occasion pour un total de 114 dates et 3 100 visiteurs. Pas moins de 77.000 documents d'appels cumulés ont été créés et relayés par les mairies, Offices de Tourisme... pour les deux événements.

LES OFFICES DE TOURISME : LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DU TRAVAIL COLLABORATIF

Les Offices de Tourisme, premiers partenaires de la stratégie d'attractivité touristique partagée avec l'ensemble des professionnels du tourisme, sont les partenaires pilotes de l'expérimentation de la mutualisation des moyens. En 2015, les Offices de Tourisme se sont vus proposer des formations dédiées afin de contribuer efficacement à la stratégie numérique d'Yvelines Tourisme, tout en enrichissant leurs propres compétences digitales. En parallèle, Yvelines Tourisme a su de nouveau les mobiliser dans le cadre de l'organisation de ses événements et qu'ils servent de relais auprès des professionnels. Deux bourses annuelles d'échange de documentation ont été organisées permettant ainsi une plus large diffusion de l'offre du département.

CHIFFRES CLÉS

Web/réseaux sociaux :

- ▶ 1.360.000 visites sur les 5 dispositifs web d'Yvelines Tourisme contre 765.000 en 2014
- ▶ 1.299 manifestations diffusées dans l'agenda (+ 18 %)
- ▶ 35.960 fans sur la page Facebook (+ de 10.000 en un an)
- ▶ 3,6 millions de pages vues sur les 5 dispositifs web d'Yvelines Tourisme
- ▶ 402 articles rédigés
- ▶ 1.300 prestataires du tourisme et des loisirs du département référencés

Evènements :

- ▶ 18.200 participants
 - « Paroles de Jardiniers » : 15.000 visiteurs
 - « Goûts d'Yvelines » : 3.200 visiteurs - bilan à nuancer en raison des attentats qui ont engendré une baisse considérable du nombre de visiteurs.
- ▶ 77.000 documents d'appel (flyers, affiches, programmes) créés et distribués dans le cadre des évènements
- ▶ 542 retombées Presse (+ 12 %) pour les évènements
- ▶ 231 partenaires différents mobilisés contre 182 en 2014.

Plateforme e-commerce :

- ▶ 7.830 réservations effectuées.



7 | ASSURER LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DES YVELINES

L'année 2015 a été une année de moindre activité pour la Direction de la communication, en raison des contraintes liées aux échéances électorales de mars 2015.

Néanmoins, les projets suivants ont pu être mis en oeuvre :

RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ VISUELLE DU DÉPARTEMENT POUR MIEUX IDENTIFIER LE RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- ▶ Poursuite de la mise en place de la signalétique conformément à la Charte graphique : Panneaux de chantiers pour chaque projet subventionné par le CD78, flockage des véhicules, écrans plasmas dans les sites accueillant du public, création de boucles vidéos pour informer des actions menées, signalétique des bâtiments départementaux (territoires d'action sociale, Secteurs d'action sociale, collèges), etc.

CRÉATION ET/ OU ACCOMPAGNEMENT D'ÉVÉNEMENTIELS POUR VALORISER ET DYNAMISER LE TERRITOIRE :

- ▶ Les Yvelines font leur cinéma ;
- ▶ Alstom Open de France de golf et Paris-Nice ;
- ▶ Championnat du monde de cyclisme ;
- ▶ Événements organisés par Yvelines Tourisme : Goûts d'Yvelines, Vert les Yvelines et Paroles de Jardiniers ;
- ▶ Concours villes et villages fleuris ;
- ▶ Inauguration de 2 collèges (Victor Hugo

- et la Celle-Saint-Cloud) ;
- ▶ Inauguration de la Maison de l'enfance et de l'adolescence à Mantes-la-Jolie ;
- ▶ Assises de la ruralité ;
- ▶ Rencontres de la culture.

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS SUR DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE :

- ▶ Olympiades du vivre ensemble à Versailles ;
- ▶ Partenariat sportif avec le Racing Métro et la Fondation PSG avec actions auprès des clubs amateurs ;
- ▶ Vedecom et le soutien à la filière automobile innovante ;
- ▶ Salon de l'union des maires des Yvelines.

L'APPUI AUX DIRECTIONS DANS LEURS PROJETS :

- ▶ Lutte contre l'isolement des personnes âgées avec l'opération Yvelines étudiants seniors ;
- ▶ Soutien à la politique familiale avec une campagne de recrutement assistants familiaux et de médecins de PMI ;
- ▶ Centenaire 14-18 ;

- ▶ Rencontres de la culture et lancement du réseau collaboratif « Le Vivier » ;
- ▶ Accompagnement du chantier du Parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy ;
- ▶ Compensation écologique ;
- ▶ Informations auprès des usagers de chantiers routiers, RD 30, RD 307 et Tramway T6 ;
- ▶ Plan numérique des collèges (phase pilote de l'ENT) ;
- ▶ Déploiement du haut débit et offre Satel'Yte ;
- ▶ Refonte de l'intranet ;
- ▶ Soutien à la lecture publique avec les rencontres professionnelles « Instant ».

CHIFFRES CLÉS

Yvelines cinéma :

- ▶ 7 800 participants sur 23 séances, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2014 ;
- ▶ 3 600 fans sur la page Facebook dédiée contre 2 872 en 2014 (+ 25 %) et 2 fois plus de visiteurs qu'en 2014 ;
- ▶ Plus de 50 % d'accès via mobile.

Signalétique :

- ▶ Création et diffusion de près de 50 spots sur les écrans plasma dans les SAS

Dépenses de Fonctionnement

1.7 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement

22 K€

Une mission essentielle du département porte sur l'attribution de prestations et sur l'organisation et le contrôle des services sociaux et médico-sociaux à rendre aux populations. L'objectif central de la stratégie de solidarité départementale est de permettre à tous les yvelinois rencontrant des difficultés sociales, physiques ou médicales sur le territoire de s'engager sur la voie d'une plus grande autonomie, y compris professionnelle. En 2015, le département s'est employé à construire, puis proposer, **une réponse efficace et adaptée aux populations en situation d'exclusion socio-professionnelle, et ce, sur toute la chaîne de valeur des solidarités sociales.**

Sur le terrain, les politiques départementales de solidarité s'appuient désormais sur les équipes sociales réparties dans les **6 nouveaux territoires d'action sociale départementale (TAD)** mis en place en 2015, dans une optique de **proximité renforcée**, recouvrant les missions des anciens territoires d'action sociale :

- 2 territoires ruraux : Centre Yvelines et Sud Yvelines
- 3 territoires urbains : Boucle de Seine), Grand Versailles et St Quentin
- 1 territoire urbain en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPPV) et semi-rural : Seine Aval

Les 6 TAD sont découpés en 20 Secteurs d'Action Sociale (SAS) dont le nombre par TAD varie selon la configuration du territoire (de 1 à 8). Outre la recherche d'implantations immobilières adaptées, l'adéquation de l'outillage informatique aux besoins et la répartition des effectifs aux problématiques locales, l'une des priorités pour 2015 a porté en particulier sur **la construction d'une nouvelle plateforme d'instruction et d'orientation pour les bénéficiaires du RSA**, qui doit être opérationnelle au début de l'année 2016.

Le Département a engagé depuis l'année 2014 une démarche de modernisation des services et à ce titre, a revu l'organisation territoriale. Il s'agissait tout d'abord d'ajuster notre territorialisation au découpage des intercommunalités, dans un souci de cohérence et de rapprochement optimisé.

MISSION 2

AGIR

pour une plus grande
solidarité au service
des Yvelinois

De plus, le Département des Yvelines soumis à de fortes contraintes budgétaires, liées entre autres à la baisse de la DGF et à la hausse des dépenses sociales, se devait de revoir ses orientations politiques et d'adapter son organisation en termes de fonctionnement, mais aussi de pratiques professionnelles. En ce sens, une réflexion est engagée avec les professionnels des territoires dans un projet de « réforme de l'action sociale départementale », afin de définir les interventions départementales, en articulation avec les autres partenaires territoriaux.

Enfin, la préoccupation majeure qui anime la collectivité est de proposer le meilleur service au citoyen. Sa mission « d'accueil de la population » se devait d'être modernisée et adaptée aux nouveaux « outils de contact ». Pour ce faire, un projet de « Gestion de la Relation Citoyen » (GRC) est mené pour l'acquisition d'un outil correspondant aux besoins des citoyens, mais aussi permettant une simplification des tâches et un gain de temps assuré pour les professionnels.



© Fotolia

1 | ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DES YVELINOIS

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS POUR L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le Département dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion, a la responsabilité de la définition des orientations stratégiques et de coordination des interventions en direction des bénéficiaires du RSA.

En 2014, face à l'ampleur de la crise économique et sociale qui touche l'ensemble de son territoire, le Département a initié une réflexion pour renforcer l'efficacité de ses dispositifs d'insertion. Dans ce cadre, il a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique avec **la création d'une agence dédiée à la remise en activité des personnes en situation d'exclusion** mais également chargée de renforcer la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs institutionnels oeuvrant dans ce domaine de l'insertion.

Ainsi, le partenariat engagé avec **Pôle em-**

ploi permet la mise en place d'échanges d'informations destinés à mieux connaître la situation professionnelle de chacun des bénéficiaires. Pôle emploi et le Département ont également décidé de mettre en synergie leurs expertises individuelles dans le but d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés cumulées d'ordre social et professionnel.

ASSURER LE VERSEMENT DU RSA

Le rôle du Département en la matière est un rôle pivot. Il assure en effet le versement du revenu de solidarité active (RSA) aux personnes en situation d'exclusion socio-professionnelle qui ne touchent pas d'autre revenu (RSA dit « socle » soumis à un ensemble de règles, dit « droits et devoirs »). Le nombre de bénéficiaires du RSA a encore fortement augmenté en 2015 : **avec plus de 22 027 foyers allocataires au 31 décembre 2015**, l'augmentation depuis décembre 2010 est de + **31%** sur l'ensemble des Yvelines. Deux territoires d'action départemen-

tales Seine Aval et St Quentin, concentrent plus de 60 % des foyers allocataires. On observe également une diversification croissante des profils sociaux-professionnels des personnes accompagnées.

En outre, sur l'année 2015, 16 895 indus au RSA dit « socle » ont été détectés pour un montant de 14,4 M€.

Dans un objectif d'assurer le juste droit à chacun au RSA et la bonne gestion des fonds publics, le Département a décidé de développer une politique de contrôle complémentaire de celle mise en oeuvre par la Caisse d'allocations familiales des Yvelines dans le cadre de ses opérations de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude. La mise en place de **plateformes d'instruction et d'orientation** va, tout d'abord, contribuer à la mise en place d'un **contrôle a priori** afin d'éviter des ouvertures de droit indues voire de dissuader les fraudeurs.

De plus, la création d'une commission « anomalies déclaratives » gérée par la mission insertion de la DEAS vise à identifier les

Dépenses de Fonctionnement
135 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
0 €

Situation au 31/12	2011	2012	Progression	2013	Progression	2014	Progression	2015	Progression
RSA socle	15 671	16 649	6,24%	17 917	7,62%	19 382	8,18%	19 846	2,39%
RSA socle et activités	2 359	2 557	8,39%	2 780	8,72%	3 209	15,43%	3 231	0,69%
RSA activités	5 630	5 850	3,91%	6 278	7,32%	7 033	12,03%	7 743	10,10%
Total	23 660	25 056	5,90%	26 975	7,66%	29 624	9,82%	30 820	4,04%



indus pour lesquels le comportement des bénéficiaires serait qualifié de frauduleux. Cela amènerait à la fixation d'une sanction sous forme d'amende administrative.

ÉTABLIR UN BILAN DE LA SITUATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES

Le Département suit les bénéficiaires du RSA à toutes les étapes de leur parcours, la priorité étant l'accès ou le retour à l'emploi des intéressés. Le questionnaire socio-professionnel récemment mis en place permet d'établir un premier diagnostic destiné à identifier les modalités d'accompagnement les mieux adaptées à mettre

en oeuvre, ainsi que les actions à engager.

Afin d'être plus efficace, de soutenir de manière plus intensive les allocataires, dès leur entrée dans le dispositif, de mieux identifier leurs besoins et leurs compétences pour construire des parcours d'insertion adaptés, le Conseil départemental et les services ont fait évoluer l'organisation, et les méthodes de travail : comme précédemment indiqué, il a ainsi été décidé en 2015 **la mise en place sur chaque territoire, de plates-formes spécialement dédiées à l'instruction et à l'orientation des bénéficiaires**. Fait rare en cette période de contrainte budgétaire, ce sont 18 postes qui ont ainsi été créés, et sont en cours de recrutement et de formation, pour une opérationnalité des plates-formes dans les toutes prochaines semaines.

ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LEURS PARCOURS D'INSERTION

A l'issue de la phase d'instruction et d'orientation, des diagnostics plus précis, établis selon des critères plus rigoureux, ont été mis en place en 2015. Ils vont permettre en 2016 à la fois de mieux identifier leurs besoins, et d'adapter les propositions d'actions permettant de mieux les accompagner dans leurs parcours.

En effet, dans le cadre du contrat d'engagement réciproque qu'ils sont amenés à signer, les bénéficiaires peuvent avoir accès à des **actions d'accompagnement spécifique et adapté à leur retour à l'emploi**. Les actions financées dans ce cadre couvrent toutes les problématiques

rencontrées et qui sont autant de freins d'employabilité ou de distance à l'emploi : problèmes de santé (250 suivis par an), d'isolement, logement, besoins d'accompagnement individualisé intensif et mise en situation de travail dans le cadre de chantiers ou d'entreprises d'insertion.

Sont aussi abordées les questions de remise à niveau, de formation qualifiante ou diplômante.

DÉVELOPPER LA MISE EN ACTIVITÉ DANS UNE OPTIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI

L'ensemble de cet accompagnement a pour vocation le développement de passerelles vers l'emploi pour les allocataires du RSA dont les profils s'y prêtent.

Afin de renforcer son efficacité, le Conseil départemental a mis en place en 2015, grâce à une meilleure synergie entre ses services, l'agence Activity' et Pôle Emploi, des **équipes spécialisées dans un accompagnement global renforcé**, qui permet de prendre en compte dans un même temps, les freins sociaux à l'emploi, et les actions de recherche d'emploi ou de formations.

Une convention concernant **1600 bénéficiaires du RSA ou chômeurs indemnisés** a donc été signée.

A partir du mois de mai, plus de 1300 personnes ont été suivies en 2015. 471 d'entre elles ont ainsi vu leur situation évoluer favorablement, soit par une reprise d'emploi, soit par une sortie en formation.

Le Département s'appuie également sur des dispositifs comme le contrat unique d'insertion (dans le secteur marchand 30 CIE ont été signés auxquels il convient d'ajouter 194 CAE dans le secteur non marchand), ou l'appui à la création d'entreprise. Les structures de l'IAE que sont les ateliers et chantiers d'insertion ainsi que les associations intermédiaires sont mobilisées et les entreprises d'insertion sont investies.

Pour la définition de sa politique d'insertion liée au retour à l'emploi et sa mise

en oeuvre, le Département a fait le choix de sa délégation à l'agence d'insertion des Yvelines. Le GIP créé en partenariat avec l'Etat a pour vocation de développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels mais également avec le monde économique et associatif, les intercommunalités...

Pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés, il doit développer des solutions innovantes de remises en activités pérennes.

A cet effet, **Le programme départemental d'insertion 2016-2017** et le pacte territorial d'insertion ont d'ores et déjà été adoptés par l'assemblée départementale.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ nombre d'allocataires du RSA sur les Yvelines : **22 027 foyers** ;
- ▶ plan de contrôle des bénéficiaires suite à un passage en Equipes pluridisciplinaires en 2015 : **1,8 M€** en année pleine ;
- ▶ lutte contre la fraude: En 2015, 312 dossiers ont été qualifiés en « fraude » pour un préjudice RSA de **2 223 980 €**
- ▶ subventions action sociale et aide alimentaire : diminution budgétaire de plus de **350 000 €** entre 2015 et 2016.

2

ACCOMPAGNER LES FAMILLES, ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ

Le Département intervient auprès des Yvelinois les plus fragiles au travers de ses territoires d'action départementale, permettant ainsi de renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale.

Le Département a financé en 2015, des actions portées par des communes ou des associations qui contribuent à la politique sociale de proximité pour un montant de 4,3 M€.

- Les actions relèvent des domaines suivants :
- 62 % les enfants et la famille
- 25 % l'insertion sociale
- 13 % l'insertion des jeunes
- 5 % les personnes âgées ou handicapées.

ACCOMPAGNER LES POPULATIONS LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Le Conseil départemental met en oeuvre différentes démarches pour accompagner les familles et populations en difficulté. **Le budget des aides individuelles accordées aux Yvelinois les plus fragiles en 2015 est de 2,3 M€.** La politique en matière d'aide alimentaire permet ainsi à plus de 24 associations d'aider les plus démunis. Le Département a financé également les actions portées par des associations qui contribuent à la politique sociale de proximité pour l'accompagnement socio-professionnel des personnes en difficulté, l'accompagnement social, l'aide aux personnes en grande précarité et les actions de santé. La **lutte contre la précarité énergétique** est un axe important de soutien aux particuliers en situation précaire. Dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, en

2015, plus de 2 508 ménages ont été subventionnés pour aider au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité, une tendance confirmée depuis plusieurs années. 370 travailleurs sociaux sensibilisés à cette problématique informent les personnes en difficulté sur les dispositifs permettant de leur venir en aide, via par exemple des « mesures d'accès au logement autonome » ou des mesures d'accompagnement social **lié au logement temporaire** (plus de 900 par an). La prévention des expulsions pour des personnes n'étant plus en mesure de payer leurs loyers par un accompagnement « maintien dans le logement » a notamment connu une forte croissance depuis 2013, avec 392 mesures mobilisées en 2015, contre 150 mesures menées en 2013 en 201 en 2014.

APPORTER UNE AIDE AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS FAMILIALES

Cette action s'inscrit dans un champ d'intervention traditionnel du Conseil départemental, qui est celui de la **protection de l'enfance**. La priorité d'action du Département consiste à :

- soutenir les parents rencontrant des **difficultés sociales** ou financières en vue de maintenir la structure familiale, par le biais d'une aide financière (1,17 M€ en 2015) ou d'une aide éducative aux familles en milieu ouvert (aide à domicile pour 3133 enfants) qui est assurée par du personnel départemental ou par des associations spécialisées sur financement départemental ;

- soutenir des actions de **prévention générale** portant sur l'aide aux familles, le soutien à la parentalité, l'organisation d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles ;
- permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social par le biais de dispositifs de prévention spécialisés particulièrement destinés aux adolescents.



LA PROTECTION DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS

Cet axe d'intervention correspond au placement d'enfants ou d'adolescents lorsque les mesures d'accompagnement éducatif n'ont pas produit leurs effets (3726 enfants concernés en 2015).

En 2015, le Département des Yvelines a tarifé et financé 35 structures d'hébergement pour une capacité de 1666 places et 6 services pour 125 places, chargés de l'accueil des mineurs et majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. En 2015, la tarification et le contrôle de ces établissements et services ont été rattachés à la direction qualité performance au pôle des établissements sociaux et médico-sociaux.

La procédure relative au dispositif Evènements Indésirables des Yvelines (DEIY) dans les établissements relevant de la protection de l'enfance a été revisitée (nouvelle organisation de l'action sociale) et une boîte mail dédiée a été créée fin 2015 (DEIY@yvelines.fr).

Perspectives 2016 :

Le lancement de la démarche CPOM avec l'association « La Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte des Yvelines » est prévu pour 2016.

Le Département emploie et assure également un suivi professionnel de **186 assistants familiaux** qui accueillent 336 enfants et adolescents en difficulté chez eux.

Le Département des Yvelines s'appuie sur 2 foyers départementaux dont il assure directement la gestion : La Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) comprenant deux établissements d'accueil d'urgence pour mineurs à Mantes (les foyers de l'enfance et de l'adolescence ont été inaugurés à Mantes la Jolie le 1er Octobre 2015), et le centre maternel de Porchefontaine (CMP) à Versailles. La MEY est ainsi en charge de l'**accueil en urgence**, l'observation et l'orientation des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, avant leur retour éventuel auprès de leur famille, ou une orientation vers une famille d'accueil ou un établissement de prise en charge de moyen séjour.

Le CMP assure l'accueil des femmes enceintes et mères d'enfants de moins de trois ans en difficulté. Il propose un environnement favorable à la consolidation d'une relation parentale épanouissante pour l'enfant. Il soutient les mères dans leurs démarches d'insertion ou de réinsertion professionnelle et aide les résidentes dans la reconquête de leur autonomie, dans l'organisation de leur indépendance future au travers de leur relation maternelle, de leur vie sociale et socio-professionnelle. Le CMP dispose de 46 studios sur site, d'une crèche de plus de 60 berceaux et d'appartements extérieurs dans différentes communes des Yvelines.

LA QUALITÉ DANS LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Les missions du Département en matière d'adoption comportent 4 axes principaux : l'instruction et la délivrance de l'agrément, l'accès aux origines, l'accompagnement de l'accouchement sous le secret et la remise d'enfant à l'ASE. Le Département contribue notamment à élaborer des outils en vue de mieux informer les candidats à l'agrément et à l'adoption sur le contexte et la réalité de l'adoption nationale et internationale.

CHIFFRES CLÉS

Les aides financières :

- Sur l'insertion des jeunes, le CD a alloué en 2015 :
 - 77 bourses d'étude pour un montant de **156 000€**
 - 619 bourses Permis d'agir pour un montant de **315 000€**
 - 291 secours d'urgence FAJ pour **71 278€**
 - 37 FAJ hors formation pour **17 473€**

► Sur l'action sociale :

- 3 669 chèques multi-services pour **1,03 M€**
- 3 338 secours d'urgence AI pour **661 100€**
- 224 aides multi partenariales pour **131 183€**

► Sur l'enfance :

- 980 allocations mensuelles pour un montant de **811 K€**
- Pour les jeunes majeurs : 109 allocations jeunes majeurs pour un montant de **196 196€**
- 807 secours d'urgence ASE pour **219 000€**

L'AED – AEMO :

- AED : **494**
- Prévention TISF : **56**
- AEMO : **1366**

La prévention Générale :

- 36 associations soutenues pour un montant global de **613 350€** en 2015.
- 8 communes, EPCI soutenues pour un montant global de **53 500€**.
- **1 570 663€** pour 20 CST en cours en 2015
- 5 actions portées par l'association « Ligue de l'Enseignement » (contrat d'objectifs et de moyens 2013-2015) pour un montant de **225 630€** en 2015.

La prévention Spécialisée : 22 communes bénéficient de l'intervention d'une équipe de prévention spécialisée, pour une contribution totale du Département de 6,66M€ (BP 2015). 9 associations assurent cette intervention par le déploiement de 21 équipes.

Le placement des mineurs et adolescents en établissement :

- une offre de 35 structures d'hébergement pour **1 666** places autorisées
- une offre de 6 services chargés de l'accueil des mineurs et majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance pour **125 places** autorisées .

3 | CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DES FAMILLES YVELINOISES

LA PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT DE MOINS DE SIX ANS, ET LA PLANIFICATION FAMILIALE (PF)

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) a pour mission d'organiser la protection et la promotion de la santé maternelle et infantile.

- en faveur des femmes enceintes : consultations prénatales et postnatales, actions de prévention médico-sociale à domicile, et actions collectives pour les futurs parents ;
- en direction des enfants de moins de six ans : consultations médicales et actions de prévention médico-sociale, permanences de puéricultrices, bilans de santé pour les enfants de trois à quatre ans en école maternelle, visites à domicile ;
- au bénéfice des jeunes : actions de Planification Familiale (consultations médicales et actions collectives) s'inscrivant dans la lutte contre les grossesses non désirées et contre les Infections Sexuellement Transmissibles.

La PMI participe au dépistage et aux actions de prévention des mauvais traitements, à la prise en charge des mineurs maltraités.

L'année 2015 a été marquée par les actions suivantes :

- modernisation de l'action sociale avec la création de la Direction Autonomie et Santé, en charge de la promotion de la santé et de la mission PMI au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités ;

- redécoupage du département en 6 Territoires d'Action Départementales avec, aux côtés des Pôles Sociaux, les Pôles Santé chargés de la mise en oeuvre de la mission PMI, du suivi de la santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, et du développement d'actions de santé publique. Rattachement des puéricultrices et des assistantes administratives dédiées aux Pôles Santé ;
- début de la rationalisation des centres de PMI et des centres de PF afin d'atteindre à terme **23 centres de PMI et 11 centres de PF, dans des sites séparés**. Ces centres seront modernisés (locaux répondant à un cahier des charges), informatisés et ouverts tous les jours. Premier centre territorial de PF ouvert à Rambouillet ;
- déploiement du dispositif du traitement des feuilles de soins électroniques (FSE) sur 11 centres de PMI et de PF ;
- suite à la rupture d'approvisionnement de vaccins BCG, les centres de PMI ont organisé des séances spécifiques de vaccination pour toute la population.

Pour 2016 de nombreux projets sont prévus :

- Centre d'appel téléphonique sur le périmètre Santé avec des numéros d'appels dédiés PMI, PF, Accueil Petite Enfance ;
- Informatisation du dossier médical PMI/PF en lien avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- Poursuite des installations de grands centres de PMI et de PF (Montigny-le-Bretonneux, Poissy).

Dépenses de Fonctionnement
2,3 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
22 000€

CHIFFRES CLÉS

La protection infantile :

- 69 centres ouverts, soit **41 112 consultations**
- 41 médecins titulaires pour un total de **52 postes** et 29 médecins vacataires
- **82 % des enfants** vus par un médecin du service PMI avaient moins de 2 ans
- **26 566 actes** de puéricultrices ou infirmières lors des permanences
- **97 % des enfants** reçus par les infirmières/puéricultrices avaient moins de deux ans
- **12 317 enfants** de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan en école maternelle

La protection maternelle :

- 31 centres ouverts, soit **7 843 consultations médicales**
- **17 sages-femmes**
- **1 959 visites** pré et post natales à domicile
- **1 478 entretiens** prénataux précoces

La planification familiale :

- 27 centres ouverts, soit **8 658 consultations médicales**
- **5 429 personnes** vues pour la première fois
- **5 175 entretiens** réalisés par les conseillères conjugales et familiales
- **453 séances** d'actions d'informations collectives pour 6800 personnes



LA SANTÉ DES YVELINOIS

Le Département a pour mission le recueil des informations en épidémiologie et en santé publique, le traitement de ces informations ainsi que l'édition et la diffusion des carnets de grossesse, des carnets de santé et des certificats de santé.

En 2015, le Département a poursuivi son partenariat avec l'Association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (MYPA) par le biais d'un contrat d'objectifs et de moyens (subvention annuelle de 80 000 €) pour les années 2013 à 2016 afin de **réaliser, poursuivre et finaliser l'étude des principaux indicateurs de périnatalité sur le territoire des Yvelines** dans le cadre du projet CoNaissance 78.

Il a également participé activement au programme FRIDA (Favoriser la Réduc-

tion des Inégalités D'accès à l'Avortement) porté par l'ARS.

En 2016, les actions viseront à engager et poursuivre les actions de prévention auprès des jeunes en difficulté, de leurs familles et des professionnels de la santé ou de l'éducation et mener des actions de formation à destination des professionnels de santé et du secteur socio-éducatif avec l'association OPPELIA.

CHIFFRES CLÉS

MYPA :

- Taux d'exhaustivité des Premiers Certificats de Santé de naissances vivantes dans les maternités en Yvelines comparé à l'Etat Civil : **99 %**
- Taux d'exhaustivité des certificats de santé complémentaires par rapport aux premiers certificats de santé (vivants + mort-nés) : **99,1 %**

4 RENFORCER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Dépenses de Fonctionnement
2,54 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
1,4 M€

La politique départementale s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles soient hébergées dans des établissements. Concernant les personnes âgées, elle constituera à l'avenir un enjeu majeur pour le Département des Yvelines, puisque entre 2010 et 2020, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans dans les Yvelines va augmenter de 55 % et celui des personnes âgées de plus de 75 ans, de 27 %.

Afin d'assister les personnes âgées et les personnes handicapées dans leur vie quotidienne, le Département leur propose **plusieurs aides adaptées aux différentes situations** : compensation de la dépendance via le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et divers dispositifs favorisant le maintien à domicile.

L'AUTONOMIE DES PERSONNES VIVANT À DOMICILE

Pour permettre aux personnes de rester à leur domicile dans des conditions de confort et sécurité optimales et favoriser la préservation de leur autonomie, le Conseil départemental, outre la gestion et l'attribution de l'APA à domicile, de la Prestation de compensation du handicap et l'allocation tierce personne, contribue à lutter contre l'isolement et la maltraitance et apporter une aide aux aidants.

La modernisation et la professionnalisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile

L'année 2015 a vu la concrétisation du travail amorcé en 2014, par la signature de la Convention 2015-2017 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile entre le Conseil départemental des Yvelines et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) d'une part,

et les conventions avec chacune des plateformes AMADOM et CIMAP d'autre part. La nouvelle Convention CD-CNSA s'organise autour des axes et actions suivants :

- **structurer l'offre de services** d'aide à la personne par l'accompagnement vers la qualité et l'autonomie économique et financière des structures.
- **répondre aux besoins** d'emploi du secteur de l'aide à domicile par l'accès à la qualification et le tutorat
- **accompagner les intervenants, les aidants et les accueillants familiaux.**

La lutte contre l'isolement

► Le dispositif départemental de téléassistance permet à l'abonné de **déclencher, en cas de problème à domicile, un système d'alarme** et d'obtenir l'intervention rapide soit d'un proche, soit d'un service de secours selon la nature et la gravité de l'incident ou de l'accident dont il est victime. Le marché de téléassistance s'est terminé le 31 décembre 2015. Un appel d'offres a été mené durant l'année 2015 qui a permis de désigner le même prestataire à compter du 1er janvier 2016, à savoir la société Vitaris.

► **Le dispositif YES** propose aux personnes âgées isolées des visites de convivialité à domicile durant l'été, par des étudiants Yvelinois. Ces rencontres intergénérationnelles sont mises en oeuvre depuis 2004 en partenariat avec les CGL. En 2015, un projet a été mené pour conduire une expérimentation de lutte contre l'isolement sur le secteur du Mantois, en lien avec la CGL du Mantois. Il vise en complément du YES (qui n'a lieu que pendant la période estivale) à **développer tout au long de l'année des visites auprès de personnes âgées iso-**

lées. Celui-ci a démarré en décembre 2015.

► Les aides aux associations : le Conseil départemental soutient l'association « Ensemble 2 générations » dans le cadre du logement intergénérationnel, dispositif permettant à la fois à la personne âgée de vaincre son isolement et à l'étudiant de trouver un hébergement gratuit ou à faible participation.

► Le dispositif PAM 78 de transport permet aux personnes à mobilité réduite (PA PH) vivant à domicile d'**effectuer des déplacements occasionnels ou réguliers**, de 6 heures à minuit, toute l'année. Un nouveau prestataire a été désigné à compter du 1er octobre 2014 pour le 3ème marché PAM, le groupement Transdev/Vortex.

La lutte contre la maltraitance

L'association Gériatologique des Yvelines (AGY), conformément au contrat d'objectifs et de moyens, continue à développer ses missions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées. Elle vient en soutien aux professionnels chargés de l'évaluation d'une maltraitance en animant un groupe d'experts qui les conseille.

Enfin, elle développe chaque année des actions de sensibilisation grand public, via du théâtre interactif, en lien avec les coordinations gérontologiques.

Le contrat avec l'AGY a été renouvelé à compter du 1er janvier 2016 avec des attentes du Département renforcées à l'égard de l'association.

L'aide aux aidants

L'année 2015 a permis la réalisation d'un diagnostic des besoins et d'un recensement des actions. Ce travail vise à proposer des actions à mettre en oeuvre à partir de 2016, notamment dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

L'aide aux aidants est principalement mise en oeuvre en lien avec les coordinations gérontologiques, les coordinations handicap et les centres d'accueil de jour. Les groupes se réunissent aussi bien sur la forme de **groupes de parole, de réunions thématiques propres à faire naître les échanges, de café des aidants, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés**. Les groupes de paroles en 2015 : 865 participants, 318 personnes différentes concernées, 130 réunions.





CHIFFRES CLÉS

Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APAD) :

► **10 679 bénéficiaires** pour un montant de 28,4 M€

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne à domicile (ACTPD)

► **732 bénéficiaires** pour un montant de 5,5 M€

Prestations de Compensation du Handicap à domicile (PCHD)

► **3 679 bénéficiaires** (+0,6%) pour un montant de 29,7 M€

Lutte contre l'isolement

► **11 217 abonnés** à Yvelines Ecoute Assistance au 31/12/2015 (+ 6,3 % par/2014) pour 260 communes couvertes ;

► Yvelines Etudiants Séniors : 143 étudiants ont réalisé 9 576 visites auprès de **1 558 personnes âgées** ;

► Logement Ensemble 2 Générations : **100 binômes PA / Jeunes**

► PAM : **69 586 courses** pour 1 521 ayant-droits

Lutte contre la maltraitance :

► **136 appels** de particuliers reçus par l'AGY et **42 appels** émanant des professionnels

Accueil Familial à caractère Social :

► **30 personnes** accueillies dont 3 personnes âgées

Structures d'accueils alternatifs d'aide au maintien à domicile :

► Centres d'accueil de jour :

• **11 pour 109 places** autorisées pour les personnes âgées

• **11 pour 172 places** autorisées pour les personnes adultes handicapées

• Accueil temporaire : **63 places** pour les personnes âgées et **33 places** pour les personnes adultes handicapées

• SAVS : **11 pour 555 places**

• SAMSAH : **5 pour 136 places**

A cet effet, le département a lancé en 2015 un appel à projet pour la **création de 3 plateformes de services** regroupant un SAVS (dont 60 places créées), un SAMSAH (dont 90 places créées) et un centre d'accueil de jour (dont 20 places créées) sur le territoire d'action départementale du Mantois, la se-

conde sur le territoire d'action départementale de Boucle de Seine et la 3ème sur les territoires d'action départementale Sud-Yvelines, Centre Yvelines et Saint Quentin. L'ouverture de ces plateformes est prévue dans le courant du dernier trimestre 2016.

L'ACCOMPAGNEMENT AU RECOURS À UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES

Le Département oeuvre également pour un accueil de qualité des personnes en perte d'autonomie, au sein d'établissements, avec une prise en charge adaptée, en ajustant son offre de service aux besoins identifiés par ses services et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en créant ou modernisant des établissements ou services.

A cette fin, le Département des Yvelines a adopté en 2012 une programmation de création d'établissements et de services qui a donné lieu fin 2014 et en 2015 au lancement d'appels à projets.

Les personnes âgées n'ayant plus l'autonomie nécessaire pour rester à leur domicile peuvent être accueillies au sein de différents types d'établissements habilités par le Département et l'ARS si co-financement :

► Pour les personnes âgées : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins de Longue Durée (USLD), ou Foyers-logement (FL)

► Pour les personnes adultes handicapées : Foyer d'hébergement, Foyer de vie et Foyer d'accueil médicalisé, selon les types de pathologies de la personne

Les Frais d'hébergement sont à la charge du pensionnaire et de sa famille.

Le Département pouvant prendre à sa charge, tout ou partie des frais d'hébergement des personnes n'ayant pas les ressources nécessaires pour les assumer, dans le cadre de la prestation d'aide sociale à l'hébergement.

Dans ce cadre, et afin de faciliter l'accès aux droits en matière d'aide sociale à l'hébergement, un simulateur en ligne sur le site internet du Département permet aux personnes âgées et aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) d'évaluer la possibilité d'une prise en charge au titre de l'aide sociale. Un second simulateur permet aux enfants d'une personne âgée, postulante à l'aide sociale, de calculer leur propre contribution financière au titre de l'obligation alimentaire.

Par ailleurs, le Département a mis en oeuvre en 2015 par délibération en date du 27 novembre 2015 une nouvelle politique relative à l'accueil des personnes adultes handicapées yvelinoises prises en charge dans les établissements en Belgique. Les nouvelles dispositions consistent à **harmoniser et sécuriser les procédures d'accueil au sein d'établissements belges partenaires et conventionnés, à assurer la maîtrise du budget consacré à ces hébergements, et à agir en augmentant l'offre d'accueil sur le territoire des Yvelines.**



CHIFFRES CLÉS

Offre en établissements pour les Personnes âgées

► 96 EHPAD/EHPA/USLD habilités pour **9 443 places** autorisées

► 38 Foyers Logements non habilités pour **2 625 places** autorisées

► 1 Foyer Logement habilité à l'aide sociale pour **67 places** autorisées

► 1 lieu de vie non habilité pour personnes âgées autonomes pour **20 places** autorisées

Offre en établissements pour les Personnes adultes handicapées

► 54 structures d'hébergement habilitées pour **2413 places** autorisées

Aide Sociale à l'Hébergement Personnes âgées :

► **1 757 bénéficiaires** pour un montant de 23,1 M€

► **670 demandes** concernant la prise en charge des frais d'hébergement

► **7 demandes** d'habilitations individuelles au titre de l'aide sociale en faveur des personnes âgées

Aide Sociale à l'Hébergement Adultes handicapés :

► **3 086 bénéficiaires** pour un montant de 122,1 M€

► **1 429 demandes** concernant la prise en charge des frais d'hébergement

► **4 demandes** d'habilitations individuelles au titre de l'aide sociale en faveur des personnes handicapées au sein d'établissements belges

Récupération de créances d'aide sociale

► **7M€**

Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement (APAE)

► **7 839 bénéficiaires** pour un montant de 24,8 M€.

► **4 645 demandes** d'APA en établissement

► **402 €** montant mensuel moyen versé (en décembre 2015).

Prestations de Compensation du Handicap en établissement (PCHE)

► **498 bénéficiaires** pour un montant de 1,5 M€

► **451 demandes**

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne en établissement (ACTPE)

► **bénéficiaires** pour un montant de **0.4 M€**

Le développement de l'accueil familial à caractère social

La Direction de l'Autonomie est dotée d'un service chargé de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées. **Il favorise une prise en charge individualisée des personnes** offrant ainsi une alternative à l'institutionnalisation.

En 2015, le Département a comptabilisé 30 accueillis : 27 personnes handicapées, 3 personnes âgées.

Depuis le 1er juillet 2015 le dispositif d'accueil familial a été repris par la Direction de l'Enfance et Actions Sociales et il est suivi par le Pôle Accueil Familial.

Le développement d'accueils alternatifs d'aide au maintien à domicile

Le département a développé des accueils alternatifs favorisant leur maintien à domicile, leur autonomie et le répit familial :

► pour les personnes âgées : les centres d'accueil de jour (15 places supplémentaires en 2015) et les places d'accueil temporaire ;

► pour les personnes adultes handicapées (28 services et 757 places autorisées) : les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), les centres d'accueil de jour.

MISSION 3

PROPOSER

aux yvelinois des services
publics de qualité



1 OFFRIR UN ACCUEIL ADAPTÉ ET DIVERSIFIÉ POUR LA PETITE ENFANCE

Dépenses
de Fonctionnement
16,9 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
114 662€

Le Conseil départemental œuvre au quotidien pour le développement et la diversification des modes d'accueil de la petite enfance afin d'aider les parents sur l'ensemble du territoire.

Le Département intervient notamment pour développer et accompagner la création des places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à domicile ou en structures dans des conditions d'accueil optimales.

Pour ce faire, la politique petite enfance yvelinoise s'articule autour de deux axes principaux :

- ▶ l'agrément et la formation des assistants maternels ;
- ▶ la création de nouvelles places d'accueil.

LES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX

Le Département est responsable des différentes procédures relatives à l'agrément : délivrance de l'agrément, renouvellement, modification, suspension, voire retrait.

Il organise et finance la **formation obligatoire des assistants maternels** (120 heures dont 60 heures avant tout accueil d'enfant) ainsi qu'une **initiation aux gestes de secourisme**.

Il assure le secrétariat de la commission consultative paritaire départementale, où sont présentés, pour avis, les dossiers des assistants maternels ou familiaux avant de proposer au Président du Conseil départemental les décisions qui s'imposent.

La Commission Consultative Paritaire Départementale s'est réunie 9 fois pour l'examen de 17 dossiers (5 retraits, 5 refus de renouvellement, 4 restrictions d'agrément et 3 maintiens d'agrément). 31 dossiers de suspension ont été présentés à la C.C.PD pour 16 assistants maternels et 2 assistants familiaux concernant essentiellement des suspicions d'attouchements ou d'abus sexuels (33%), des suspicions de « bébé secoué » (28%) ou des maltraitances ou violences sur mineurs (28%). 56 courriers d'avertissement faisant suite à des manquements professionnels des assistants maternels constatés lors de visites à leur domicile ont été traités (dont 1 pour les assistantes familiaux), 5 courriers de mises en demeure, et 126 refus d'agrément d'assistants maternels et 16 pour les assistants familiaux.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Le Département donne les avis et autorisations pour la création, la transformation et l'extension des établissements et services et en assure, en lien avec les services territorialisés d'action sociale, le contrôle et la surveillance. **Il accompagne les porteurs de projets et favorise la création de modes d'accueil innovants. Il contribue à la prévention et à la lutte contre la maltraitance ainsi qu'à la protection des mineurs.**

En mars 2015, cette mission a été centralisée avec la création de l'équipe dédiée EAJE. 4 conseillers techniques et 4 adjoints administratifs couvrent l'ensemble du territoire. Du

premier contact avec le gestionnaire, à l'accompagnement pendant travaux, et jusqu'à l'ouverture et suivi de la structure, le gestionnaire a un interlocuteur unique. La lisibilité et l'efficacité du traitement des demandes du Conseil départemental envers les porteurs de projets et les communes a gagné en efficacité et en cohérence. **Fin 2015, 75 % des 470 établissements d'accueil des jeunes enfants ont été visités. 47 d'établissements d'accueil de jeune enfant ont été créés sur l'année 2015.** Le service accompagne également les créations de Maisons d'assistants maternels (M.A.M).

Dans le cadre de la mission contrôle et surveillance des structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, l'équipe dédiée assure aussi l'accompagnement des accueils de loisirs sans hébergement (620 établissements A.L.S.H) en partenariat avec la DDCS, et donne des avis sur les dossiers d'accueil qualité en lien avec la DIRECTE.

LES ACCUEILS DE LOISIRS À CARACTÈRE ÉDUCATIF (A.L.C.E)

Le département donne les avis portant sur l'adaptation des locaux des accueils de loisirs à caractère éducatif, sans ou avec hébergement, aux besoins, rythmes et activités proposés, des enfants de moins de 6 ans. Sur les 617 A.L.C.E accueillant des enfants de moins de 6 ans (579 en 2013), Le Service a émis 66 avis avant l'ouverture ou l'extension de capacité d'A.L.C.E sans hébergement et 2 avis avec hébergement. Les avis de l'équipe dédiée ont tous été suivis par la DDCS. 2 établissements non conformes avec suspicion de radicalisation ont été fermés en partenariats avec le commissariat des Mureaux et la DDCS.

LES AGRÉMENTS QUALITÉ DES ENTREPRISES D'AIDE À LA PERSONNE

Conformément aux dispositions du décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et entreprises de services à la personne, le Département a donné son avis sur 8 dossiers de demande d'agrément qualité pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans (11 en 2014).



LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

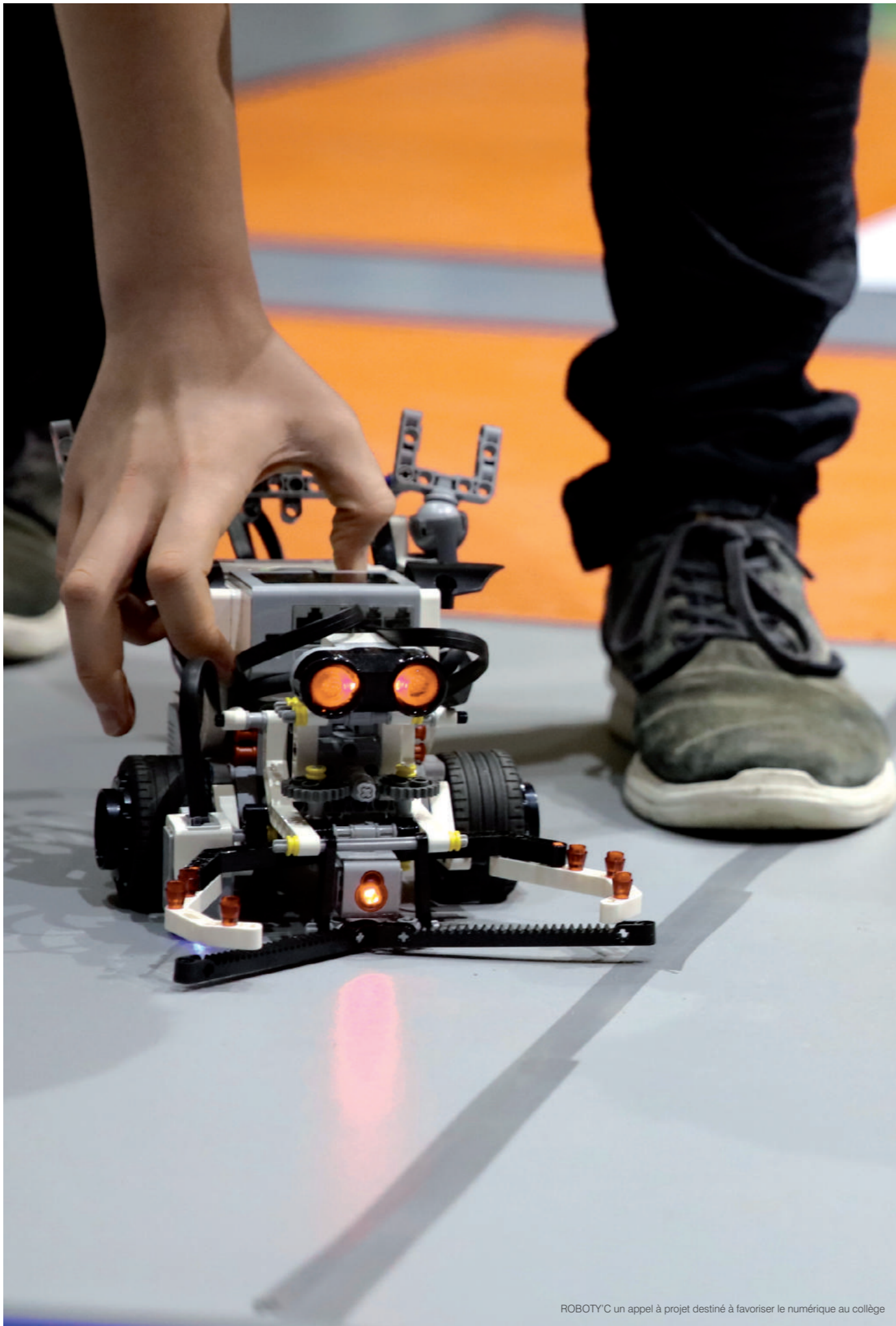
En 2015, le Département compte 8 maisons d'assistants maternels en activité qui accueillent 84 enfants, dont la MAM de FOLLAINVILLE, ouverte au cours de l'année.

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR :

- la réalisation de la formation obligatoire des assistants maternels par l'Institut de Formation Sociale des Yvelines
- la création d'une équipe dédiée centralisée composée de 4 conseillers techniques et 4 assistantes administratives chargées de l'instruction des dossiers de création, de transformation et d'extension d'EAJE, avec un travail de coopération renforcée avec la CAF
- l'arrêt du remboursement des frais de transport et de repas lors de la formation obligatoire des assistants maternels.
- l'arrêt du dispositif départemental d'aide au fonctionnement des crèches, voté par l'assemblée départementale en décembre 2015.
- la participation active du Service au Schéma départemental de Services aux Familles.

PERSPECTIVES 2016

- logiciel SOLATIS
- Rapprochement avec le département des Hauts de Seine



ROBOTYC un appel à projet destiné à favoriser le numérique au collège

2 | ACCOMPAGNER LES JEUNES YVELINOIS DANS LEUR ÉPANOUISSEMENT

Dépenses
de Fonctionnement

4,2 M€

(dont loisirs : 1,4 M€
et aides aux jeunes :
2,8 M€)

CA 2015

Dépenses
d'Investissement

0 €

La politique Jeunesse menée par le Département des Yvelines vise à permettre aux jeunes yvelinois d'être des acteurs à part entière en les accompagnant dans leur épanouissement culturel, sportif et professionnel.

Pour ce faire, le Département appuie les projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes yvelinois. Des dispositifs d'écoute, de soutien et d'information sont mis en place afin d'encourager les initiatives collectives et individuelles.

Par ailleurs, l'offre de loisirs est développée pour proposer des animations sur l'ensemble du territoire dans une logique de mixité sociale et d'éducation à la citoyenneté.

DISPOSITIF D'AIDE AUX APPRENTIS

Il s'agit d'une bourse de 150 € versée au cours de la première année d'apprentissage ou de contrat, sous condition de ressources et d'assiduité aux cours pour financer le matériel. Les premières attributions ont eu lieu en 2013 et ont concerné 299 jeunes.

En 2015, 119 jeunes en ont bénéficié pour un montant de 17 850 €.

PERMIS D'AGIR

Le dispositif « Permis d'Agir », lancé en 2009, consiste en une aide forfaitaire de 500 € aux jeunes yvelinois, destinée à financer une partie des frais liés au passage du permis de conduire, accordée en contrepartie d'une action citoyenne. Cette action citoyenne de 20 à 40 heures peut s'effectuer au sein d'un service du Département des Yvelines ou dans une association agréée par celui-ci. En 2015, le dispositif s'est stabilisé avec l'attribution de 628 bourses pour un budget de 314 K€ contre 671 bourses « Permis d'Agir » en 2014, 568 en 2013 et 553 en 2012.

FORMATION AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) ET DE DIRECTEUR (BAFD) DE CENTRES DE LOISIRS

Le Conseil départemental accompagne les jeunes yvelinois dans les formations pour l'obtention du BAFA et du BAFD. Sous réserve de la recevabilité de leur dossier, l'aide est fixée à 138 € pour le BAFA et 168 € pour le BAFD. Le montant des bourses accordées s'est élevé à 32 844 € pour 238 BAFA.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne ou pour la réalisation de leur projet d'insertion professionnelle :

- aide à la subsistance (prêt ou subvention) accordée directement au jeune : budget de 65 318 € ;
- convention avec un organisme pour dispenser une formation : budget de 126 498 €.



Le montant des aides financières consacrées au FAJ est en diminution par rapport à 2015, -31 % pour les aides à la subsistance et -23 % pour les aides à la formation, après avoir été en augmentation + 44 % en 2014 notamment pour les aides à la formation. Toutefois, il faut noter que bien que le montant des aides à la formation ait diminué de 23 %, le nombre des aides accordées n'a diminué que de 13 %, c'est donc le montant des aides accordées qui a diminué plutôt que leur nombre. Pour les aides à la subsistance, le nombre d'aides a diminué dans la même proportion que leur montant, soit -31 %.

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

La participation du Conseil départemental au financement des FJT dans les Yvelines en 2015 est en diminution par rapport à celui de 2014 avec un budget de 1 338 500€. L'année 2015 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle convention entre le dé-

partement et les FJT en intégrant dans leur financement :

- une participation forfaitaire en fonction du nombre de lit
- un accompagnement social renforcé de 30 % des jeunes accueillis.

Cette nouvelle convention permet :

- de répondre au besoin de certains jeunes qui rencontrent de difficultés de plusieurs natures,
- de les accompagner au plus tôt dans leur parcours résidentiel,
- d'améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes en difficultés,
- de cibler les jeunes pris en charge par les FJT en ayant un regard sur le public accueilli,
- de renforcer le partenariat FJT/Département entraînant l'implication des structures dans les dynamiques territoriales pour la réponse aux problématiques des jeunes.

BOURSES AVENTURE JEUNES

Le Département permet à des Yvelinois âgés de 18 à 25 ans d'être accompagnés dans la réalisation de projets sportifs, culturels, scientifiques ou documentaires sous condition de performance, au sens le plus large du terme, de prolongement concret et d'utilité sociale.

Ne sont pas retenus les projets de vacances-loisirs, d'études et de formation ainsi que la participation à des opérations organisées qui ne sont pas de l'initiative directe du candidat.

En 2015, 1 projet a été retenu par le jury pour un montant de 5 000 €.

LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES BASES DE LOISIRS

Conformément aux statuts des 3 bases régionales de loisirs et de plein air présentes sur le département, le Conseil départe-

mental contribue à leur fonctionnement. La participation départementale 2015 a été de :

- 67 946 € pour la base des Boucles de Seine ;
- 120 000 € pour la base du Val de Seine ;
- 782 703 € pour la base de St Quentin en Yvelines.

PARTENARIAT AVEC LES UNIONS DÉPARTEMENTALES DE JEUNESSE

Le Département a souhaité instaurer avec les Unions départementales de Jeunesse un partenariat afin de déterminer les buts d'une politique s'attachant à favoriser l'accès pour le plus grand nombre de jeunes à des actions favorisant les échanges, l'épanouissement, l'éveil à la citoyenneté et à soutenir l'amélioration de la qualité de l'encadrement.

Ces orientations ont permis de soutenir 6 instances départementales avec l'attribution d'une aide globale de 61 100 €.

De même, l'association Yvelines Information Jeunesse, dont la mission est d'informer les jeunes sur tous les sujets pouvant les concerner, a été subventionnée à hauteur de 220 000 €. Une réflexion a été engagée afin d'adapter les objectifs aux besoins du département.

AIDES AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Les associations de jeunesse, sous réserve qu'elles aient un agrément « jeunesse et éducation populaire » et qu'elles n'assurent pas une activité relevant de politiques spécifiques du Conseil départemental (scolaire, culturel, économique et social) peuvent bénéficier d'une aide au fonctionnement.

Le montant de cette aide est fonction de différents critères dont la qualification des intervenants.

En 2015, 40 associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 73 772 €.

AIDES PONCTUELLES AUX MANIFESTATIONS DE JEUNESSE

Le principe d'une aide ponctuelle a été retenu pour des projets ou des manifestations organisées dans les Yvelines, s'adressant par priorité aux jeunes yvelinois et s'inscrivant dans une perspective de développement.

2 actions, pour une dépense globale de 18 500 €, ont été accompagnées.

CHIFFRES CLÉS

- 1 Bourse Aventure Jeune attribuée ;
- 40 associations subventionnées au titre de l'aide au fonctionnement des associations de jeunesse, pour un montant de 73 K€ ;
- Participation au fonctionnement des trois bases de loisirs yvelinoises : 970 K€ ;
- Nombre de bénéficiaires de la bourse BAFA ou BAFD : 238 jeunes pour un montant de 33 K€ ;
- Nombre de bénéficiaires de la bourse « Permis d'Agir » : 628 jeunes pour un montant de 314 K€ ;
- 65 jeunes ont bénéficié de la bourse au mérite pour un budget de 130 000 € ;
- FAJ subsistance : 65 318 € pour 315 dossiers accordés soit une dépense en baisse de 31 % par rapport à 2014 ;
- FAJ formation : 126 498 € pour 196 dossiers accordés soit une baisse de la dépense de 23 % ;
- Foyers de Jeunes Travailleurs : CA : 1 338 680 € pour le financement de l'habitat et de l'accompagnement social renforcé des jeunes résidents contre 1 575 657 € CA 2014, soit une baisse de 15 %.



3 | DÉVELOPPER LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS

Dépenses de Fonctionnement
65,1 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
37 M€

Malgré le contexte de rigueur budgétaire, le Département a marqué sa volonté de poursuivre son effort sur les 114 collèges et 2 lycées internationaux yvelinois, notamment par le vote d'un important programme de rénovation de ces 2 établissements à hauteur de 116 M€.

Cette compétence issue de la décentralisation recouvre les actions d'entretien, d'accueil et de restauration dans les collèges. Sur cet axe, le Département poursuit son action dans une logique de développement durable en concentrant ses efforts sur la maîtrise de la consommation énergétique, la réduction des frais d'administration générale et la mise à disposition d'une restauration de qualité aux coûts optimisés.

1 MODERNISATION ET GESTION DES COLLÈGES

Le Département poursuit sa démarche de modernisation de la gestion des collèges, comme décidé par l'Assemblée Départementale en 2012, dans le cadre d'une approche globale des différents enjeux de cette gestion : restauration, bâtiments, gestion des ressources humaines et TICE. Au-delà de l'objectif de maîtrise des dépenses, le projet de modernisation doit permettre **d'améliorer la qualité du service rendu**.

Au terme de la phase de diagnostics du projet de modernisation des collèges, trois préconisations majeures ont été validées :

- **sécuriser l'exercice des compétences du Département** en améliorant la couverture des risques et en renforçant l'appui technique du Département auprès des établissements ;
- **harmoniser et optimiser les organisations** par la massification des achats et la simplification des procédures, l'optimisation et l'harmonisation des modes d'organisation ainsi que la valorisation et la professionnalisation des agents territoriaux des collèges ;
- **développer les usages numériques au service de la réussite éducative** par la mise à niveau des infrastructures et des équipements pour permettre le développement des usages numériques, et par le déploiement d'un espace numérique de travail sur l'ensemble des établissements.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du **schéma départemental de la restauration en collège** adopté en décembre 2013, pour la période 2014-2017. Ce schéma porte la création d'un **groupement de commandes** dont le Département est coordonnateur, à compter du 1^{er} janvier 2015. 92 établissements sur 111 disposant d'un service de restauration ont adhéré à ce groupement pour l'achat des denrées alimentaires et de consommables, de prestations de services de

CHIFFRES CLÉS

Collèges publics :

- 114 collèges publics, dont 20 collèges en REP et REP +, concernant 64 082 collégiens ;
- dépenses de fonctionnement 57,18 M€ dont 12,73 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- dépenses d'investissement 28,7 M€ dont 23,6 M€ de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, 1,2 M€ d'acquisitions équipements TICE et 3,9 M€ de subventions versées pour travaux de maintenance et équipement matériel ;
- 42 établissements construits ou reconstruits par le Département ;
- 1 040 agents techniques des collèges, dont 115 agents d'accueil, 615 agents d'entretien polyvalents, 128 agents de maintenance, 166 agents affectés à la restauration ;
- 52 000 repas servis par jour ;

Collèges privés :

- 23 collèges privés sous contrat d'association (ouverture d'une classe sous contrat à Montigny) ;
- 14 512 collégiens privés ;
- dépenses de fonctionnement 7,25 M€
- opérations d'investissement : 2,51 M€.

6 centres d'information et d'orientation départementaux (CIO) :

- fonctionnement : 122,6 K€.
- investissement : 25,6 K€

2 lycées internationaux :

- le lycée Franco-allemand de Buc et le lycée international de Saint Germain-en-Laye ;
- 3063 élèves dont 968 collégiens et 709 élèves du 1^{er} degré (Maternelle et Primaire) sous la responsabilité du Département et 1 386 lycéens ;

Un internat d'excellence à Marly Le Roi : 187 internes sont actuellement accueillis dont 52 collégiens, 131 lycéens et 4 post-bac.

restauration collective associées le cas échéant à l'entretien des locaux, ainsi que de prestations annexes entrant dans le champ de la restauration.

2 types de marchés ont été lancés et souscrits au travers de ce groupement :

- 1 - Des marchés de fournitures, en l'occurrence pour l'essentiel des denrées alimentaires au profit de 52 sites en gestion publique, représentant près de 6,6 millions d'achats de denrées/an :
 - 8 lots ont été déterminés : le pain, les produits surgelés, l'épicerie et les boissons, les fruits et légumes (1^{ère}, 4^{ème} et

5^{ème} gamme), les produits laitiers, le beurre, œufs et ovo produits, les volailles fraîches, les viandes de porc et charcuterie, la viande de boucherie ;

- les cahiers des charges ont imposé aux prestataires des engagements précis sur leur politique d'approvisionnement ainsi que sur la qualité, la variété et l'étendue de leur gamme de produits. Ont été intégrées des obligations en matière de développement durable et des produits issus de l'agriculture biologique ou locaux produits dans un rayon de moins de 200 kilomètres ;
- la mise en place d'une plateforme de services qui contrôle l'exécution des marchés de denrées permet de connaître l'état des commandes et des facturations, établissement par établis-

sement et lot par lot. Elle permettra de rendre compte également du recours aux filières yvelinoises et aux produits bio dans les achats des collèges.

- 2 - Des marchés de prestations de service pour l'essentiel, l'achat de repas livrés ou cuisinés sur place au profit, à terme, de 42 sites en gestion externalisée représentant l'achat de près de 6 750 000 € /an

Sodexo est le prestataire retenu sur les 3 marchés ouverts par le Département (livraison de repas, gestion de la restauration sur site avec entretien de la restauration et associée sur quelques établissements à l'entretien également de l'ensemble des locaux du collège).

Avec plus de 52 000 repas/jour, soit près de 7 millions de repas/an servis dans les restaurants des collèges, représentant près de 12 M€ d'achats de denrées/an, le Département des Yvelines est un client important qui peut ainsi contribuer à la structuration des filières agricoles yvelinoises.

L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

Un schéma directeur a été fixé en 3 axes :

- garantir la qualité des services et la fiabilité des infrastructures ;
- encourager les usages numériques et accompagner le développement de pratiques diversifiées ;
- soutenir l'innovation avec la communauté éducative.

Suite aux nouvelles obligations issues de la Loi Peillon en Juillet 2013, il appartient désormais au Département d'assurer la maintenance des infrastructures et des équipements dans le domaine des TICE.

Le Département a ainsi engagé un plan numérique des collèges qui se décline en 4 grands chantiers :

- 1- le raccordement en 3 phases, sur 2 ans, des collèges au réseau de fibre optique déployé par le Conseil départemental des Yvelines. Le très haut débit apporté par ces réseaux permettra

de garantir un débit significatif (100 Mo symétrique) pour la pédagogie et l'administration ;

- 2- le déploiement d'un espace numérique de travail commun à tous les établissements « eCollège Yvelines », en 3 phases avec 43 collèges à la rentrée 2015 ;
- 3- la prise en compte de la gestion et de la maintenance du matériel numérique dans les collèges. Si le Dé-

Par ailleurs, le Conseil départemental poursuit la remise à niveau des infrastructures en vue d'obtenir un réseau interne modernisé, réactif au développement des usages numériques et susceptible d'accueillir des terminaux mobiles. Une planification a été coordonnée avec la DPIC, au rythme d'une vingtaine d'établissements par an.

4- La gestion et la maintenance d'outils numériques mobiles (tablettes) :



partement est un de ceux les mieux équipés en vidéoprojecteurs interactifs (plus de 2000 déployés), le parc des PC constitué de plus de 12 000 PC est vétuste. Malgré l'achat en 2 ans de 4 000 ordinateurs, il reste encore 30 % d'ordinateurs ayant plus de 6 ans d'âge. Un inventaire des biens numériques est préparé pour avoir une vision exacte du parc et des efforts à engager.

avant toute décision de généralisation, une phase pilote a été engagée fin 2014 sur 7 collèges choisis avec l'appui du DASEN en raison de leur environnement et de leur aptitude à s'engager en cours d'année. Cette phase test vise à mieux appréhender les enjeux techniques, financiers, organisationnels et humains de ce projet (en particulier sur les infrastructures), en lien avec l'ENT.



Collège HOE Auguste Renoir à Chatou

LES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES PUBLICS (ATC)

Les efforts importants réalisés en matière de formation suite au transfert des agents ATC ont été reconduits par le Département sur cette nouvelle année. Axées sur la mise en situation pratique des agents et sur le développement de leur professionnalisation, ces formations ont été réalisées en grande majorité en partenariat avec le CNFPT, mais aussi grâce à des ressources internes pour l'habilitation électrique et l'hygiène alimentaire. Au total, **599 jours de formation ont été dispensés touchant ainsi 260 agents ATC.**

Adossée au projet de création des maisons départementales, le Département a expérimenté, à compter de début 2015, **la mise à disposition d'une régie sur les collèges versaillais afin d'optimiser les interventions en maintenance.** Cette phase expérimentale concluante a vocation à se développer au profit de l'ensemble des collèges du Département sur 2016. Les postes en régie sont ouverts par priorité aux agents d'exploitation et de maintenance des collèges.

Les profils de postes ont été retravaillés en 2014, en lien avec les organisations syndicales. Leur déploiement a été affectif en 2015, avec mise en œuvre d'une nouvelle fiche métier sur la fonction d'accueil en col-

lège : « agent d'accueil et de sécurité ». Le profil d'agent de maintenance a également été requalifié en « agent d'exploitation », permettant ainsi une **meilleure articulation entre les interventions relevant du Département, celles qui peuvent être confiées à une entreprise privée et celles qui relèvent de l'agent.**

LA GESTION PATRIMONIALE

L'année 2015 a été marquée par l'engagement de **travaux de réhabilitation** au collège G. Pompidou à Orgerus, Colette à Sartrouville, R. Descartes à Fontenay le Fleury. Le Département est également intervenu sur une vingtaine de collèges au titre des travaux de réhabilitation légère.

Le Département a, par ailleurs, engagé à l'été 2012 un **processus de mutualisation des achats**, portés jusqu'à présent par les établissements qui concernent la fourniture de gaz (depuis 2013), les autres fluides, le chauffage urbain, l'électricité (dans le cadre de la convention d'adhésion au SIPPAREC) et l'eau. Excepté l'eau qui est transféré sur le budget 2017 de la collectivité, les autres sont transférés sur le budget 2016.

Les contrats de vérification des installations techniques et les contrats d'entretien

des installations ont été progressivement pris en gestion directe sur le dernier trimestre 2015. Ainsi la dotation globale de fonctionnement 2016 votée le 25 septembre 2015 a tenu compte de cette reprise en gestion directe des charges d'électricité et des principaux contrats d'installation technique (chauffage, ventilation, climatisation, systèmes de sécurité incendie, portes et barrières automatiques, ascenseurs, extincteurs, panneaux photovoltaïques et vérifications périodiques obligatoires). Ce transfert d'imputation budgétaire aura un impact de 5,5 M€ sur le budget départemental 2016, accompagné d'une diminution concomitante de la DGF. Toutefois le gain de cette nouvelle étape de mutualisation permet d'harmoniser la qualité des prestations et de réduire de 1,8 % le budget à périmètre constant sur ces charges de fonctionnement des collèges et lycées internationaux.

Enfin, dans le cadre de l'harmonisation des pratiques et des organisations, un travail sur **l'élaboration d'un guide de maintenance et d'entretien des bâtiments** a été menée, visant à mieux définir le partage des responsabilités entre le Département et les collèges, ainsi que la répartition de l'exécution des missions d'exploitation, d'entretien et de maintenance des bâtiments.

2 LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE ATTRACTIVE

CHIFFRES CLÉS

- ▶ Université Versailles St Quentin en Yvelines : **20 000 étudiants, 1 400 enseignants, 45 000 diplômés.**
- ▶ **5 campus yvelinois** : Versailles, St Quentin en Yvelines, 2 IUT : Vélizy-Villacoublay et son antenne de Rambouillet, et Mantes-en-Yvelines.
- ▶ **250 formations, 34 laboratoires** en collaboration avec le CNRS, l'INSERM, le CEA et l'AP-HP, 7 centres hospitaliers associés.
- ▶ 8 domaines de compétences :
 - Climatologie, environnement, développement durable
 - Handicap et vieillissement
 - Epidémiologie
 - Génome, environnement et réponses cellulaires
 - Culture et Patrimoine
 - Institutions, organisations et politiques publiques
 - Matériaux innovants
 - Modélisation des systèmes complexes



Collège Georges Pompidou Orgerus

3 LE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

L'intervention départementale se décline en 2 volets :

- ▶ **l'appui aux collectivités locales** pour moderniser les bâtiments des écoles maternelles et primaires ;
- ▶ **la promotion de l'informatisation des écoles.**

LE DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DES TRAVAUX DE RÉSORPTION DES PRÉFABRIQUÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre d'une autorisation de programme 2012-2014 de 2 160 000 €, la résorption de 25 classes préfabriquées a été financée pour un total de 1,99 M€ ; les crédits de paiement 2015 se sont élevés à 640 K€.

LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES EN TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI)

Ce programme spécifique a, en effet, été institué il y a 8 ans. Il a permis de soutenir les

communes dans le déploiement de TNI, outil dont les collèges sont très largement équipés. Au total, 1552 TNI auront ainsi été cofinancés par le Département pour un engagement global de 2,64 M€.

Ces équipements, dont le coût a fortement diminué avec l'arrivée des vidéoprojecteurs interactifs, **font désormais partie de l'environnement numérique des classes, et leur usage s'est banalisé avec succès.**

Le Département fut précurseur en France dans la mise en place de ce dispositif. Il se doit de conserver cette position dans l'appui aux démarches innovantes. **Il fait partie des départements les mieux équipés de France en écoles et collèges.** Ce dispositif n'est pas renouvelé pour 2016. Le Conseil départemental a souhaité mettre l'accent

sur le plan numérique dans les collèges et développer une politique ambitieuse de déploiement du très haut débit à l'échelle du territoire. La Mission Numérique du département est chargée d'examiner la faisabilité d'une aide au titre du raccordement des écoles au très haut débit.



4

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF

Dépenses de Fonctionnement

4,1 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement

3,5 M€

Le département des Yvelines, de par son **cadre de vie privilégié**, est un **territoire propice au développement et à la pratique du sport**. Premier département francilien en nombre de licenciés et d'équipements sportifs, (plus de 380 000 licenciés et plus de 4200 équipements sportifs), les Yvelines bénéficient également d'une **très bonne représentation des différentes disciplines sportives**.

Par ailleurs, le Département bénéficie d'équipements sportifs (Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines), de l'implantation d'un club prestigieux (PSG) et d'évènements (Paris-Nice, Open de France de golf, Ryder-Cup) qui sont des atouts de promotion du territoire importants que nous accompagnons. Ils peuvent être des arguments en faveur de la candidature du Grand Paris aux Jeux olympiques de 2024.

Cette situation contribue à l'attractivité du département et à son rayonnement à l'échelle du Grand Paris. Depuis octobre 1995, le Département s'est engagé dans une politique de soutien à la pratique de sport amateur qui se concrétise par **une aide aux communes** pour la réalisation de leurs équipements sportifs mais également un appui au tissu associatif et une collaboration avec les comités départementaux.

Cette politique sportive du Département est réaffirmée autour de trois grandes orientations :

- ▶ l'aide aux collectivités pour développer leur offre d'équipements sportifs ;
- ▶ le soutien de la pratique du sport pour tous au travers des associations sportives ;
- ▶ la promotion du sport et de ses valeurs au travers des comités départementaux avec une action renforcée en faveur des publics spécifiques au Département : notamment les scolaires et les personnes handicapées.

1 SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS : LE DISPOSITIF « SPORT-COMMUNES »

Cet axe de la politique sportive est relatif à la dimension territoriale et au soutien apporté aux collectivités afin d'offrir des services de proximité à leurs habitants et aux collégiens. Il concerne les **investissements en matière d'équipements sportifs**, notamment les équipements sportifs mis à disposition pour la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) des 78 000 collégiens yvelinois.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le dispositif « Soutien aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'EPS en collèges » a permis d'aider les collectivités pour la construction et la rénovation des équipements sportifs communaux au service des habitants et, plus particulièrement, des collégiens. Dans ce cadre, les collectivités bénéficiaires se sont engagées par convention à mettre les équipements subventionnés à la disposition gratuite des collégiens pour la pratique de l'EPS. Entre 2004 et 2014, 260 opérations ont été subventionnées par le Département pour un investissement de 67,3 M€.

CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF « SPORT-COMMUNES »

Dans le cadre de la refonte de la politique sportive du Département, le nouveau dispositif de soutien aux équipements sportifs communaux s'appuie sur :

- ▶ une approche territoriale qui permet de privilégier les demandes répondant à nos objectifs en matière d'aménagement du territoire (pôles prioritaires, appui aux intercommunalités, collèges, etc.) ;
- ▶ une rationalisation des investissements du Département en matière d'équipements sportifs avec une vision équilibrée des services à l'échelle départementale et intercommunale.

Ce dispositif prévoit donc un renforcement du mode d'instruction où les demandes des collectivités seront motivées par une analyse des besoins identifiés auprès des habitants, des équipements existants

et de l'évolution sociodémographique constatée sur le territoire.

Dans cette perspective, les demandes des collectivités seront instruites sur une

période prédéfinie pour permettre au Département de disposer d'une **meilleure lisibilité des besoins des collectivités et d'anticiper ses investissements**.



2 SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF « SPORT » : LE DISPOSITIF « SPORT-ASSOCIATIONS »

CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF « SPORT-ASSOCIATIONS »

Un dispositif « Sport-Associations » est proposé afin de poursuivre le soutien du **Département aux associations qui constituent le maillage de proximité sur le territoire avec les sportifs amateurs ou de haut niveau du département**. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité de la politique sportive de 1995 pour l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement. Sont ici concernés les quatre dispositifs destinés aux associations mentionnées précédemment, à savoir :

- ▶ les subventions annuelles aux associations de sport fédéral ;
- ▶ les subventions annuelles aux associations de sport scolaire ;
- ▶ les aides au déplacement des associations sportives scolaires ;
- ▶ l'accès au sport de haut niveau amateur.



CHIFFRES CLÉS

- ▶ 1^{er} département francilien en nombre de licenciés avec **375 868** licenciés Yvelinois ;
- ▶ le département dispose du plus grand nombre d'équipements sportifs (hors sports nature) d'Ile de France ;
- ▶ **566** associations sportives fédérales ont reçu une subvention du Département pour un montant total de **736 K€** ;
- ▶ **211** associations sportives scolaires ont reçu une subvention du Département pour un montant total de **87 K€** ;
- ▶ **51** comités départementaux de sport fédéral et scolaire ont signé un contrat d'objectifs avec le Département pour un montant total de **619 K€** ;
- ▶ de nombreuses manifestations sportives ont été soutenues par le département pour un total de **284 K€** ;
- ▶ **92** sportifs de haut niveau ont bénéficié d'une bourse pour un montant global de **47,7 K€** ;
- ▶ **176** clubs ont été accompagnés afin de favoriser l'accès des jeunes au haut niveau amateur, pour un montant total de **317 K€** ;
- ▶ **26** établissements scolaires proposant des classes sportives à horaires aménagés ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de **61 K€**.



5 | FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE ET VALORISER LE PATRIMOINE

Dépenses
de Fonctionnement
8,3 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
4,1 M€

- En matière de politique culturelle, l'intervention départementale vise trois grands objectifs :
- ▶ le Département appuie les collectivités et les associations qui favorisent la diversification de l'offre culturelle sur le territoire, notamment en matière de lecture publique, de théâtre, de musique, de danse et de culture scientifique et technique ;
 - ▶ le deuxième objectif est la conservation, la valorisation et la protection du patrimoine yvelinois, notamment le Château de la Madeleine, le Musée Maurice Denis et le soutien apporté à la restauration des édifices et objets d'art, les actions menées dans le cadre de l'archéologie préventive et de la gestion des archives départementales ;
 - ▶ enfin, la politique culturelle départementale veille à promouvoir et à donner de la visibilité au patrimoine yvelinois. L'usage des technologies numériques est privilégié dans cette perspective afin de renforcer la communication et de toucher au maximum le grand public. Cet objectif recoupant le deuxième dans sa partie diffusion et valorisation, il a été choisi de ne pas les dissocier dans la présentation.

1 L'APPUI AUX COMMUNES ET AUX ASSOCIATIONS POUR LA DIVERSIFICATION ET L'ATTRACTIVITÉ DE LEUR OFFRE CULTURELLE

L'enjeu pour le Département des Yvelines consiste à rapprocher l'offre culturelle des usagers, en faisant progresser le maillage territorial des équipements culturels de proximité, en soutenant les projets qui participent au développement du territoire et en développant les liens entre les partenaires culturels. Cette action passe notamment par un accompagnement des partenaires et l'attribution de subventions.

Afin de renforcer la communication entre les acteurs culturels des Yvelines, un réseau collaboratif professionnel en ligne, « Le Vivier », a été conçu et mis à disposition des partenaires en décembre 2015. Il offre d'une part, un environnement de travail partagé pour l'éclosion ou le développement de projets de territoire et d'autre part, un point d'accès à des ressources pour le développement des compétences, pour la recherche de financements et pour la veille professionnelle.



CHIFFRES CLÉS

- ▶ 3 opérations de construction/aménagement d'équipements culturels structurants, soit près de **1,11 M€ de subventions d'investissement** versés pour le Centre dramatique national de Sartrouville, le théâtre de l'Onde de Vélizy et l'espace de diffusion de spectacles de Rambouillet (La Lanterne) ;
- ▶ 1 aide exceptionnelle de **20 000 €** en fonctionnement pour la commémoration du bicentenaire de la mort de Christophe Philippe Oberkampf dans le cadre de l'exposition : « C.P. Oberkampf 1738-1815 – Les Toiles de Jouy : une aventure humaine, industrielle et artistique », organisée du 5 septembre au 27 décembre 2015 par le musée de la Toile de Jouy ;
- ▶ plus de **414 partenaires** aidés pour un montant de 3,4 M€, en crédits de fonctionnement ;
- ▶ plus de **320 000 participants** aux manifestations de 23 centres d'action culturelle aidés à hauteur d'1,1 M€ ;
- ▶ **194 associations** culturelles, musique, danse, théâtre soutenues ;
- ▶ **401 professionnels de la culture** et acteurs sociaux se sont connectés au Vivier en décembre 2015 et 268 articles y ont été rédigés.

LA LECTURE PUBLIQUE

Le diagnostic de lecture publique dans les Yvelines, réalisé dans le cadre d'un Contrat territoire lecture a mis en exergue la nécessité de faire évoluer les missions et les actions de la bibliothèque départementale dans l'accompagnement des communes et de groupements de communes pour un meilleur développement des bibliothèques, notamment dans les communes rurales.

L'année 2015 a permis :

- ▶ d'accompagner les communes et associations sur un partenariat renforcé en matière d'ingénierie, de conseils et d'assistance à la maîtrise de projets ;



- ▶ de consolider les actions prioritaires pour l'accès au livre, mises en place en 2014, auprès des publics cibles, petite enfance, personnes en situation de handicap et collégiens.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **499 000 €** ont été versés à des communes et associations au titre du fonctionnement des bibliothèques municipales pour leurs achats de livres et de revues ;
- ▶ **10 802 €** ont permis à la commune de Mareil-le-Guyon d'équiper sa bibliothèque en mobilier adapté ;
- ▶ **493 personnes** ont assisté à 26 journées professionnelles de formation ou sensibilisation : bibliothécaires, enseignants documentalistes, acteurs sociaux et culturels ;
- ▶ **16 %** des bibliothécaires formés étaient des bénévoles œuvrant dans des communes rurales ;
- ▶ **9 bibliothèques** des Yvelines ont réalisé des projets innovants via des parcours numériques adaptés ;
- ▶ plus de **2 000 enfants** ont bénéficié de 280 séances de lecture menées par 4 relais assistants maternel, 7 bibliothèques, des centres de PMI réalisées dans le cadre du Contrat territoire lecture (axe petite enfance) ;
- ▶ **18 élèves** de 4^{ème} du collège Jules Verne des Mureaux sont les acteurs d'une expérience d'écriture innovante, le « Lab_écriture ».



La Vierge à l'offrande, bronze du Musée Maurice Denis

La conservation, la protection, l'étude, la valorisation et l'accessibilité des patrimoines contribuent à l'identité des territoires. Aussi, la connaissance des sites, des monuments et des collections – du Conseil départemental, des communes ou des intercommunalités –, leur protection et leur diffusion auprès des publics les plus larges possibles, s'inscrivent dans une perspective de transmission aux générations futures pour assurer une continuité entre passé et avenir.

Il s'agit également de veiller à une irrigation complète du territoire et faire en sorte que tous les publics soient touchés, sans oublier les personnes en situation de handicap et les publics empêchés : hôpitaux, prisons...

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE, MONUMENTAL ET MOBILIER

Dans ces domaines, le Département poursuit ses missions scientifiques, de connaissance, de protection et de diffusion, ainsi que son soutien à l'aménagement du territoire et à la conservation/restauration des monuments et objets d'art communaux.

Pour l'archéologie

- en centralisant et sécurisant les informations archéologiques et historiques départementales via un inventaire informatisé et géolocalisé consultable par tous : base de données scientifiques et documentaires répertoriant plusieurs milliers de références sur les sites, les collections, l'iconographie et la bibliographie ;
- en menant des travaux d'étude sur l'occupation ancienne des Yvelines. Grâce à la mission d'archéologie préventive, le Département contribue à la protection d'un patrimoine fragile et non renouvelable, tout en facilitant l'aménagement du territoire ;
- en assurant l'identification des objets archéologiques qui illustrent près de 400 000 ans d'histoire yvelinoise, leur conservation à long terme et leur restauration ;
- en constituant, gérant et mettant à la disposition du public des ressources documentaires actualisées chaque année : fonds d'ouvrages et de revues, fonds spécialisé pour les chercheurs, les amateurs et les professionnels, et fonds « Jeunesse » dédié aux enseignants ;
- en concevant, créant et animant des actions de médiation, notamment en faveur du jeune public, et en assurant la circulation d'une vingtaine d'expositions et supports pédagogiques itinérants sur le territoire (mallettes et maquettes).



Sauvegarde et restauration d'objet d'art appartenant aux communes

Pour les édifices et les objets d'art

- en consultant, assistant et accompagnant les communes yvelinoises dans leur démarche de conservation et de restauration de leurs patrimoines bâti et mobilier ;
- en élaborant, avec les communes, les projets de restauration de leurs objets mobiliers, et en assurant le suivi scientifique, technique et administratif des interventions ;
- en assurant la surveillance des conditions de conservation des objets protégés au titre des monuments historiques (récolement tous les 5 ans), en participant à la sauvegarde des œuvres (inventaire des éléments remarquables, enrichissement de leur connaissance par la recherche et la documentation), ainsi que pour les objets qui ne sont pas protégés, en organisant des commissions départementales des objets mobiliers (CDOM) en vue de leur inscription ou classement.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 6 opérations d'archéologie préventive réalisées en faveur de l'aménagement du territoire ;
- ▶ 249 613 € de recettes perçues pour des opérations d'archéologie préventive réalisées entre 2012 et 2015 ;
- ▶ 40 enseignants, animateurs ou bibliothécaires formés à l'utilisation des outils pédagogiques.

Patrimoine monumental et mobilier :

- ▶ 26 opérations de restauration du patrimoine bâti (18 monuments restaurés), soit près de 813 000 € versés et près de 258 000 € alloués, en investissement, aux communes ;
- ▶ 1 aide exceptionnelle en investissement de 141 500 € pour la phase d'aménagement et d'extension de la Maison Léon Blum, dite du Clos des Metz, à Jouy-en-Josas ;
- ▶ 14 interventions de restauration du patrimoine mobilier (28 objets restaurés), soit 136 128 € alloués, en investissement, aux communes.

Actions de médiation archéologie/patrimoine :

- ▶ 78 650 bénéficiaires des actions de médiation culturelle (ateliers, animations, expositions et outils itinérants, site Internet, conférences, portes ouvertes).

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt général, tant pour les besoins de gestion et de justification de droits individuels et collectifs (personnes physiques ou morales), que pour la recherche historique. Comme toutes les Archives départementales de France, **les Archives des Yvelines assument des missions scientifiques, techniques et culturelles** : collecter, classer, conserver, rendre accessible et valoriser la mémoire départementale constituée de documents textuels et graphiques multiformes.

En 2015

► un wiki consacré à la Guerre de 1914-1918 dans les Yvelines a été lancé en novembre 2014. Cet outil constitue la pierre angulaire du projet que mènent les AD78 autour de la commémoration de la Guerre de 1914-1918 (dans le cadre d'un projet labellisé dès 2013 par la mission du centenaire). **Tout au long de l'année, les Archives départementales se sont attachées à tisser avec les sociétés historiques du département (nombreuses à travailler sur le sujet) les liens qui doivent permettre l'émergence et la construction d'une véritable communauté.** Ce travail commence à porter ses fruits et le wiki à s'enrichir de contributions d'origines diverses. Parallèlement, l'outil a été utilisé avec des scolaires et des étudiants, dans le cadre de travaux pédagogiques.

Au mois de novembre, une journée dédiée au projet et à ses contributeurs a réuni 200 personnes et a été l'occasion de récompenser les lauréats du jeu concours organisé autour du jeu sérieux, « Gueule d'Ange », destiné à favoriser la fréquentation et l'apprentissage de la recherche en archives et résolument tourné vers les collégiens du département, invités à se lancer des défis par équipe.

► **les Archives départementales ont eu le grand honneur de voir reconnaître la qualité de leur site internet, classé dans le top 10 des sites des services départementaux d'archives par une étude commanditée par le Service interministériel des Archives de France.** L'étude reconnaît à la fois les qualités ergonomiques du site, la diversité et la richesse des ressources mises à disposition et les facilités d'accès à ces ressources. En 2015, les ressources offertes aux internautes se sont accrues des résultats des opérations de la « Grande collecte » 2013 et 2014 [archives privées], soit plus de 60 000 images représentant plus de 4 000 documents, ainsi que de compléments de l'état-civil et des registres de délibérations de 11 communes yvelinoises.

► Le programme pluriannuel (2014-2017) des actions à mener vise :

1- une gestion drastique des espaces (rapel : le bâtiment est en voie de saturation) amenant à restreindre sévèrement les nouvelles entrées d'archives en les limitant aux documents les plus référentiels et les plus précieux ;

2- un contrôle sévère des conditions matérielles dans lesquelles sont conservés les documents ;

3- la préservation des documents en péril ;

4- un accès facilité (classement, mise en ligne, description informatisée) aux documents nécessaires aux recherches sur l'histoire des familles et des individus, sur celle du territoire et de son aménagement, sur l'histoire du territoire et de ses habitants pendant les deux guerres mondiales. Dans ce cadre, ont été menées les actions suivantes : informatisation de la description de 6 km linéaires d'archives, description de 100 ml, élimination de 120 ml, restauration de sceaux médiévaux (181 unités restaurées), de liasses de minutes notariales (35), de registres de l'enregistrement (39), d'une quarantaine de plans documentant le château de Rosny au 19^e siècle.

CHIFFRES CLÉS

► montant archives réalisé : **357 000 €** ;

► **29,85 km** linéaires de stockage occupés sur 32,7 km, soit un taux d'occupation de 91 % ;

► près de 300 documents d'archives restaurés ;

► **1 700 000 connexions** sur le site internet et 386 000 visiteurs uniques ;

► **plus de 404 000 personnes** touchées, dont plus de 15 000 scolaires : 401 000 à distance (386 000 via internet, 13 623 via des expositions hors les murs, + de 2000 recherches par correspondance), 3 500 personnes accueillies sur place lors de plus de 5 000 visites.

LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL MAURICE DENIS

Le Musée Maurice Denis a développé son activité dans les domaines particuliers suivants :

► le chantier des collections, avec la clôture de la campagne de récolement décennale (4805 œuvres récolées au total, soit 92.44 % des collections hors grands rouleaux inaccessibles) ;

► des interventions de conservation-restaurations et mesures conservatoires d'urgence sur 62 œuvres des collections du musée ;

► les activités de valorisation et de diffusion, principalement grâce aux manifestations culturelles (concerts, visites théâtralisées, conférences), aux ateliers pédagogiques, au développement des relations aux chercheurs (traitement de 63 demandes dont près de 20 % proviennent de l'étranger) ;

► la préparation d'un nouvel accrochage pour une réouverture du musée au public le 8 mars 2016.

Le rayonnement international du Musée s'est confirmé en participant à 5 expositions dans 7 villes à travers le monde, avec le prêt de 6 œuvres.

CHIFFRES CLÉS

► **4 805 œuvres** récolées ;

► **62 œuvres** restaurées ou ayant bénéficié de mesures conservatoires ;

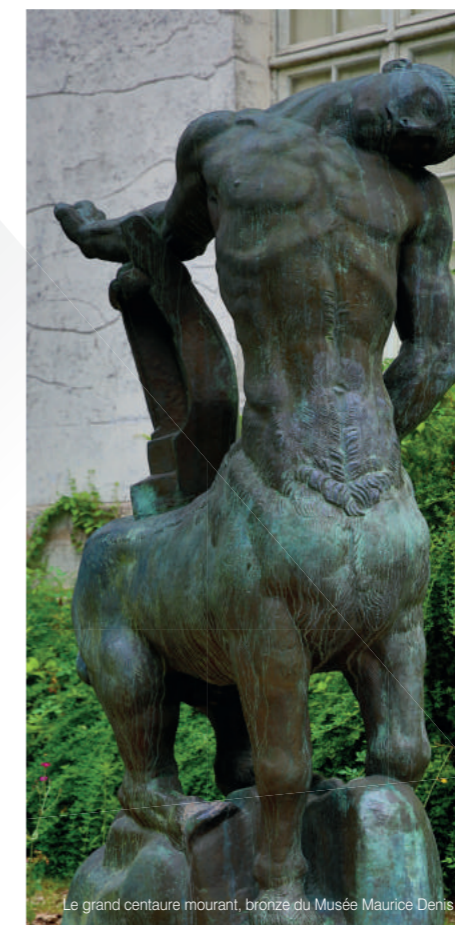
► **63 demandes** de chercheurs traitées ;

► le rayonnement international du musée dans 7 villes ;

► **20 732 visiteurs** dont 9200 scolaires



Atelier de gravure du Musée Maurice Denis



Le grand centaure mourant, bronze du Musée Maurice Denis

6 | ASSURER LA SÉCURITÉ DES YVELINOIS

Dépenses de Fonctionnement
0,66 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
3,1 M€

Le Département des Yvelines s'engage auprès de l'Etat et des collectivités territoriales comme un acteur de proximité de la sécurité publique. Cette mission concerne deux domaines principaux : la construction et la réhabilitation des casernes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi que des casernes de gendarmerie.

LES GENDARMERIES

Le Département est propriétaire de 22 casernes de gendarmerie et il est maître d'ouvrage des travaux portant sur le bâti et les espaces extérieurs, il assure la gestion locative des biens loués à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Département des Yvelines investit également dans la modernisation des centres d'incendie et de secours. L'année 2015 a notamment été marquée par l'achèvement des travaux de construction du SDIS de Méré.



7 | INFORMER LES YVELINOIS

Dépenses de Fonctionnement
1,7 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
64 K€

LA VALORISATION DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT

- 3 numéros du magazine Yvelines avec des retours très positifs et un magazine implanté comme 1er support de communication auprès des Yvelinois pour le Département ;
- Un taux de pénétration auprès des foyers yvelinois de 93,5 %.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SUPPORTS ET DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

- Développement de vidéos au format court pour compléter le dossier ou des articles du magazine départemental sur www.yvelines.fr ;
- Développement des télé-services.

CHIFFRES CLÉS

Site yvelines.fr :

- 3 154 293 pages vues (+ 13 % par rapport à 2014) ;
- 1 210 191 visites (+ 29 % par rapport à 2014).

Réseaux sociaux :

- Facebook : 7 753 fans (+ 20 % par rapport à 2014) ;
- Twitter : 6 304 followers (+ 52 % par rapport à 2014).

Magazine Yvelines :

Distribution à 620 000 exemplaires par magazine (3 parutions par an)



MISSION 4

OPTIMISER

les moyens et favoriser
la performance de l'institution



1 | DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES HUMAINES

Comme toutes les organisations, le Département poursuit sa démarche de maîtrise de sa masse salariale globale.

- **Le déploiement d'outils de travail modernes** tout comme l'optimisation des processus de production doivent permettre un redéploiement de postes vers les domaines et les fonctions à créer ou à développer au regard des décisions prises par l'assemblée départementale, pour répondre aux besoins nouveaux des Yvelinois.
- Ces évolutions doivent être mises à profit pour **enrichir le contenu des postes de travail proposés aux agents**, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives professionnelles et de carrière dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

CHIFFRES CLÉS

Masse salariale : **178 M€** comparée à 179 M€ pour l'exercice 2014 soit une diminution de 1%

- 82 titularisations
- 3 902 agents sur 166 métiers
- 80 % de titulaires
- 11,7 % de non titulaires sur emplois permanents
- 4,8 % assistantes familiales
- 0,9 % agents temporaires
- 18 apprentis
- 20 contrats uniques d'insertion

La collectivité recense 166 métiers, 61 % de l'effectif permanent se concentrent sur 7 d'entre eux, dont les agents d'entretien polyvalents, les travailleurs sociaux, les agents de maintenance bâtiment, les administratifs, les puéricultrices.

L'âge moyen des collaborateurs atteint 46 ans et 9 mois (48 ans et 6 mois pour les personnels des collèges). 26 % des agents ont plus de 55 ans.

Les femmes restent majoritaires au sein de l'Institution. Elles représentent 75% de l'effectif.



1

LA MAÎTRISE DES CHARGES DE PERSONNEL

Dans un contexte de contraintes accrues sur les dépenses de fonctionnement dues à la hausse des dépenses obligatoires et la baisse structurelle des recettes, la maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu majeur. Le dispositif de cadrage et de pilotage de l'emploi mis en place depuis plusieurs années au Conseil départemental des Yvelines permet de **contenir la masse salariale à hauteur de 17,75 % des dépenses de fonctionnement malgré les hausses induites par les revalorisations catégorielles et l'augmentation des cotisations sociales.**

Les dépenses de personnel au titre de l'année 2015 s'élèvent à 181 M€ (budget principal + budgets annexes) ; la masse salariale représente à elle seule 178 M€ soit une diminution de 1% par rapport à l'exercice précédent.

C'est par un dispositif de pilotage de l'emploi rigoureux que l'évolution de la masse salariale a pu être contenue, tout en maintenant une **politique d'attractivité et de reconnaissance dynamique.** Chaque direction dispose d'un cadrage budgétaire annuel et d'un suivi mensuel de sa réalisa-

tion ; les recrutements sont contraints par ce cadrage et les redéploiements sont privilégiés y compris pour les remplacements.

Le Département des Yvelines a maintenu son effort sur l'insertion des jeunes avec 18 contrats d'apprentissage.



2 LE DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

LA GESTION DES EMPLOIS

La situation de l'emploi au Département se caractérise par une **diminution progressive des effectifs sans pour autant freiner la mobilité des agents.** S'agissant des emplois permanents, la collectivité a procédé à **337 recrutements** (95 titulaires et 242 contractuels) ; sur la même période, 403 départs ont été enregistrés dont 79 départs à la retraite et 48 mutations.

L'évolution de l'organisation des services départementaux avec la création de la DGA des Solidarités et la création de six Territoires d'Action Départementale, sans oublier les mutualisations de missions (chaîne comptable...) ont fortement mobilisé la DRHMG pour accompagner les managers et les agents dans leur mise en œuvre.

CHIFFRES CLÉS

- **61%** des agents ont bénéficié d'au moins une action de formation pour un total de 8 628 jours ;
- **119** cadres ont participé à une formation managériale

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Concernant la formation, 61 % d'un effectif, hors foyers, de 3344 agents ont bénéficié d'au moins une action de formation soit une augmentation de 6 % par rapport à 2014 : 2 099 agents formés pour un total de 8 628 jours de formation.

Tout en contenant la consommation budgétaire, le nombre de jours de formation et le nombre d'agents formés sont en hausse, respectivement de 9.4 % et de 8,4 %. La cotisation du CNFPT a représenté 63 % de ce budget ce qui reste stable par rapport à 2014.

Le partenariat avec l'IFSY a commencé à contribuer à la formation de perfectionnement des travailleurs sociaux et à la formation continue des Assistantes Familiales avec la thématique de « fin de placement » à hauteur de 3 %. Ce partenariat sera un axe fort pour l'année 2016.

Les actions de formation mises en œuvre relèvent prioritairement des domaines des techniques professionnelles (32 %), de l'enfance, famille, santé (15 %) et de la bureautique (13 %). Le taux d'absentéisme reste constant à 7 % ; pour rappel, il était de 12 % en 2013.

Le nombre de formations INTRA (69 % des jours réalisées) est en augmentation de 2 %. Réalisées avec la collaboration soit du CNFPT, soit des organismes choisis pour leurs expertises sur des thématiques spécifiques, soit des formateurs internes, soit de formateurs liés à l'IFSY, trois actions majeures ont représenté 28,50 % des jours : la migration vers office 2013 (849,50 jours), l'analyse de la pratique de la mission enfance (1120 jours), les fondamentaux de la Protection de l'Enfance (489 jours).

L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Conformément à la déclaration auprès de la Caisse des dépôts pour contribution de la collectivité pour 2016 au titre de 2015, **231 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) étaient présents au sein des services du Département au 1^{er} janvier 2015.**

Le taux d'emploi direct étant de 5,88% et le taux légal (après intégration des dépenses favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés hors convention) de 5,89%, le montant de la contribution s'élève à 21 207 euros (la contribution versée en 2014 était de 119 000 € pour un taux d'emploi direct de 5,41%).

La convention passée avec le FIPHFP permet de mettre à disposition de la Mission Handicap un budget de 810 K€ sur une période de 3 ans (2014-2017). Un bilan de la première année de ce dispositif a été rendu au FIPHFP et présenté en CHSCT le 15 octobre 2015. Un montant de 150 000 € a été utilisé et déclaré au FIPHFP sur cette première année de convention ainsi que les actions correspondantes mises en œuvre pour accompagner les agents en situation de handicap et en restriction médicale d'aptitude.



3 PRESTATIONS SOCIALES ET DIALOGUE SOCIAL

PRESTATIONS SOCIALES

La gestion des prestations dont bénéficient les agents du Département des Yvelines est essentiellement confiée au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Le montant des prestations versées aux agents (768 627 €), rapporté au montant de la cotisation annuelle (970 257 €), atteint 79 % pour l'année 2015. **Le montant de la cotisation par agent est donc de 249 € pour 3 901 bénéficiaires.**

Par décision institutionnelle du CNAS, **la cotisation individuelle sera ramenée à 234 € pour 2016 puis baissera de manière dégressive les deux années à venir : 220 € pour 2017, 205 € pour 2018.**

Parallèlement à cette baisse de charge, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents départementaux (pour les risques santé et/ou prévoyance). L'objectif de mise en œuvre est fixé au 1^{er} janvier 2017.

DIALOGUE SOCIAL

Le Comité technique (CT) s'est réuni 9 fois pour examiner les principaux dossiers suivants : son règlement intérieur, le protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical, d'importantes évolutions de l'organisation des services - dont la création des Territoires d'action départementale - la fixation des ratios d'avancement dans le cadre du plan de promotion, le bilan de formation 2014 et le plan de formation 2015, le bilan social 2014, le don de jours de repos, la simplification du bilan d'entretien professionnel.

Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) s'est quant à lui réuni 3 fois pour examiner les points suivants : son règlement intérieur, le bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles 2014, le bilan 2014 du suivi des situations au titre des risques psycho-sociaux, le bilan 2014 et les perspectives de prévention 2015, l'accord-cadre sur la qualité de vie au travail, le rapport d'activité de la mission handicap, le rapport d'activité de la médecine préventive et la nouvelle convention

avec le CIG, les déménagements et installations des nouveaux Territoires d'action départementale.

Par ailleurs, 6 réunions de concertation-négociation avec les représentants du personnel ont eu lieu sur les thèmes suivants : le règlement intérieur du Comité technique, l'actualisation du protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical, le plan de promotion 2015, la réforme de l'organisation territoriale (organisation de la DGA des solidarités et création des TAD), la gestion des prestations sociales, l'accord-cadre « qualité de vie au travail », la présentation du nouvel Intranet, la simplification du bilan d'entretien professionnel, les modalités de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire QPPV, le projet d'établissement public entre le CD78 et le CD92, l'adhésion du Département au régime général d'assurance chômage.

4 MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Les dispositions réglementaires fixent la fréquence des visites médicales obligatoires à deux ans, exception faite des agents occupant des postes à surveillance médicale particulière (SMP) qui représentent environ 70 % des effectifs pour lesquels les visites doivent être annuelles.

Dans le cadre de la convention passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, deux méde-



cins de prévention sont mis à la disposition de notre collectivité ainsi qu'une infirmière à compter du mois de septembre 2015.

La collectivité a ainsi programmé 1 770 visites médicales, dont 934 à Versailles et 839 hors Versailles. Les médecins de prévention participent également à des actions en milieu de travail afin **d'améliorer les conditions de travail et de protéger des agents contre les risques professionnels :** visites de locaux, études ergonomiques.

5 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2015, 231 dossiers d'accidents du travail ont été traités dont 187 accidents de service et 44 accidents de trajet. Des arrêts de travail ont été déclarés pour 152 de ces accidents et ont généré 3 616 jours d'absence. 18 dossiers de reconnaissance de mala-

dies professionnelles ont également été traités en 2015.

On note que les directions qui sont le plus impactées par les accidents du travail et les maladies professionnelles sont les directions avec des activités techniques. La Direction de l'éducation et de la jeunesse

reste la plus touchée (56 % des dossiers) et tout particulièrement les agents des collèges (effectif de 1 100 ATC). Les autres directions le plus impactées sont les Territoires d'action départementale (24 % des dossiers) et la Direction des mobilités (9 % des dossiers).



2 MODERNISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION



Le système d'information favorise et accompagne la modernisation des modes d'intervention départementaux. Il contribue directement à la logique d'économie de moyens et de performance de gestion. En 2015, une nouvelle équipe a été installée à la tête de la DSI. Elle a procédé à un changement d'organisation qui s'appuie notamment sur le développement d'une plus franche culture orientée Client (nous avons passé en 2015 un marché visant à former l'ensemble de nos équipes à la « démarche centrée Client »).



Concernant la modernisation et le maintien en condition des infrastructures, quelques points remarquables ont été :

- ▶ le déploiement de l'opération « Bureau TIC 2015 » (2900 postes concernés, 1237 formations que 96% des agents ont trouvée satisfaisantes) ;
- ▶ la refonte des serveurs de fichiers ;
- ▶ la conduite de l'étude de la mise à niveau et du remplacement de l'infrastructure du système d'information (préparation de marché) ;
- ▶ la remise à niveau du système de téléphonie central, le changement de l'infrastructure téléphonique fixe et de la messagerie téléphonique ;
- ▶ le renouvellement du système de téléphonie sur 6 sites (438 postes concernés) ;
- ▶ la dotation d'équipements de téléphonie mobile (smartphones) aux équipes de l'action sociale des 2 TAD préfigurateurs avec une généralisation prévue en 2016.

Concernant le domaine des applications, les nouveaux chantiers ont notamment concerné :

- ▶ la publication d'un marché relatif à l'acquisition de certificats électroniques ;
- ▶ le système d'information décisionnel (mise à niveau des serveurs, des postes de travail, des agents utilisateurs) ;
- ▶ le logiciel UGO (système de gestion des places d'hébergement utilisé par l'aide sociale à l'enfance) ;
- ▶ le déploiement du logiciel SIS-Marchés (plate-forme de préparation des marchés publics) ;
- ▶ le déploiement de la solution e-Attestations pour la direction des affaires juridiques et de la commande publique ;
- ▶ la mise en production du SIR (système d'information routier) ;
- ▶ l'installation d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle équipe autour trois domaines applicatifs (systèmes d'information social, transversal et métier) et d'un pôle « Architecture ».

Quelques grands chantiers lancés en 2015 avec effets en 2016-2017 :

- ▶ gestion relations citoyens et centre d'appel pour le système d'information social ;
 - ▶ réinternalisation, urbanisation et optimisation du SIRH ;
- Concernant le dossier de mutualisation des DSI du Département et du SDIS, nous avons travaillé ensemble sur quelques dossiers dont :
- ▶ la mise en place d'un backup (copie) de notre salle système au SDIS (Trappes) et l'hébergement chez nous du backup de la salle système du SDIS ;
 - ▶ la rédaction partagée du premier groupement d'achat portant sur des éléments du réseau informatique.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 24 marchés ont été publiés
- ▶ 5162 comptes de messagerie électronique
- ▶ 346 serveurs physiques et virtuels
- ▶ 2135 postes de téléphone mobile
- ▶ 3610 postes de téléphone fixe
- ▶ 250 sites distants (dont 116 collèges)



Dépenses
de Fonctionnement
4,2 M€

CA 2015

Dépenses
d'Investissement
800 K€

3 | OPTIMISER LA GESTION DES MOYENS COURANTS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

1 METTRE À DISPOSITION DES USAGERS ET DES SERVICES NON TERRITORIALISÉS DES LOCAUX PERFORMANTS

Le Département offre à ses collaborateurs des moyens performants à leur fonctionnement courant, tant sur le bâtiment que concernant son mobilier et les divers consommables. En 2015, la politique de mise à disposition des usagers et des services non territorialisés

des locaux performants a représenté une dépense de fonctionnement de 4,2 M€ et d'investissement de 800 K€. Le Département dispose d'un patrimoine bâti d'une grande diversité, y compris pour la seule mission d'hébergement de ses services

(voir, sur la seule commune de Versailles, les bâtiments de l'Hôtel du Département, de la rue Jouvencel, du Domaine de Madame Elisabeth, de la rue de Fontenay, de la rue de la Patte d'Oie, du domaine de la Bruyère et de la rue Clément Ader).

2 FOURNIR AUX SERVICES DES MOYENS PERFORMANTS À LEUR FONCTIONNEMENT COURANT

Moyens généraux :

Les services des moyens généraux ont été intégrés à la DRH pour former la DRHMG au cours de l'année 2014. Il s'agit des services : sécurité, services généraux (magasin, courrier, reprographie), accueil (physique et téléphonique), flotte automobile.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **26 agents** sur 7 sites (assistance à victimes, centrale incendie, accueil, gestion des astreintes, gestion des appels téléphoniques, rondes, mise en sécurité d'un périmètre) ;
- ▶ **46 068 visiteurs** au Conseil départemental (contre 46 807 en 2014, soit une diminution de 739 personnes).
- ▶ **85 200 appels** (10 824 appels de moins qu'en 2014) pour une moyenne quotidienne de **328 appels**.

- ▶ la flotte automobile se compose de **526 véhicules au 31 décembre 2015**, plus 86 camions et engins divers de la Direction des mobilités et 20 en dotation pour les collèges, soit un total général de 632 véhicules et engins divers contre 665 en 2014, soit une diminution de la flotte 4,96%.
- ▶ le prix de revient kilométrique (PRK) moyen, était de **0,31 €** par véhicule en 2014, il est passé à **0,29 €** en 2015.

- ▶ **108 véhicules** ont été vendus en 2015 pour 1 acquisition et 49 autres en attente de livraison dans le premier trimestre 2016 ainsi que 32 à vendre pour ce même trimestre pour une recette de **250 720 €** contre 97 véhicules vendus en 2014 pour une recette de 251 328 €.
- ▶ flux courrier sortant : **465 089 plis et colipostes**.
- ▶ **1 028 125 travaux d'impression**, soit une diminution de 18,35% par rapport à 2014.

L'économie de 24% du budget de fonctionnement (carburant et entretien) sur le prix de revient kilométrique moyen fait suite au renouvellement du parc et la prise en compte des critères de pollution dans nos marchés et des températures hivernales plus clémentes. Dans un souci de rationalisation, des actions ont été engagées, comme la mise en pool des véhicules de service sur tous les sites du département, la suppression des horaires décalés à l'accueil téléphonique.



4 | MAÎTRISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES, LEUR ALLOCATION ET LEUR UTILISATION

LA VEILLE SUR LA BONNE ALLOCATION ET LA BONNE UTILISATION DES RESSOURCES

Bilan 2015

Avec 737 € par habitant en 2015, le Département des Yvelines dispose du plus faible niveau de ressources de fonctionnement de tous les départements français. Ses produits de fonctionnement sont inférieurs de 25 % à la moyenne 2014 des départements d'Île-de-France hors Paris, soit 247 € de recettes en moins par habitant dans les Yvelines que dans les autres départements d'Île-de-France (hors Paris). Parallèlement, le Département des Yvelines affiche des dépenses modestes en lien avec ses ressources :

Si les dépenses du CD78 étaient alignées sur la moyenne des départements de la région IdF, elles dépasseraient le niveau actuel de près de 307 M€.

Cette différence est plus marquée pour les dépenses sur lesquelles le département a un niveau de contrôle plus élevé :

- charges de personnel : 118 €/habitant contre 183 € en moyenne en IdF-75 (-36 %) ;
- charges à caractère général : 31 €/habitant contre 73 € en moyenne en IdF-75 (-57 %) ;
- dépenses de solidarité : 249 €/habitant contre 323 € en moyenne en IdF-75 (-23 %).

Cette situation est fortement dégradée par la quasi disparition de la DGF d'ici 2017 et les forts prélèvements de recettes liées aux péréquations.

Dépenses de Fonctionnement
79,3 M€

CA 2015

Dépenses d'Investissement
11,9 M€

2014

887 €/habitant
en moyenne en IdF (hors 75)

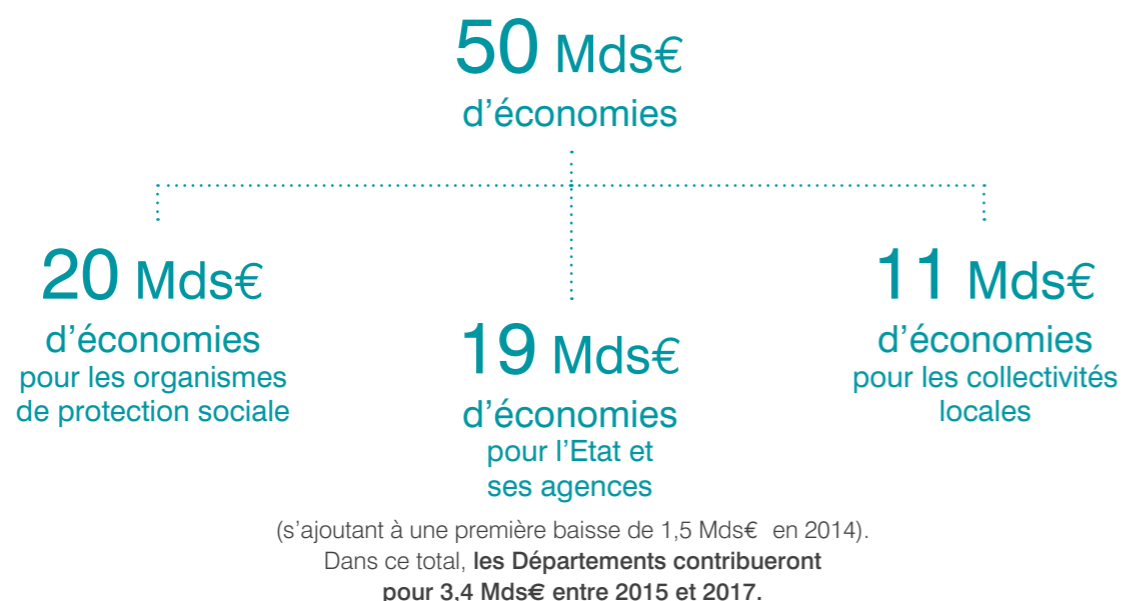
2015

669 €/habitant
dans le 78

soit 25% de moins

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, **l'Etat a en effet inscrit un objectif de redressement des comptes publics :**

Prévisions entre 2015-2017



La contribution des Yvelines au redressement des comptes publics se matérialise par une chute brutale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui passe de 145,2 M€ en 2013 à 16,6 M€ en 2017.

En 2015, la baisse atteint 37,5 M € contre 16 M € en 2014 et représente près de 4 % des recettes réelles de fonctionnement. Cela place ainsi les Yvelines au 2ème rang des départements les plus touchés par la réfaction de la DGF.

Cette réduction drastique des concours de l'Etat se cumule avec une montée en charge des mécanismes de péréquation entre Départements. Mais la péréquation ne réduit que modérément les écarts de richesse entre collectivités et occulter les efforts de bonne gestion des plus vertueuses.

Quatre mécanismes de péréquation s'appliquent au Département des Yvelines, représentant une contribution nette estimée à **36 M€ en 2015 contre 32 M€ en 2014**, soit à nouveau près de 4 % des recettes du Département :

- 28 M€ de prélèvements au titre des DMTO ;
- 4 M€ au titre du FSDRIF ;
- 4 M€ au titre de la CVAE.

Le Département des Yvelines est contributeur net de ces prélèvements, c'est-à-dire qu'il n'est bénéficiaire d'aucune redistribution de cette péréquation.

En outre, le Département doit absorber les hausses mécaniques de certaines dépenses comme :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur d'environ 2 % concernant les frais de personnel (qui représentent 18 % des dépenses réelles de fonctionnement) ;
- la progression des allocations au titre du revenu de solidarité active (RSA) impactée par l'augmentation du chômage et les revalorisations fixées par l'Etat (revalorisation annuelle indexée sur l'augmentation du SMIC à laquelle s'ajoute la revalorisation

exceptionnelle de 10 % sur 5 ans dans le cadre du pacte de solidarité du gouvernement). Les allocations au titre du RSA représentent plus de 13 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2015. La hausse des allocations sur la période 2012-2015 est ainsi de 37 %.

Dans cette situation, l'épargne de gestion du Département s'est réduite de moitié entre 2012 et 2015.

Le compte administratif 2014 a fait apparaître pour la première fois un résultat de fonctionnement de l'exercice négatif de près de - 4 M€ contre un excédent de 43 M€ en 2013. En 2015, le résultat de fonctionnement s'établit à -10,2 M€ Ainsi, le Département a franchi un seuil



critique dans la mesure où l'épargne brute ne permet plus de couvrir les dotations aux amortissements des immobilisations.

En matière d'investissements, le Département des Yvelines a souhaité impérativement maintenir une politique d'investissement soutenue afin d'accompagner notamment :

- les projets du bloc communal,
- les grands projets stratégiques d'infrastructures prévus sur son territoire notamment EOLE et la Tangentielle Grand Ouest (TGO),
- un niveau d'investissement soutenu pour les collèges et les routes départementales,
- ou encore le déploiement du numérique sur son territoire.

CRÉATION D'UNE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Afin de sécuriser le fonctionnement de notre collectivité et la mise en œuvre des projets départementaux, les ressources juridiques et commande publique de la collectivité ont été mutualisées au sein d'une direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP). Les objectifs poursuivis par cette mutualisation sont les suivants : sécuriser les actes et les projets de la collectivité ; optimiser les ressources juridiques et administratives ; offrir des perspectives de carrière et d'évolution aux agents de la collectivité ; mieux répondre aux besoins des directions.

Cette nouvelle direction est composée de deux pôles : un pôle affaires juridiques et un pôle commande publique.

Le pôle affaires juridiques

Afin de permettre au pôle affaires juridiques de développer une vision transversale de la fonction juridique et des problématiques juridiques auxquelles doit faire face la collectivité, tout en conservant et développant en son sein les nécessaires expertises « métiers » et la proximité avec les « opérationnels », ce pôle a été organisé en quatre secteurs de compétences spécialisés : secteur action sociale ; secteur assurances et vie institutionnelle ; secteur contrats et travaux ; secteur aménagement du territoire. Cette organisation en « secteurs » est notamment celle retenue par la plupart des cabinets d'avocats dédiés aux collectivités territoriales.

Le pôle commande publique

L'enjeu du pôle commande publique est de mieux articuler l'exigence de sécurité juridique avec la performance économique de l'achat public. Afin d'atteindre cet objectif, des équipes mixtes regroupant des « juristes commande publique » et des acheteurs, à même de développer une approche globale de la commande publique alliant à la fois sécurisation juridique et performance économique, ont été créées. Dans une logique de spécialisation, également à l'œuvre pour l'organisation du pôle affaires juridiques, ces équipes ont été organisées sous forme de secteurs de compétences spécialisés par nature d'achat : achat de fournitures courantes et de services ; achat de prestations intellectuelles, informatiques et télécoms ; achats de travaux et de prestations associées

L'informatisation de la commande publique

En lien avec la mutualisation des ressources commande publique du Département, a été

déployé un progiciel de gestion des marchés publics. Les objectifs principaux de ce projet sont de moderniser le fonctionnement de notre commande publique, en optimisant les processus « marchés publics » (délais, allègement de la charge administrative) tout en sécurisant juridiquement les marchés.

L'acquisition de ce progiciel a pour finalité :

- l'aide à la rédaction des pièces contractuelles des marchés publics (règlement de la consultation, acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières),
- la gestion de la procédure de passation des marchés publics, du lancement de la consultation à la notification du marché et l'édition de tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- la gestion électronique des documents produits par la solution ou rattachés aux différentes consultations,
- la mise en place d'outils d'aide à la décision par l'utilisation de reporting et la création de tableaux de bords,
- la gestion des circuits de validation du Département.

CHIFFRES CLÉS

- **982 M€** de recettes de fonctionnement hors péréquation
- **915 M€** de dépenses de fonctionnement hors péréquation
- **248 M€** d'investissement
- **85 M€** de dette nouvelle (contre 80 M€ en 2014), 331 M€ d'encours, soit un niveau de dette par habitant de 233 € à fin 2015.
- le Département des Yvelines fait ainsi partie des départements de plus d'un million d'habitants les moins endettés avec **une capacité de désendettement de 4,4 ans à fin 2015.**

PERSPECTIVES 2016

La conjonction de la baisse brutale des recettes de fonctionnement du Département, de la croissance des prélèvements de péréquation et de l'augmentation du coût des aides individuelles de solidarité (AIS), partiellement compensé par l'Etat, nécessitent le recours à une hausse de la fiscalité (produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties) tout en maintenant l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation fiscale est inévitable afin de restaurer des niveaux d'épargne permettant de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Le BP 2016 a ainsi entériné une hausse du taux du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 7,58 % à 12,58 %. Ce taux, qui était inchangé depuis 2011, est revalorisé pour permettre au Département de faire face à la baisse des dotations de l'Etat qui s'assimile à un transfert de charge du contribuable national vers le contribuable local. Ce nouveau taux est équivalent au taux moyen 2014 des départements de plus de 1 million d'habitants, taux qui continue de progresser, un grand nombre de départements devant également avoir recours au levier fiscal pour faire face à la baisse de leurs ressources et à la progression des dépenses d'aide sociale.

Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement porteront sur :

- ▶ les dépenses d'aide sociale à l'enfance par l'amélioration escomptée de la maîtrise des coûts de placements (93 M€ en 2016 au lieu de 95 M€ en 2015) ;
- ▶ les dépenses au titre du RSA avec une augmentation en 2015 et 2016 moindre (+ 7,5 %) par rapport à celle constatée au cours des 2 dernières années (+ 12,4 % par an) grâce au renforcement des contrôles d'effectivité des droits et des actions de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Le montant 2016 serait ainsi de l'ordre de 136 M€ (127 M€ en 2015) ;
- ▶ la masse salariale avec le non renouvellement des départs en retraite, dont la moyenne annuelle est de 70 départs par an soit environ 2 % de l'effectif ;
- ▶ la poursuite de la baisse des moyens généraux de la collectivité notamment sur les charges à caractère général (- 7 %, soit près de 44 M€ au lieu de 47 M€ hors fluides repris en charge sur le budget de Département pour les collèges) ;
- ▶ le recentrage ou la suppression de certaines politiques facultatives.

Les économies réalisables à court terme sont cependant limitées pour les raisons suivantes :

- ▶ concernant les allocations sociales et les dépenses de placement (personnes

âgées, handicapées et aide sociale à l'enfance - ASE), qui représentent 53 % des charges de fonctionnement, les économies réalisables (meilleur contrôle du RSA, activation des dépenses d'insertion, modification de la structure des modes de placement ASE) demandent une action dans la durée et sont largement absorbées par l'évolution des paramètres de ces dépenses qui échappent à la maîtrise du Département ;

- ▶ les autres dépenses obligatoires (SDIS, collèges, participation au STIF), qui représentent environ 12 % des charges de fonctionnement, peuvent dans le meilleur des cas être contenues ;
- ▶ la masse salariale, qui représente 18 % des charges de fonctionnement, est relativement faible par rapport aux autres départements d'Ile de France, et évolue mécaniquement en fonction des revalorisations salariales décidées par l'Etat et le GVT ;
- ▶ le volume de dépenses modulables sur lesquelles des économies peuvent être réalisées est relativement restreint puisqu'il représente environ 17 % des charges de fonctionnement.

Le maintien de l'investissement public pour soutenir l'économie et le bloc communal reste une priorité pour le Département. A ce titre, les crédits 2016 s'élèvent à plus de 300 M€. Les autorisations de programme, d'un montant de 4 055 M€ à fin

2015, augmentent d'environ 600 M€ afin de poursuivre et développer sur le territoire des projets ambitieux et innovants pour l'ensemble des politiques départementales.

Concernant les routes et les transports, les nouveaux engagements pluriannuels porteront principalement sur :

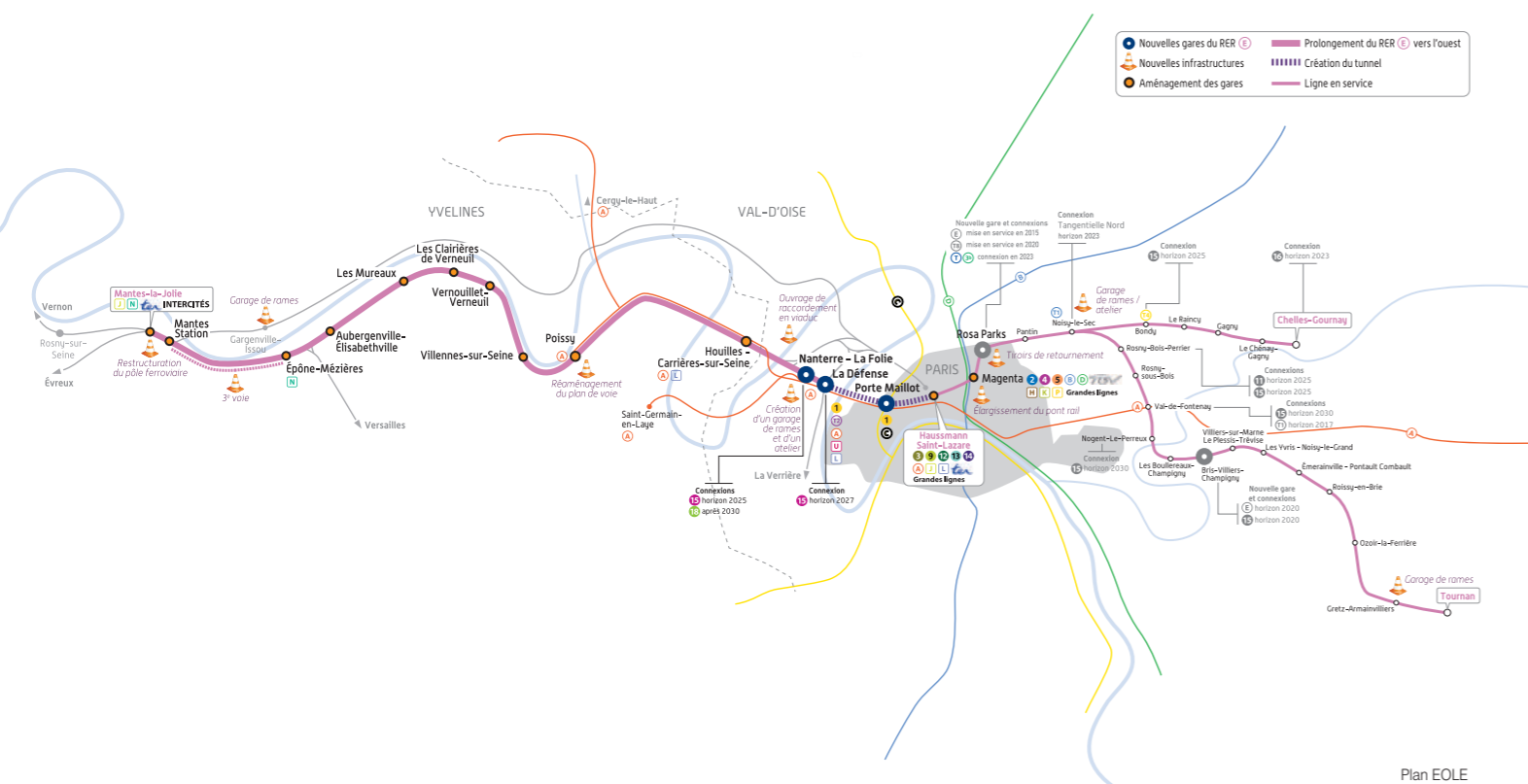
- ▶ une nouvelle enveloppe de 22,5 M€ sur la période 2016-2018 au titre du programme triennal de voirie pour les aides au bloc communal ;
- ▶ trois nouvelles enveloppes d'un montant global de 86,7 M€ au titre des travaux sur les routes départementales (modernisation des équipements, renforcement des chaussées et ouvrages d'art, sécurité routière) ;
- ▶ un abondement de l'enveloppe concernant le financement départemental au projet de la Tangentielle Grand Ouest (TGO) ;
- ▶ une nouvelle enveloppe concernant le financement départemental du projet EOLE.

Concernant les collèges, le Département maintiendra un niveau d'investissement élevé tant en termes de réhabilitation et maintenance que de développement des équipements numériques.

Par ailleurs, le soutien du Département à l'investissement local est maintenu au niveau équivalent à celui de 2015.



Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines



Plan EOLE